



Abeille IARD & Santé

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)

Exercice 2021

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES	8
SYNTHESE DES CHANGEMENTS SURVENUS SUR L'ANNEE 2021	9
A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS.....	11
A.1 Activité Dommages.....	11
A.1.1 Présentation générale de l'entreprise.....	11
A.1.2 Présentation générale de l'activité.....	11
A.1.3 Activité de la Société en 2021	13
A.2 Résultat de souscription	16
A.2.1 Compte de résultat comptable.....	16
A.2.2 Résultat par ligne d'activité.....	21
A.3 Résultat des investissements	26
A.3.1 Résultat financier des activités d'investissements	26
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	28
B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance	28
B.1.1 Structure de gouvernance	28
B.1.2 Comités spécialisés	29
B.1.3 Fonctions clés.....	32
B.1.4 Politique et pratique de la rémunération.....	33
B.1.5 Autres informations.....	38
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	39
B.2.1 Contexte et objectifs	39
B.2.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	39
B.2.3 Les processus mis en place par Abeille Assurances	40
B.2.4 Suivi de l'évolution des compétences	40
B.3 Système de gestion des risques	42
B.3.1 Système de gestion des risques de l'entreprise : stratégie et objectifs	42
B.3.2 Cadre de gestion du capital.....	46
B.3.3 Mise en œuvre du système de gestion des risques	48
B.3.4 Une gouvernance intégrée	49
B.4 Système de Contrôle Interne	51
B.4.1 Contrôle interne	51
B.4.2 Vérification de la Conformité	52
B.5 Fonction Audit Interne	55
B.5.1 Les activités de l'Audit Interne.....	55
B.5.2 Les responsabilités de l'Audit Interne.....	56
B.5.3 Indépendance de la Fonction Audit Interne.....	56
B.6 Fonction Actuarielle	58

B.7	Sous-traitance	59
B.7.1	La politique de sous-traitance.....	59
B.7.2	Détails sur les prestataires de services	60
C.	PROFIL DE RISQUE	63
C.1	Risque de souscription	63
C.1.1	Exposition	63
C.1.2	Risque de concentration.....	65
C.1.3	Atténuation des risques	66
C.1.4	Sensibilité	70
C.2	Risque de marché	72
C.2.1	Exposition	72
C.2.2	Risque de concentration.....	72
C.2.3	Atténuation des risques	73
C.2.4	Sensibilité	74
C.3	Risque de crédit	76
C.3.1	Exposition	76
C.3.2	Risque de concentration.....	78
C.3.3	Atténuation des risques	78
C.3.4	Sensibilité	79
C.4	Risque de liquidité	80
C.4.1	Exposition	80
C.4.2	Risque de concentration.....	81
C.4.3	Atténuation de risque.....	81
C.5	Risque opérationnel	82
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	84
D.1	Actifs	85
D.1.1	Ecart d'acquisition.....	85
D.1.2	Frais d'acquisition reportés.....	85
D.1.3	Actifs incorporels	85
D.1.4	Immobilisations corporelles pour usage propre.....	86
D.1.5	Immobilier	86
D.1.6	Participations	87
D.1.7	Actions.....	88
D.1.8	Obligations.....	89
D.1.9	Fonds d'investissement	90
D.1.10	Dépôts auprès des cédantes.....	91
D.1.11	Trésorerie et équivalents trésorerie.....	91
D.1.12	Autres postes d'actif	91
D.2	Provisions techniques	93
D.2.1	Best Estimate des provisions techniques.....	94
D.2.2	Calcul de la marge pour risque.....	95
D.2.3	Passage des provisions des comptes statutaires au Best Estimate Solvabilité II	96

D.2.4	Correction pour volatilité.....	96
D.2.5	Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques.....	96
D.2.6	Evolutions sur les hypothèses utilisées.....	97
D.2.7	Déductions transitoires.....	97
D.3	Autres passifs.....	98
D.3.1	Provisions autres que les provisions techniques.....	98
D.3.2	Dettes pour dépôts espèces des réassureurs.....	98
D.3.3	Impôts différés passifs.....	98
D.3.4	Dettes subordonnées.....	99
D.3.5	Autres postes de passif.....	99
D.4	Méthode de valorisation alternative.....	100
E.	GESTION DU CAPITAL.....	102
E.1	Fonds propres.....	102
E.1.1	Classification des fonds propres.....	103
E.1.2	Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II.....	104
E.2	Détermination du capital de solvabilité requis.....	105
E.2.1	SCR.....	105
E.2.2	MCR.....	106
E.2.3	Besoin Global de Solvabilité.....	106
E.3	Utilisation du sous module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR.....	107
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	107
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis ...	107
F.	ANNEXES : ETATS QRT (EN MILLIERS D'EUROS).....	108
F.1	Etat S.02.01.02 – Bilan Solvabilité II.....	108
F.2	Etat S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	110
F.3	Etat S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays.....	113
F.4	Etat S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT.....	115
F.5	Etat S.17.01.02 - Provisions techniques non vie.....	117
F.6	Etat S.19.01.21 - Sinistres en non-vie.....	119
F.7	Etat S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires.....	121
F.8	Etat S.23.01.22 - Fonds propres.....	122
F.9	Etat S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard.....	123

F.10	Etat S.25.02.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel	124
F.11	Etat S.25.03.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral.....	124
F.12	Etat S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement	124
F.13	Etat S28.02.01 - Minimum de capital requis – Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie	125
	ANNEXES	127
	Annexe 1 : Organigramme de la Direction du sous-groupe Abeille Assurances	127
	Annexe 2 : Glossaire	128

Liste des tableaux

Tableau 1 – Abeille IARD & Santé – Activité de la Société par réseau en 2020 et 2021	13
Tableau 2 – Abeille IARD & Santé – Décomposition du résultat net en 2020 et 2021	16
Tableau 3 – Abeille IARD & Santé – Décomposition du résultat technique net en 2020 et 2021	16
Tableau 4 – Abeille IARD & Santé - Primes acquises de l'exercice en 2020 et 2021	17
Tableau 5 – Abeille IARD & Santé - Charges de sinistres frais de gestion inclus en 2020 et 2021	18
Tableau 6 – Abeille IARD & Santé - Frais d'acquisition et d'administration en 2020 et 2021	19
Tableau 7 – Abeille IARD & Santé – Autres produits et charges techniques en 2020 et 2021	20
Tableau 8 – Abeille IARD & Santé – Variations des résultats entre 2019 et 2020 par ligne d'activité	23
Tableau 9 – Abeille IARD & Santé - Résultat financier des placements en euros en 2020 et 2021	26
Tableau 10 – Abeille IARD & Santé - Répartition du résultat des placements net des produits alloués au technique en 2020 et 2021	26
Tableau 11 – Abeille IARD & Santé - Liste des politiques du Groupe et des politiques locales	43
Tableau 12 – Abeille IARD & Santé - Risques de souscription Non-Vie inhérents au 31/12/2021	63
Tableau 13 – Abeille IARD & Santé - Risques de souscription Vie et Santé SLT au 31/12/2021	64
Tableau 14 – Abeille IARD & Santé – Risques de souscription modélisés par la Formule Standard au 31/12/2021	64
Tableau 15 - Abeille IARD & Santé – Risques de souscription modélisés par la formule standard au 31/12/2021	65
Tableau 16 – Abeille IARD & Santé - Programme de réassurance 2021	67
Tableau 17 – Abeille IARD & Santé – résultat des sensibilités 2021 – risques de passif	71
Tableau 18 – Abeille IARD & Santé - Risques de marché inhérents au 31/12/2021	72
Tableau 19 – Abeille IARD & Santé - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2021	73
Tableau 20 – Abeille IARD & Santé – résultat des SST 2021 - taux d'intérêt	74
Tableau 21 – Abeille IARD & Santé – résultat des SST 2021 - actions	74
Tableau 22 – Abeille IARD & Santé – résultat des SST 2021 - spread	75
Tableau 23 – Abeille IARD & Santé – Risque de contrepartie : expositions de Type 1 au 31/12/2021	76
Tableau 24 – Abeille IARD & Santé - Principaux réassureurs au 31/12/2021	77
Tableau 25 – Abeille IARD & Santé - Expositions de Type 2 au 31/12/2021	77
Tableau 26 – Abeille IARD & Santé – SCR du Risque de Contrepartie au 31/12/2021	78
Tableau 27 – Abeille IARD & Santé - Ecart entre le bilan Solvabilité II et le bilan comptable au 31/12/2021	84
Tableau 28 – Abeille IARD & Santé - Ecart d'acquisition au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	85
Tableau 29 – Abeille IARD & Santé - Frais d'acquisition reportés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	85
Tableau 30 – Abeille IARD & Santé - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	85
Tableau 31 – Abeille IARD & Santé - Immobilisations corporelles au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	86
Tableau 32 – Abeille IARD & Santé – Actifs immobiliers au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	86
Tableau 33 – Abeille IARD & Santé – VNC des immeubles, placements et parts de sociétés immobilières et OPC I au 31/12/2021	87
Tableau 34 – Abeille IARD & Santé - Participations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	87
Tableau 35 – Abeille IARD & Santé - Détail des participations et méthodes de valorisation au 31/12/2021	88
Tableau 36 – Abeille IARD & Santé – Actions au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	88
Tableau 37 – Abeille IARD & Santé – Obligations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	89
Tableau 38 – Abeille IARD & Santé – Détail VNC et réalisation des obligations au 31/12/2021	89
Tableau 39 – Abeille IARD & Santé – Fonds d'investissement au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	90
Tableau 40 – Abeille IARD & Santé – Détail de la VNC des parts d'OPCVM au 31/12/2021	90
Tableau 41 – Abeille IARD & Santé – Dépôts auprès des cédantes au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	91
Tableau 42 – Abeille IARD & Santé - Trésorerie et équivalent trésorerie au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	91

Tableau 43 – Abeille IARD & Santé – Autres postes d’actifs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	91
Tableau 44 – Abeille IARD & Santé - Provisions techniques au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	93
Tableau 88 – Abeille IARD & Santé – Postes des provisions techniques brutes actualisées et non actualisées au 31/12/2021	93
Tableau 46 – Abeille IARD & Santé – Décomposition du Best Estimate des provisions pour sinistres par LoB SII au 31 12 2021	94
Tableau 47 – Abeille IARD & Santé - Best estimate des provisions pour primes	95
Tableau 48 – Abeille IARD & Santé – Passage des provisions statutaires au Best Estimate SII	96
Tableau 49 – Abeille IARD & Santé - Indicateurs de solvabilité avant et après correction de volatilité	96
Tableau 50 – Abeille IARD & Santé - Provisions autres que les provisions techniques au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021	98
Tableau 51 – Abeille IARD & Santé - Dettes pour dépôts espèces des réassureurs au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021	98
Tableau 52 – Abeille IARD & Santé - Impôts différés passifs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	98
Tableau 53 – Abeille IARD & Santé - Dettes Subordonnées au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021	99
Tableau 54 – Abeille IARD & Santé - Autres postes de passif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	99
Tableau 55 – Abeille IARD & Santé - Fonds propres Solvabilité II à fin 2021 et fin 2020	103
Tableau 56 – Abeille IARD & Santé - Réconciliation fonds propres / excédent actifs-passifs à fin 2021 et fin 2020	103
Tableau 57 – Abeille IARD & Santé – Classification des fonds propres éligibles en couverture du SCR par Tier au 31/12/2021	104
Tableau 58 – Abeille IARD & Santé – Classification des fonds propres éligibles en couverture du MCR par Tier au 31/12/2021	104
Tableau 59 – Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II à fin 2021 et fin 2020	104
Tableau 60 – Abeille IARD & Santé - SCR diversifié par sous-module de risque à fin 2021	105
Tableau 61 – Abeille IARD & Santé - MCR global à fin 2021	106
Tableau 62 – Abeille IARD & Santé – Couverture du SCR et du MCR à fin 2021	106

Avertissement relatif aux déclarations prospectives

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives, portant sur des événements, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, concernant l'activité future, et plus généralement la situation financière, les résultats, la performance et la stratégie d'Abeille Assurances. Ces déclarations n'énoncent pas des faits historiques et peuvent contenir des termes tels que « peut », « va », « devrait », « estime », « envisage », « prévoit » ou de sens similaires.

Ces déclarations se fondent sur des opinions et hypothèses formulées au moment de l'établissement du présent rapport, et comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non. La situation financière, les résultats, la performance ou les événements réellement observés peuvent différer significativement de ceux indiqués dans, ou induits par ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs, comprenant, notamment, l'environnement économique et politique, la situation concurrentielle, les conditions et performances des marchés financiers (en particulier la fluctuation des taux d'intérêt), la fréquence et la gravité des sinistres assurés, le niveau et l'évolution de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de rétention des portefeuilles de contrats et les changements en matière législative, réglementaire et normative.

La société ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Les informations contenues dans ce rapport n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. La responsabilité de la société, ou plus généralement du groupe Aviva, ne saurait être engagée.

Synthèse des changements survenus sur l'année 2021

A. Activités et résultats

- Le 30 septembre 2021, Aviva France rejoint Aéma Groupe.
- Le 19 novembre 2021, Aviva France change de dénomination et devient Abeille Assurances entraînant également le changement de nom de la société Aviva Assurances qui devient Abeille IARD & Santé.
- Le résultat net est une perte de 224,5 M€ (contre un profit de 34,5 M€ en 2020). Celui-ci est fortement impacté par un surcoût de 122,6 M€ lié à la commutation de traité de réassurance « Mixer » (traité de réassurance intra-groupe en quote-part à 50%, avec la société britannique Aviva International Insurance Ltd) et une dégradation de la sinistralité quasi exceptionnelle aussi bien sur les sinistres graves que sur les sinistres climatiques.

B. Système de gouvernance

- Philippe-Michel Labosse assure la Présidence du Conseil depuis le 30 septembre 2021.
- Christophe Bournit assure la Direction Générale de la société depuis le 18 novembre 2019 ; il est assisté d'un Directeur Général Délégué, Catherine Saab, depuis le 1er mars 2021.
- Le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) continue à se placer au cœur du système de gestion des risques. Le rapport ORSA du sous-groupe Abeille Assurances, qui couvre l'ensemble des filiales d'Abeille Assurances (dont Abeille IARD & Santé), pour l'année 2021, a été validé par le Conseil d'Administration d'Abeille IARD & Santé.

C. Profil de risque

- Aucune évolution notable du profil de risque sous-jacent d'Abeille IARD & Santé n'est relevée en 2021.
- Conséquence de la sortie du Groupe Aviva, le traité de réassurance « Mixer » est résilié à effet du 31 décembre 2021. De nouvelles couvertures en quote-part ont été mises en place en remplacement.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

- Aucune évolution notable des méthodes de valorisation menant à l'établissement du bilan Solvabilité II.

E. Gestion du capital

- Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé en Formule Standard depuis le rachat d'Abeille Assurances par Aéma.
- Abeille IARD & Santé a émis en décembre 2021 une dette subordonnée de 300 M€, entièrement souscrite par sa société parente MACIF, et éligible en tant que fonds propres Solvabilité II de niveau 2.
- Avec un ratio de couverture du SCR de 120,0%, et un ratio de couverture du MCR de 224,8%, Abeille IARD & Santé satisfait aux exigences réglementaires au 31 décembre 2021.

Section A

Activités et Résultats

A.1	ACTIVITÉ DOMMAGES	11
A.2	RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION	16
A.3	RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	26

A. Activités et résultats

A.1 Activité Dommages

A.1.1 Présentation générale de l'entreprise

Abeille IARD & Santé est une société anonyme au capital de 178 771 908,38 euros, régie par le code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Assurances.

Abeille IARD & Santé est une société anonyme d'assurances Incendie, Accidents et Risques Divers.

La société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 Place de Budapest – CS 92459

75 436 Paris Cedex 09

Les états financiers d'Abeille IARD & Santé sont certifiés par des Commissaires aux comptes inscrits auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes, actuellement :

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villers

92208 Neuilly Sur Seine

Abeille IARD & Santé est consolidée en intégration globale par le groupe Aéma, lui-même soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le 30 septembre 2021, Aviva France a rejoint Aéma Groupe, concrétisant ainsi l'ambition originelle de ses deux fondateurs, Macif et Aésio Mutuelle, de construire un groupe mutualiste de référence en France capable d'offrir la protection la plus large à ses assurés.

Suite à son acquisition par Aéma Groupe, Philippe Michel Labrosse est nommé Directeur Général d'Aviva France. En outre, Aviva France change de dénomination sociale et devient Abeille Assurances entraînant également le changement de nom de la société Aviva Assurances qui devient Abeille IARD & Santé.

A.1.2 Présentation générale de l'activité

Abeille IARD & Santé propose des solutions d'assurance :

En direct : auprès des clients particuliers.

Les contrats sont distribués sous la marque Eurofil. Il s'agit majoritairement de produits Auto, Multirisque Habitation et Garanties Accident de la Vie.

Notre ambition est d'offrir une couverture d'un bon rapport qualité-prix, des services efficaces et répondant aux attentes de nos clients. Le canal digital est privilégié.

Les clients bénéficient également du support téléphonique d'équipes professionnelles qui leur apportent conseils et assistance tout au long de la vie du contrat.

Aux clients des agents.

Abeille IARD & Santé a développé un réseau d'agents, en forte proximité avec ses clients. Depuis la création de la compagnie, les agents généraux conseillent nos clients et leur proposent les produits d'assurance vie et non-vie répondant à leurs attentes et leurs besoins.

Au-delà de la croissance de l'activité, nous orientons, avec succès, la production des agents généraux vers les offres à destination des agriculteurs, des artisans et commerçants et des entreprises.

Notre objectif est de valoriser les conseils, le savoir-faire et les offres de services auprès de la clientèle professionnelle.

Les agents distribuent l'ensemble de la gamme de produits d'Abeille IARD & Santé : produits pour les particuliers (Auto, Multirisque Habitation, Responsabilité Civile, Garantie Accident de la Vie, Santé) et pour les professionnels. Pour les agriculteurs, assurance grêle et autres risques climatiques sur récoltes. Pour l'ensemble des professionnels et entreprises : assurances de dommages aux biens, Responsabilité Civile – y compris Responsabilité décennale en construction, flottes automobiles, Santé des professionnels et Santé Collective.

Aux clients de nos courtiers partenaires.

Abeille IARD & Santé a construit depuis de longues années des liens de proximité avec des courtiers pour distribuer les produits d'assurance construction : Dommage Ouvrage et tous risques chantier, Responsabilité Civile Décennale et Responsabilité Civile pour les professionnels de la construction.

La compagnie a pour ambition de développer les relations avec les courtiers partenaires et d'offrir une proposition en assurance de dommages, à destination des entreprises.

Sur l'exercice 2021, Abeille IARD & Santé n'a pas d'entreprise liée.

A.1.3 Activité de la Société en 2021

Les données chiffrées qui suivent correspondent à une analyse par marché.

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Primes émises				
Agences	1 456	1 385	71	5%
- Particuliers	592	573	19	3%
- Entreprises	436	399	37	9%
- Dommages corporels	233	228	5	2%
- Agricole	195	185	10	5%
Courtage	167	159	8	5%
- Entreprises	136	129	7	5%
- Dommages corporels	9	9	0	0%
- Protection juridique	16	16	0	0%
- Particuliers	6	5	1	NS
Direct	148	140	8	6%
- Particuliers	139	130	9	7%
- Dommages corporels	9	10	-1	-10%
Autres émissions	2	1	1	ns
Variation des PANE nettes de PAP	0	-1	1	ns
Acceptations et divers	2	2	0	0%
Total chiffre d'affaires	1 773	1 685	88	5%

Tableau 1 – Abeille IARD & Santé – Activité de la Société par réseau en 2020 et 2021

En 2021, grâce à son dynamisme commercial, Abeille IARD & Santé a connu une croissance forte de son chiffre d'affaires qui s'établit à 1,773 milliards d'Euros sur l'exercice (+5% par rapport à 2020).

Tous les réseaux de distribution tirent leur épingle du jeu : le Direct (+6%), les Agents (+5%) et le Courtage (+5%). La bonne tenue de l'activité commerciale se manifeste aussi via :

- Le développement du portefeuille en solde net de contrat ;
- Une augmentation du nombre de clients ;
- Un taux de rétention global qui reste à un niveau élevé à 89%.

A.1.3.1 Les risques de particuliers

Le portefeuille agents généraux aura connu une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire mais au 31 décembre 2021, nous assistons à une belle reprise du chiffre d'affaires des affaires nouvelles par rapport à l'exercice précédent de + 7,8% portée par l'auto et la multirisques habitation.

Le réseau Agents Généraux bénéficie toujours d'un beau taux de rétention de l'ordre de 87,3% (- 0,7pts par rapport à 2020).

Au total, la production nette est toujours positive, tant en nombre de contrats qu'en volume de primes avec + 26 000 contrats et + 9,5 M€ en 2021 (vs. + 26 000 contrats et + 9,6 M€ en 2020).

Cette production nette est également portée tant par l'auto que par la MRH. Elle explique un tiers de la croissance du chiffre d'affaires, puisque le chiffre d'affaires particulier du réseau agent en 2021 a progressé de 4,4 M€ (soit une progression de 9,1%).

L'**activité direct** a connu une très bonne année commerciale sur l'activité direct particulier (Eurofil) avec 110 000 affaires nouvelles signées, au-delà de nos prévisions de développement de + 5%.

L'ensemble des indicateurs commerciaux sont au vert malgré une baisse des prospects de 20% par rapport à 2020. La production nette est de + 18 800 contrats. En 2021, 136 M€ de primes émises en hausse de + 3,7% par rapport à 2020.

Malgré les bons résultats des produits habitation et protection accident, les résultats techniques en automobile ont souffert d'une charge importante de sinistres graves, (partiellement compensée par une fréquence favorablement orientée) et ont pénalisé les résultats techniques IARD Direct 2021 dans son ensemble.

A.1.3.2 Les risques des Pros et des PME

L'année 2021 a été orientée vers un développement choisi sur nos cibles des marchés des Professionnels. Sur le marché des pros, le réseau Agents généraux a connu un développement supérieur à celui qui était attendu au niveau des objectifs commerciaux (le réalisé sur le marché des Pro est de + 12% versus + 6% attendu, il est de +10% sur le marché agricole versus + 5% attendu et de + 17% sur le marché Entreprise versus le + 6% attendu).

L'évolution du chiffre d'affaires IARD et Santé Pro s'établit à 720 M€ soit + 8% versus 2020. La croissance du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par les belles performances sur le marché de l'Entreprise, l'évolution du chiffre en affaires nouvelles s'établit à 47,4 M€ soit + 8% versus 2020. Comme pour le marché des particuliers, l'année est encore marquée par une rétention exceptionnelle en nombre de contrats à 88%, très proche de celle de 2020.

L'année 2021 a été marquée par la mise-en-place d'un plan de conquête sur le périmètre des professionnels sur des activités cibles et des opérations Marketing sont venues en soutien du plan de Conquête bâti pour soutenir le développement commercial et le multi équipement de nos clients.

Sur le périmètre Pros-Entreprises, les résultats techniques hors graves retrouvent un niveau proche des années précédentes au global dans un contexte d'augmentation des coûts moyens. Certains périmètres restent néanmoins structurellement dégradés et l'intensité des sinistres graves, notamment en Auto du Pro, impactent fortement la sinistralité.

Sur le périmètre Agricole, les résultats du produit Grêle / ARC sur récoltes pèsent sur l'ensemble particulièrement en lien avec l'important épisode de gel du printemps.

Côté **Courtage** Dommage, 2021 a été l'année d'une double orientation :

- Vers le segment marché intermédiaire en Risques Industriels et RC d'entreprises (+24% d'AN vs. 2020) pour réduire le poids des grands risques coassurés (de 52% à 15% des Affaires Nouvelles)
- Et vers le courtage en régions (+52% d'AN vs. 2020) pour réduire le poids Grand Courtage National (de 75% à 46% des Affaires Nouvelles)

Après une croissance de 9,2% en 2020, le chiffre d'affaires est en croissance de 5,6% en 2021 compte-tenu de la stratégie choisie.

A.1.3.3 Les risques Santé

En 2021, l'année a été partagée entre le pilotage des évolutions de 2020 (100% Santé, RIA), et la mise en place d'actions pour redynamiser le marché Santé.

Sur le marché individuel, un suivi de la résiliation infra-annuelle a été réalisé, même s'il faudra un peu plus de recul pour en confirmer les impacts dans le temps. De la même manière, les impacts du 100% Santé sont suivis de près, en lien avec l'évolution de la consommation liée au Covid (report de soins...).

En parallèle, des actions ont été menées pour redynamiser la production Santé individuelle, notamment sur le segment des Particuliers : challenge collaborateurs, diffusion de documents sur les avantages produits, opération de reconquête d'anciens clients santé mais aussi pour fidéliser nos clients particuliers avec un budget de rétention à la main des distributeurs. La Téléconsultation a également été proposée pour tous les contrats Santé individuelle.

Dans un contexte de crise sanitaire toujours d'actualité et de fragilité de la santé mentale des Français, des opérations de remboursement des séances de psychologie ont été mise en œuvre tant en santé individuelle que collective.

Sur la Collective, une nouvelle offre de Prévoyance Collective a été mise en place dans un enjeu de rééquilibrage technique et d'ouverture à de nouvelles CCN (Convention Collective Nationale), pour booster la production et le multi-équipement des clients Dommage. En complément de cette offre, un nouvel outil d'aide à la souscription a été mis en place (périmètre Santé et Prévoyance Collective), afin de faciliter et de sécuriser la souscription de la collective.

A.1.3.4 Le risque Protection Juridique

Abeille IARD & Santé est un acteur significatif du marché de l'assurance de protection juridique avec 68 M€ de chiffre d'affaires en croissance de 4,2% par rapport à 2020 dont + 5% pour le réseau agents qui représente 75% du chiffre d'affaires.

Les garanties Protection Juridique sont distribuées en « contrat autonome » ou en option à une clientèle tant de particuliers que de professionnels. Elles sont également commercialisées via un réseau de partenariats existants et à développer.

Notre objectif est de favoriser le développement de la DPRSA / Protection juridique par un accompagnement fort du réseau notamment sur la cible du marché des Professionnels. Nos leviers sont la résolution amiable des litiges ainsi que la digitalisation et la simplification des parcours clients en mode omnicanal.

A.1.3.5 Les cessions en réassurance

Abeille IARD & Santé se réassure pour céder les risques d'intensité et/ou de fréquence : catastrophes naturelles et climatiques, incendie et risques divers sur les risques présentant des niveaux d'exposition significatifs, Responsabilité Civile, Auto et non-Auto, Responsabilité Civile décennale en construction, Responsabilité des dirigeants et Caution. Les niveaux de rétention et de couverture répondent au niveau d'appétence au risque de la compagnie ainsi qu'à sa stratégie de développement.

Certains traités étaient intégrés dans une couverture commune au groupe Aviva, bénéficiant ainsi de l'effet taille du groupe et des relations privilégiées de celui-ci avec les réassureurs, l'impact se mesurait aussi bien sur le budget que sur les niveaux de couverture.

Du fait de la date d'achat d'Aviva France par Aéma, les traités qui dépendaient du groupe Aviva ont dû être restructurés et placés en « stand alone » dès la date de closing, c'est-à-dire pour le 1er Octobre 2021. Il s'agit des traités CAT et Incendie. Les conséquences ont été des limites de couverture diminuées mais restant dans notre appétit au risque et un budget en forte hausse.

Par ailleurs, un traité de réassurance en quote-part couvrant l'ensemble de nos risques (Quota share reinsurance agreement), appelé traité « Mixer », avait été mis en place à effet du 1er janvier 2016 au sein du groupe Aviva. Ce dispositif de réassurance permettait de mutualiser les risques de toutes les entités participantes. Ce traité signé avec Aviva International Insurance Ltd (AII), en quote-part à 50% se renouvelait annuellement par tacite reconduction. Il a été resilié à effet du 31/12/21.

De nouvelles couvertures de réassurance ont été signées à effet du 31/12/21, avec une quote-part à 25% QP (quote-part) / LPT (le transfert de portefeuille sinistres) avec SCOR pour 20% et Swiss Re pour 5%.

A.2 Résultat de souscription

A.2.1 Compte de résultat comptable

Le résultat net de l'exercice est une perte de 224,5 M€ en 2021, contre un profit de 34,5 M€ en 2020.

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Résultat technique net	(215,6)	45,6	(261,2)	ns
Résultat non technique	0,6	2,6	(2,0)	(77%)
Résultat exceptionnel	0,0	(4,7)	4,7	ns
Participation des salariés	(6,0)	(5,0)	(1,0)	20%
Impôt sur les sociétés	(3,5)	(4,0)	0,5	(13%)
Résultat de l'exercice	(224,5)	34,5	(259,0)	ns

Tableau 2 – Abeille IARD & Santé – Décomposition du résultat net en 2020 et 2021

Au sein de ce résultat global, le résultat technique peut être détaillé comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Primes acquises brutes	1 744,9	1 653,5	91,4	6%
Produits des placements alloués	33,6	18,2	15,4	85%
Charge de sinistres	(1 544,8)	(1 227,3)	(317,5)	26%
Autres provisions techniques	(21,8)	6,8	(28,6)	ns
Frais d'acquisition et d'administration	(409,0)	(387,3)	(21,7)	6%
Autres produits techniques nets de charges	13,7	13,1	0,6	5%
Résultat technique brut	(183,4)	77,0	(260,4)	ns
Résultat de la réassurance	(32,2)	(31,4)	(0,8)	2%
Résultat technique net	(215,6)	45,6	(261,2)	ns

Tableau 3 – Abeille IARD & Santé – Décomposition du résultat technique net en 2020 et 2021

Le résultat net d'impôt en 2021 est en baisse de - 259,0 M€ comparé à 2020.

Il a été essentiellement impacté par :

- Une hausse des primes acquises (+ 91,4 M€) due notamment à un effet volume, avec une progression du nombre de contrats,
- Une progression du résultat financier imputable à une augmentation des plus-values nettes réalisées,
- Une charge des sinistres quasi exceptionnelle de 1 544,8 M€ dont la variation de 317,5 M€ s'explique surtout par la survenance de sinistres graves, une dégradation de la sinistralité liée aux événements climatiques tels que la sécheresse et la grêle sur cultures ainsi qu'une revue à la hausse du coût de

certains sinistres survenus antérieurement. L'augmentation des coûts moyens a également induit une charge supplémentaire.

- Par ailleurs, les comptes 2020 intégraient l'amélioration de la sinistralité liée à la crise du covid19, soit un impact positif de 51 M€.
- En dehors de ces impacts, la variation de la charge sinistres résiduelle est en ligne avec la progression des primes acquises brutes,

Une dotation de la PSNEM (Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés) liée entre autres à l'évolution des primes émises Construction mais qui reste quasi stable comparée à l'année précédente,

- Une forte dotation de PREC (Provision pour Risques En Cours) quasiment compensée par une reprise de la provision d'égalisation. La mise en place de nouvelles rentes en service,
- L'application du traité de réassurance Mixer qui a généré un déficit de 16,5 M€. Ce résultat inclut un surcoût de 122,6 M€ lié à la commutation de ce traité ; cette charge comptabilisée en primes cédées correspond à la différence entre 50% des provisions techniques nettes de réassurance et 50% des provisions « Best Estimate » Solvabilité II, corrigée du coût du capital.

A.2.1.1 Primes acquises à l'exercice

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Primes émises	1 772,2	1 686,3	85,9	5%
Variation des provisions pour primes acquises non émises nettes des provisions pour annulation de primes	0,4	(1,2)	1,6	ns
Primes émises nettes de PANE et PAP	1772,6	1685,1	87,5	5%
Variations des provisions pour primes non acquises	(27,7)	(31,6)	3,9	(12%)
Primes acquises de l'exercice	1744,9	1653,5	91,4	6%

Tableau 4 – Abeille IARD & Santé - Primes acquises de l'exercice en 2020 et 2021

Les primes émises comptabilisées au 31 décembre 2021 évoluent de 5% (1 772,2 M€ versus 1 686,3 M€ au 31 décembre 2020).

Le portefeuille à fin décembre 2021 progresse de 1,7% en volume par rapport au 31 décembre 2020 :

- Agents généraux :

Hausse du nombre de contrats (+0,7%) sur la plupart des segments du portefeuille : Particuliers (+0,8%), Agricole (+1,8%), Professionnels (+0,8%), Entreprise (+9,1%) et santé (-0,5%).

- Courtage hors santé :

Progression du nombre de contrats de +2,9%. L'essentiel de cette évolution provient du risque « Moto » (baisse de -6,2%) et de l'activité construction (hausse de +9,2%). Ces deux portefeuilles représentent respectivement 36% et 57% des contrats du réseau courtage hors santé. Cette amélioration globale se traduit par une progression du chiffre d'affaires de 5,9% : Entreprise (+5,6% avec +7,8% sur les risques industriels et +4,7% sur la construction) et Particuliers (+17%).

Pour mémoire, le courtage Entreprise recoupe 91% du courtage hors santé d'Abeille IARD & Santé.

- Direct Santé et Courtage Santé :

Cette activité est en recul (-14,1% en nombre de contrats) avec le « Direct santé » qui, une fois de plus enregistre une baisse significative du nombre de contrats (-12,8%) du fait notamment du désengagement de la compagnie sur les contrats des individuels (hors Seniors).

Quant au courtage Santé, il a été impacté par la vente d'une bonne partie du portefeuille à effet du 01/11/2017.

- Protection Juridique :

Le nombre des contrats baisse de -3,6%, ainsi que le niveau des primes (15,6 M€ vs 16,4 M€, soit un recul de -4,5%). La décroissance ainsi observée ces dernières années est directement imputable à l'intégration de la protection juridique dans tous les contrats des particuliers (auto, MRH...) ; cette inclusion de la garantie PJ dans des produits standards induit mécaniquement des résiliations de contrats protection juridique souscrits antérieurement. Le chiffre d'affaires est donc surtout généré par la souscription de contrats professionnels ou groupe.

- Eurofil :

Progression du portefeuille qui se traduit par plus de contrats (+6,1%) et une bonne croissance du chiffre d'affaires (+4,3% de primes émises).

A.2.1.2 Les sinistres

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Sinistres payés	(1034,2)	(954,4)	(79,8)	8%
Variation de provision de sinistres déclarés	(256,9)	(111,8)	(145,1)	130%
Variation de provision de sinistres tardifs	(79,9)	0,4	(80,3)	ns
Variation de la provision pour sinistres non encore manifestés	(40,1)	(40,7)	0,6	(1%)
Charge de sinistre brute hors frais de gestion	(1411,1)	(1106,5)	(304,6)	28%
Frais de gestion des sinistres de l'exercice	(123,3)	(117,1)	(6,2)	5%
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres	(10,4)	(3,7)	(6,7)	NS
Total frais de gestion de sinistres	(133,7)	(120,8)	(12,9)	11%
Charge de sinistres frais de gestion inclus	(1544,8)	(1227,3)	(317,5)	26%

Tableau 5 – Abeille IARD & Santé - Charges de sinistres frais de gestion inclus en 2020 et 2021

Comparé à décembre 2020, la charge sinistre y compris frais augmente de 25,9 %.

Pour mémoire, les comptes au 31 décembre 2020 intégraient l'amélioration de la sinistralité liée à la crise du covid19, soit un impact positif de 51 M€. Hors cet effet, l'évolution de la charge sinistre est de 20,8%.

Le S/P, à savoir le ratio sinistres (hors PM mais y compris frais) sur primes acquises est de 89% contre 74% à la même période l'année dernière.

Les principaux points marquants à fin décembre 2021 sont :

- La survenance de sinistres graves, notamment sur les risques auto corporels.
- La dégradation de la sinistralité grêle sur cultures.

- La survenance de sinistres climatiques.
- Des mali enregistrés sur la sécheresse
- Une revue à la hausse du coût de certains sinistres survenus antérieurement, suite notamment à la mise à jour du Barème de Capitalisation de Référence pour l'Indemnisation des Victimes (BCRIV).
- L'augmentation des coûts moyens.

Les frais de gestion des sinistres regroupent les commissions de gestion sinistres, les frais généraux alloués à la gestion des sinistres ainsi que les provisions afférentes. Ce poste a augmenté de 10,8% avec une progression de +4,8% sur les commissions de gestion sinistres. Cette progression est essentiellement liée à la revue fin 2020, des clés de ventilation des commissions par destination.

Les frais généraux alloués à la gestion augmentent de 3,5 M€ tandis que la variation de la PFGS (Provision pour Frais de Gestion des Sinistres) et de la provision pour commission de gestion des sinistres croissent respectivement de 7,7 M€ et 2,7 M€.

A.2.1.3 Frais d'acquisition et d'administration

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Commissions d'acquisition	(182,7)	(177,4)	(5,3)	3%
Autres charges d'acquisition	(107,4)	(108,2)	0,8	(1%)
Variation des frais d'acquisition reportés	(0,9)	0,0	(0,9)	0%
Sous-total frais d'acquisition	(291,0)	(285,6)	(5,4)	2%
Commissions d'administration	(43,5)	(41,7)	(1,8)	4%
Autres charges d'administration	(74,5)	(60,0)	(14,5)	24%
Sous-total frais d'administration	(118,0)	(101,7)	(16,3)	16%
Total des frais d'acquisition et d'administration	(409,0)	(387,3)	(21,7)	6%

Tableau 6 – Abeille IARD & Santé - Frais d'acquisition et d'administration en 2020 et 2021

Les frais d'acquisition et d'administration résultent de la répartition analytique des frais généraux et des commissions.

En 2021, ils affichent une augmentation globale de 6 %. Cette évolution provient essentiellement des autres charges d'administration dont la variation (14,5 M€) est directement liée à la résiliation du traité de réassurance Mixer.

En effet, une provision pour risques et charges de 14,7 M€ a été constituée, eu égard aux échanges portant sur le montant final à retenir pour la commutation de ce traité. Cette charge a été intégralement affectée en frais d'administration.

A.2.1.4 Autres produits et charges techniques

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Autres produits techniques	13,7	13,1	0,6	5%
Autres charges techniques	0,0	0,0	0,0	0%
Autres produits techniques nets des autres charges techniques	13,7	13,1	0,6	5%

Tableau 7 – Abeille IARD & Santé – Autres produits et charges techniques en 2020 et 2021

Ce poste comprend la fraction des frais généraux et des produits ne concourant pas directement à l'acquisition des contrats, à la gestion des sinistres ou à la gestion des placements.

A.2.2 Résultat par ligne d'activité

A.2.2.1 Analyse des résultats entre 2020 et 2021

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie		TOTAL
Au 31/12/2021																
Résultat technique par ligne d'activité En millions d'euros		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Total	Rentes découlant de contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant de contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C00100	C0110	C0120	C0200	C0250	C0260	C0300
1	Primes acquises	234,6	16,2	230,7	415,5	10,4	564,5	195,6	2,8	67,3	7,2	0,1	1 744,9	0,0	0,0	1 744,9
	1a. Primes	236,4	16,3	233,7	426,5	10,8	572,5	198,0	2,8	68,2	7,3	0,1	1 772,6	0,0	0,0	1 772,6
	1b. Variation des primes non acquises	1,8	0,1	3,0	11,0	0,4	8,0	2,4	0,0	0,9	0,1	0,0	27,7	0,0	0,0	27,7
2	Charges des prestations	181,8	11,9	384,1	309,3	3,8	451,7	180,6	0,9	37,7	2,3	0,0	1 564,1	0,0	2,5	1 566,6
	2a. Prestations et frais payés	185,0	11,0	210,8	278,3	4,0	353,4	106,6	0,6	26,1	2,3	0,0	1 178,1	0,5	-21,1	1 157,5
	2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-3,2	0,9	173,3	31,0	-0,2	98,3	74,0	0,3	11,6	0,0	0,0	386,0	-0,5	23,6	409,1
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION	52,8	4,3	-153,4	106,2	6,6	112,8	15,0	1,9	29,6	4,9	0,1	180,8	0,0	-2,5	178,3
5	Frais d'acquisition	33,1	3,3	41,0	66,0	2,0	96,3	33,5	0,4	14,0	1,4	0,0	291,0	0,0	0,0	291,0
6	Autres charges de gestion	11,3	1,1	16,0	22,6	0,6	34,4	12,0	0,1	5,9	0,3	0,0	104,3	0,0	0,0	104,3
B	CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	44,4	4,4	57,0	88,6	2,6	130,7	45,5	0,5	19,9	1,7	0,0	395,3	0,0	0,0	395,3
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	121,3	11,7	147,0	242,4	6,2	417,9	57,0	2,3	38,7	3,8	0,0	1 048,3	0,0	0,0	1 048,3
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	92,1	6,0	191,2	160,1	2,4	236,8	88,8	0,5	19,2	1,2	0,0	798,3	0,0	1,3	799,6
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	0,0	0,0	16,1	0,0	-0,5	0,4	6,2	0,2	0,0	0,0	0,0	22,4	0,0	0,0	22,4
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	Commissions reçues des réassureurs	21,4	2,2	27,6	43,5	1,2	64,6	22,5	0,5	9,7	0,9	0,0	194,1	0,0	0,0	194,1
D	SOLDE DE REASSURANCE	-7,8	-3,5	87,9	-38,8	-3,1	-116,1	60,5	-1,1	-9,8	-1,7	0,0	-33,5	0,0	1,3	-32,2
	RESULTAT TECHNIQUE	0,6	-3,6	-122,5	-21,2	0,9	-134,0	30,0	0,3	-0,1	1,5	0,1	-248,0	0,0	-1,2	-249,2

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie		TOTAL	
Au 31/12/2020		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Total	Rentes découlant de contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant de contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
Résultat technique par ligne d'activité En millions d'euros																
1	Primes acquises	234,5	16,2	221,8	383,9	9,4	532,8	193,0	0,5	65,9	7,0	0,0	1 665,0	0,0	0,0	1 665,0
	1a. Primes	232,7	16,0	220,9	393,9	9,6	544,5	193,3	0,5	66,6	7,1	0,0	1 685,1	0,0	0,0	1 685,1
	1b. Variation des primes non acquises	-1,8	-0,2	-0,9	10,0	0,2	11,7	0,3	0,0	0,7	0,1	0,0	20,1	0,0	0,0	20,1
2	Charges des prestations	172,3	14,0	182,1	248,2	3,0	396,6	182,7	0,0	25,5	2,0	0,0	1 226,4	0,2	5,5	1 232,1
	2a. Prestations et frais payés	160,6	8,1	173,7	261,5	3,3	350,3	81,6	0,0	25,8	2,0	0,0	1 066,9	0,3	4,3	1 071,5
	2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	11,7	5,9	8,4	-13,3	-0,3	46,3	101,1	0,0	-0,3	0,0	0,0	159,5	-0,1	1,2	160,6
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION	62,2	2,2	39,7	135,7	6,4	136,2	10,3	0,5	40,4	5,0	0,0	438,6	-0,2	-5,5	432,9
5	Frais d'acquisition	32,7	3,3	40,3	63,4	2,4	93,6	35,2	0,1	13,2	1,4	0,0	285,6	0,0	0,0	285,6
6	Autres charges de gestion	10,9	1,0	12,3	18,1	0,8	29,2	11,3	0,0	4,6	0,3	0,0	88,5	0,0	0,0	88,5
B	CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	43,6	4,3	52,6	81,5	3,2	122,8	46,5	0,1	17,8	1,7	0,0	374,1	0,0	0,0	374,1
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	117,3	8,3	114,1	192,8	4,6	287,2	102,3	0,5	33,6	3,7	0,1	864,5	0,0	0,0	864,5
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	80,3	4,2	89,1	130,7	1,7	181,2	41,0	0,0	12,9	1,0	0,0	542,1	0,2	2,1	544,4
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	5,9	2,9	6,7	-6,6	-0,2	31,7	55,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	95,2	-0,1	0,6	95,7
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	Commissions reçues des réassureurs	22,6	2,2	26,9	42,1	1,6	63,4	24,1	0,1	9,1	0,9	0,0	193,0	0,0	0,0	193,0
D	SOLDE DE REASSURANCE	-8,5	1,0	8,6	-26,6	-1,5	-10,9	17,8	-0,4	-11,8	-1,8	-0,1	-34,2	0,1	2,7	-31,4
	RESULTAT TECHNIQUE	10,1	-1,1	-4,3	27,6	1,7	2,5	-18,4	0,0	10,8	1,5	-0,1	30,3	-0,1	-2,8	27,4

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie			TOTAL
31/12/2021 vs 31/12/2020		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Total	Rentes découlant de contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant de contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	TOTAL
Résultat technique par ligne d'activité En millions d'euros																
1	Primes acquises	0,1	0,0	8,9	31,6	1,0	31,7	2,6	2,3	1,4	0,2	0,1	79,9	0,0	0,0	79,9
	1a. Primes	3,7	0,3	12,8	32,6	1,2	28,0	4,7	2,3	1,6	0,2	0,1	87,5	0,0	0,0	87,5
	1b. Variation des primes non acquises	3,6	0,3	3,9	1,0	0,2	-3,7	2,1	0,0	0,2	0,0	0,0	7,6	0,0	0,0	7,6
2	Charges des prestations	9,5	-2,1	202,0	61,1	0,8	55,1	-2,1	0,9	12,2	0,3	0,0	337,7	-0,2	-3,0	334,5
	2a. Prestations et frais payés	24,4	2,9	37,1	16,8	0,7	3,1	25,0	0,6	0,3	0,3	0,0	111,2	0,2	-25,4	86,0
	2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-14,9	-5,0	164,9	44,3	0,1	52,0	-27,1	0,3	11,9	0,0	0,0	226,5	-0,4	22,4	248,5
A	SOLDE DE SOUSCRIPTION	-9,4	2,1	-193,1	-29,5	0,2	-23,4	4,7	1,4	-10,8	-0,1	0,1	-257,8	0,2	3,0	-254,6
5	Frais d'acquisition	0,4	0,0	0,7	2,6	-0,4	2,7	-1,7	0,3	0,8	0,0	0,0	5,4	0,0	0,0	5,4
6	Autres charges de gestion	0,4	0,1	3,7	4,5	-0,2	5,2	0,7	0,1	1,3	0,0	0,0	15,8	0,0	0,0	15,8
B	CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	0,8	0,1	4,4	7,1	-0,6	7,9	-1,0	0,4	2,1	0,0	0,0	21,2	0,0	0,0	21,2
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	4,0	3,4	32,9	49,6	1,6	130,7	-45,3	1,8	5,1	0,1	-0,1	183,8	0,0	0,0	183,8
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	11,8	1,8	102,1	29,4	0,7	55,6	47,8	0,5	6,3	0,2	0,0	256,2	-0,2	-0,8	255,2
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-5,9	-2,9	9,4	6,6	-0,3	-31,3	-48,8	0,2	0,2	0,0	0,0	-72,8	0,1	-0,6	-73,3
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	Commissions reçues des réassureurs	-1,2	0,0	0,7	1,4	-0,4	1,2	-1,6	0,4	0,6	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	1,1
D	SOLDE DE REASSURANCE	0,7	-4,5	79,3	-12,2	-1,6	-105,2	42,7	-0,7	2,0	0,1	0,1	0,7	-0,1	-1,4	-0,8
	RESULTAT TECHNIQUE	-9,5	-2,5	-118,2	-48,8	-0,8	-136,5	48,4	0,3	-10,9	0,0	0,2	-278,3	0,1	1,6	-276,6

Tableau 8 – Abeille IARD & Santé – Variations des résultats entre 2019 et 2020 par ligne d'activité

Les commentaires qui suivent portent sur le résultat technique hors produits des placements alloués au technique (résultat de souscription).

Par ligne d'activité, le résultat de souscription s'analyse comme suit :

Assurance de frais médicaux

Le résultat de souscription des lignes d'activité « Assurance des frais médicaux » est un profit de 0,6 M€ contre 10,1 M€ en 2020 soit une baisse de 9,5 M€.

Cette évolution s'explique par une quasi-stabilité des primes acquises qui s'accompagne d'une dégradation de la sinistralité. Ainsi, le S/P net de réassurance s'élève à 79% versus 73% l'année précédente (dont 4% au titre de la contribution exceptionnelle santé).

Par ailleurs, les frais nets (y compris commissions et frais d'acquisition reportés) restent stables (+0,8 M€).

Assurance Auto

Le résultat de la branche « Assurance Auto » s'est dégradé en 2021, avec une perte de 143,7 M€ contre un profit de 23,3 M€ constaté en 2020.

Il a principalement été marqué par les deux effets suivants :

- une augmentation de la charge des prestations due à la survenance de sinistres graves significatifs et à la revue à la hausse du coût de certains sinistres survenus antérieurement.
- et l'impact de la charge générée par la résiliation du traité de réassurance Mixer

Les évolutions sont assez homogènes au niveau des branches détaillées :

- « L'assurance de Responsabilité Civile Automobile » : le résultat de cette activité est une perte de 122,5 M€ qui s'explique essentiellement par une forte sinistralité atypique.
- Par ailleurs, une dotation de PREC (Provision pour Risques En Cours) de 18,3 M€ a également été effectuée.
- Pour mémoire, l'exercice 2020 avait été marqué par une sinistralité plus favorable et une reprise de la PREC de 7,2 M€.
- Les « autres assurances des véhicules à moteur » affichent un résultat négatif de 21,2 M€ contre un profit de 27,6 Me en 2020. Cette tendance provient de deux effets combinés : hausse des prestations (61,1 M€) non compensée par la hausse des primes acquises (+31,6 M€). Ce qui s'est traduit par un S/P net de 86% (contre 65% en 2020).

Pour mémoire, les comptes au 31 décembre 2020 intégraient l'effet positif des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19. Elles avaient notamment généré un fort recul de la sinistralité auto.

Assurance incendie et autres dommages aux biens

Le résultat de souscription des branches « Assurance incendie et autres dommages aux biens » est une perte de 134 M€ versus un profit de 2,5 M€ en 2020. 87% de cette perte sont liés au solde de réassurance qui lui-même a été fortement impacté par la charge générée par la résiliation du traité de réassurance Mixer. Brut de réassurance, le résultat technique est une perte de 17,9 M€ versus un profit de 13,4 M€ en 2020.

Cette tendance ne s'observe pas sur la plupart des branches détaillées. Ainsi, en dehors des dommages aux biens agricoles, les résultats techniques brutes de réassurance des autres branches sont positifs ; ce qui souligne l'impact ponctuel de la résiliation du traité Mixer.

Quant aux dommages aux biens agricoles, ils ont été marqués par la sinistralité grêle sur cultures qui continue de contribuer à la progression du S/P de cette activité.

Assurance de Responsabilité Civile Générale

Le résultat de souscription de l'Assurance de Responsabilité Civile Générale s'est amélioré avec un profit de 30 M€ contre une perte de 18,4 M€, soit une amélioration de 48,4 M€.

Aussi bien la RC Générale que la RC Construction sont bénéficiaires.

Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie

Perte de 1,2 M€ qui s'explique par la baisse du taux d'actualisation (Taux Moyen des Emprunts de l'Etat) utilisé pour calculer les provisions afférentes.

Autres

Le périmètre « Autres » recouvre les activités « Assurance de protection des revenus », « Assurance maritime, aérienne et transport », « Assurance-crédit et cautionnement », « Assurance de protection juridique », « Assistance » et « Pertes pécuniaires ».

Le résultat de l'ensemble de ces activités est une perte de -0,9 M€ contre 12,8 M€ en 2020 du fait principalement de la sinistralité des activités « Assurances de protection juridique » et « Assurance de protection des revenus ».

A.3 Résultat des investissements

A.3.1 Résultat financier des activités d'investissements

Le résultat financier s'établit comme suit pour l'exercice 2021 :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Valeurs mobilières	28,0	26,1	1,9	7%
Immobilier	7,8	6,4	1,4	22%
Autres	(1,3)	0,7	(2,0)	ns
Sous-total revenus courants	34,5	33,2	1,3	4%
Plus-values réalisées nettes	16,2	(6,2)	22,4	ns
Sous-total plus-values réalisées	16,2	19,9	(3,7)	(19%)
Frais de gestion des placements	(16,3)	(5,5)	(10,8)	196%
Résultat des placements	34,4	21,5	12,9	60%

Tableau 9 – Abeille IARD & Santé - Résultat financier des placements en euros en 2020 et 2021

Pour mémoire, dans le compte de résultat comptable de la société, ce résultat est affecté en partie au résultat technique, et en partie au résultat non technique :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution (%)
Résultat des placements	34,4	21,5	12,9	60,0%
Produit des placements alloués au résultat technique	(33,6)	(18,2)	(15,4)	84,6%
Résultat des placements net des produits	0,8	3,3	(2,5)	(75,8%)

Tableau 10 – Abeille IARD & Santé - Répartition du résultat des placements net des produits alloués au technique en 2020 et 2021

Le résultat financier s'élève à 34,4 M€ au 31 décembre 2021 contre 21,5 M€ au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 12,9 M€.

Cette évolution s'explique principalement par :

- Une augmentation des plus-values nettes réalisées de 22,4 M€.
- Une légère progression des revenus courants (1,3 M€) grâce notamment aux revenus générés par les Valeurs Mobilières. Globalement, les taux de rendement de certains actifs restent bas (effet marché dans un contexte de baisse des taux).
- La diminution, à hauteur de 10,2 M€, du financier cédé au « Mixer » enregistré en frais de gestion des placements.

Section B

Systeme de gouvernance

B.1	INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE.....	28
B.2	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....	39
B.3	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES.....	42
B.4	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....	51
B.5	FONCTION AUDIT INTERNE	55
B.6	FONCTION ACTUARIELLE.....	58
B.7	SOUS-TRAITANCE.....	59

B. Système de gouvernance

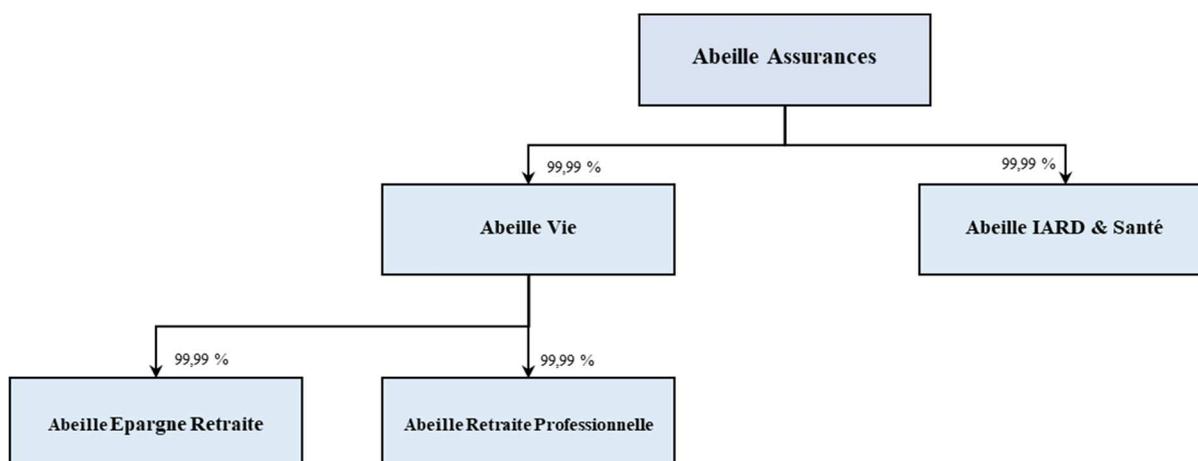
B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance

B.1.1 Structure de gouvernance

Le 19 novembre 2021, la dénomination sociale d'Aviva Assurances a été modifiée à la suite du changement d'actionnaire intervenu le 30 septembre 2021 pour devenir Abeille IARD & Santé.

Abeille IARD & Santé est une société anonyme à Conseil d'Administration. Abeille IARD & Santé est détenue à 99,99% par la société holding Abeille Assurances.

Abeille Assurances, société anonyme dont le siège social est à Bois-Colombes, est la société mère d'un groupe qui comprend, outre Abeille IARD & Santé, les sociétés d'assurances et le fonds de retraite professionnelle supplémentaire (Abeille Retraite Professionnelle) présentés ci-dessous :



Le Conseil d'administration d'Abeille IARD & Santé est, au jour de la présentation du présent rapport, composé de six administrateurs :

- Philippe-Michel Labrosse, Président ;
- Christophe Bournit ;
- Catherine Saab ;
- Elisabeth Aubineau ;
- Bertrand Delignon ;
- Béatrice Tulipier.

Béatrice Tulipier a rejoint le Conseil d'administration en qualité d'administrateur représentant les salariés, désigné par le Comité Social et Economique en date du 13 décembre 2018.

Philippe-Michel Labosse assure la Présidence du Conseil depuis le 30 septembre 2021.

Christophe Bournit assure la Direction Générale de la société depuis le 18 novembre 2019 ; il est assisté d'un Directeur Général Délégué, Catherine Saab, depuis le 1er mars 2021 (cette dernière ayant succédé à Bruno de Seguins).

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises avec un taux de participation moyen des administrateurs de 92 %.

Le Commissaire aux Comptes est convoqué aux réunions du Conseil au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes.

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée générale. Il approuve également notamment le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le Conseil suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la Direction générale.

B.1.2 Comités spécialisés

Filiale de la société holding Abeille Assurances, Abeille IARD & Santé entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances.

B.1.2.1 Le Comité des Comptes et de l'Audit

Le Comité des Comptes et de l'Audit, qui travaillait de façon étroite avec le Comité des Risques, avait pour objet d'apporter au Conseil d'administration une assistance technique et critique dans son rôle de contrôle de la conformité aux obligations légales et réglementaires.

Ce Comité était principalement chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière. Il était notamment en charge de l'examen des états financiers et des indicateurs financiers réglementaires afin d'émettre un avis quant à leur approbation, auprès du Conseil d'administration de l'entité juridique concernée ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'efficacité, de la performance, de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux Comptes et des Auditeurs Internes.

Les Commissaires aux Comptes étaient systématiquement convoqués aux réunions.

Le Comité des Comptes et de l'Audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2021, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Le Comité des Comptes et de l'Audit était composé de trois membres : Marcel Kahn, qui en était le Président, David Rogers (qui a succédé à Carole Abbey en février 2021) et Chetan Singh.

B.1.2.2 Le Comité des Risques

Le Comité des Risques assistait le Conseil d'administration dans ses missions de surveillance de la gestion des risques, de revue de la méthodologie de calcul du capital économique de la société et de suivi du respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Il était notamment en charge :

- D'examiner l'appétit au risque et le profil de risques de la société en matière de capital, liquidité et « Franchise Value » ;
- D'examiner l'efficacité du cadre de gestion des risques de la société, et l'efficacité et l'efficience des rapports sur les risques ;
- D'examiner et valider les Politiques de risques et les Business Standards concernant directement le Conseil d'administration ;
- De revoir l'adéquation et la qualité des fonctions Vérification de la Conformité et Risques de la société ;
- De revoir le dispositif « Fit and Proper » de la société ;
- De revoir la méthodologie de calcul du capital économique de la société et des stress-tests ;
- De vérifier la mise en œuvre de due diligences pour les transactions importantes ou stratégiques ;
- De suivre le respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Le Comité des Risques se réunissait au moins quatre fois par an. Il a tenu sept réunions en 2021.

Le Comité des Risques était composé de trois membres : David Rogers, qui en assurait la présidence depuis la démission de Carole Abbey en février 2021, Marcel Kahn et Chetan Singh.

B.1.2.3 Le Comité de l'Audit et des Risques

Les comités des Comptes et de l'Audit et des Risques ont fait l'objet d'une « fusion » à compter du 30 septembre 2021, suite au changement d'actionnaire pour devenir le Comité de l'Audit et des Risques.

Le Comité de l'Audit et des Risques (ci-après le « **Comité** » ou le « **CAR** »)) exerce ses activités sous la responsabilité du Conseil d'administration Le Comité assiste le Conseil d'administration en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de la Société et de ses filiales.

Il est notamment en charge de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- examiner les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance des conventions majeures conclues par la société et ses filiales ;
- évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- analyser l'exposition de la société et de ses filiales aux risques ;
- évaluer la stratégie de gestion des risques de la société et de ses filiales, leur appétit pour le risque et leur profil de risque ;
- procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- veiller à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives ;
- être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et de son programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- promouvoir une culture de sensibilisation au risque au sein de la société et de ses filiales ;

- évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de la société et de ses filiales ;
- évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;
- surveiller la cyber-résilience de la Société et de ses filiales et évaluer les dispositifs de résilience ;
- surveiller les exigences réglementaires dans l'ensemble de la société et de ses filiales ;
- prendre en considération l'exposition de la société et de ses filiales aux risques financiers liés aux changements climatiques ;
- superviser la marque et la réputation de la société et de ses filiales ;
- évaluer les actions judiciaires importantes, en cours ou à venir impliquant la société et ses filiales ;
- examiner les processus de gouvernance produits et évaluer et approuver la stratégie d'élaboration de produits et les politiques associées au moins une fois par an ;
- évaluer les infractions importantes ou les infractions potentielles aux dispositions réglementaires ;
- évaluer les procédures de la société et de ses filiales (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le CAR s'est réuni à quatre reprises postérieurement à sa création en septembre 2021, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Le CAR est composé de quatre membres : Constance de Poncins, qui en est la Présidente, Jean-Louis Grosse, François Bonnin et Nicolas Bouffard.

B.1.2.4 Le Comité des Rémunérations et des Sélections

Le Comité des Rémunérations et des Sélections (ci-après le « **Comité** »), est un organe consultatif. Il a été mis en place le 30 septembre 2021 pour émettre des avis sur les sujets ayant trait à la composition des Conseils d'Administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

1/ En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration de la société et de ses filiales :

- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- faire des propositions et de donner un avis au Conseil d'Administration en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un Administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
- veiller à l'équilibre de la composition du Conseil d'Administration et à la politique de diversité appliquée aux Administrateurs ;
- donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque Administrateur ;
- prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise.

2/ En ce qui concerne les Rémunérations :

- proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;

- émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- soumettre chaque année au Conseil d'Administration le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il a tenu une réunion en 2021.

Le Comité des Rémunérations et des Sélections est composé de deux membres : Philippe Perrault, qui en est le Président et Constance de Poncins.

B.1.2.5 Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au Conseil d'Administration de la société et de ses filiales, en amont de sa prise de décisions, sur les sujets relatifs à la Stratégie. Il a été mis en place le 30 septembre 2021.

Le Comité contribue par ses travaux à éclairer le Conseil d'administration quant à la détermination de la stratégie générale. Le Comité étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de la société et de ses filiales en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Il est chargé dans ce cadre de proposer au Conseil d'administration des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la Direction générale sur les évolutions envisagées.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il n'a pas tenu de réunion en 2021.

Le Comité Stratégique est composé de six membres : Jean-Philippe Dogneton, qui en est le Président, Sophie Elkrief, Fred Vianas, Mira Le Lay, Odile Ezerzer et Yann Arnaud.

B.1.3 Fonctions clés

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Solvabilité II, Abeille Retraite Professionnelle a désigné, pour chacune des quatre fonctions clés prévues par la réglementation, un responsable unique, personne physique, placé sous l'autorité d'un dirigeant effectif du sous-groupe Abeille Assurances, à savoir :

- Dominico De Carvalho pour la Fonction Risques ;
- Dominico De Carvalho pour la Fonction Vérification de la Conformité ;
- Frédéric Bussereau pour la Fonction Audit Interne ;
- Victorien Poncelet pour la Fonction Actuarielle.

B.1.3.1 La Fonction Risques

Le responsable de la Fonction Risques est Dominico De Carvalho.

La fonction Risques est rattachée directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Risques sont décrites dans la partie B.3 Système de gestion des risques.

B.1.3.2 La Fonction Vérification de la Conformité

Le responsable de la Fonction Vérification de la Conformité et du Contrôle Interne est Dominico De Carvalho (désignée en 2021, en remplacement de Murielle Marveaux). Il est rattaché directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Vérification de la Conformité sont décrites dans la partie B.4.2 Fonction Vérification de la Conformité.

B.1.3.3 La Fonction Audit Interne

La responsable de la Fonction Audit interne est Frédéric Bussereau (désigné en 2020 en remplacement d'Elisabeth Aubineau). Il a un double rattachement à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances, et à la Direction Générale d'Abeille Assurances. Il a un accès direct et illimité au Président du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances et à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Audit Interne sont décrites dans la partie B.5 Fonction Audit Interne.

B.1.3.4 La Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle est Victorien Poncelet (désigné en remplacement de Ludovic Moreau). Il est rattaché directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Actuarielle sont décrites dans la partie B.6 Fonction Actuarielle

B.1.4 Politique et pratique de la rémunération

La politique de rémunération menée par Abeille Assurances permet de garantir l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs en assurant une gestion appropriée des risques et de la conformité.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de ses collaborateurs. Durant une période dite « transitoire » après le rachat d'Abeille Assurances par Groupe Aéma, les principes communs de rémunérations à l'ensemble du Groupe Aviva continuent à s'appliquer.

B.1.4.1 Gouvernance et cadre réglementaire de la politique de rémunération

La gouvernance de la politique de rémunération d'Abeille Vie est définie au sein de l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) Abeille Assurances.

Les politiques de rémunération sont définies par la Direction Générale. Abeille Assurances ne disposant pas de Comité de rémunération avant 2022, les compétences de ce dernier étaient attribuées au Conseil d'Administration d'Abeille Assurances afin d'éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil d'Administration validait la politique de rémunération et la nomination des principaux dirigeants mandataires sociaux et les fonctions clés.

La Direction des Ressources Humaines met à disposition de ces instances les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, les analyses des pratiques de marché ainsi que toute information appropriée liée au contexte économique et social de l'entreprise.

Abeille Assurances s'assure de se conformer aux lois et réglementations en vigueur en France.

Cette politique entre dans le cadre réglementaire de la notice ACPR « Solvabilité II » Système de gouvernance (Version en date du 17/12/2015) et des conventions collectives de l'assurance.

La politique est revue dès qu'une modification ou un ajout s'avère nécessaire et au minimum une fois par an. Les circonstances entraînant la revue à minima sont les suivantes :

- Evolution de la réglementation
- Evolution significative des activités ou modifications importantes de son organe interne
- Modifications significatives des politiques liées

La révision tient compte de la stratégie globale de l'entreprise de l'évolution des activités ou des tendances de marché.

B.1.4.2 Les fonctions de contrôle

Les fonctions de contrôle renvoient aux fonctions clés Solvabilité 2, telles que présentées en section suivante (Risques, Vérification de la Conformité, Audit Interne et Fonction Actuarielle).

Pour garantir l'indépendance de ces fonctions clés, les responsables de ces fonctions :

- Sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Générale du sous-groupe Abeille Assurances (DG ou DGD) ;
- Et leurs enveloppes de rémunération variables sont définies sur la base de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions, et ce, indépendamment des indicateurs financiers des activités qu'elles contrôlent.

Ces garanties permettent d'assurer leur indépendance et leur objectivité notamment dans le cadre de leurs missions de contrôle en matière de politique de rémunération.

B.1.4.3 Politique et principes généraux en matière de rémunération

La Direction des ressources humaines met en œuvre le déploiement de la politique de rémunération globale (incluant la rémunération de base fixe et variable) validée par la Direction Générale

La politique de rémunération se décline en fonction des différentes catégories de collaborateurs et des cadres dirigeants. Elle s'appuie à la fois sur les principes communs à l'ensemble du Groupe Aviva et sur ceux plus spécifiques, propres à l'industrie de la branche Assurance.

Dans le cadre de sa mission elle s'assure notamment de :

- Revoir périodiquement avec les partenaires sociaux la politique salariale dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et lors de révisions des accords sur la rémunération ;
- Piloter les processus de révisions annuelles des rémunérations ;
- Mettre à disposition des différentes instances les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, les analyses des pratiques de marché ainsi que toute information appropriée liée au contexte économique et social de l'entreprise ;
- Diffuser la politique salariale auprès des collaborateurs ;

- Communiquer aux managers les guides et informations nécessaires au processus de révisions salariales, d'appréciation de la performance, d'attribution des rémunérations variables annuelles et de leurs collaborateurs ;
- Mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration d'Abeille Assurances concernant les rémunérations des fonctions de dirigeants mandataires sociaux et les fonctions clés.

La rémunération globale est constituée de la rémunération de base et des rémunérations variables individuelle, collective et différée. Celle-ci est complétée d'un plan épargne entreprise et d'un régime de retraite supplémentaire. Les salariés pouvaient également bénéficier d'un plan mondial d'actionnariat salarié proposé en principe chaque année par Aviva Plc.

B.1.4.3.1 La rémunération de base

La rémunération de base rémunère les compétences des collaborateurs et les responsabilités qui leur sont confiées.

Elle est fixée au moment de l'embauche du salarié et elle est revue périodiquement dans le cadre des processus décrits ci-dessus, et également dans le cadre de la mobilité ou de l'évolution professionnelle, et pour garantir l'égalité professionnelle entre les collaborateurs placés dans des situations comparables.

Abeille compare également ses pratiques en matière de rémunération à celles des autres sociétés du marché de l'Assurance.

La part fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

B.1.4.3.2 La rémunération variable individuelle

La rémunération variable individuelle rémunère la performance individuelle évaluée en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année et les conditions de mises en œuvre. La rémunération variable est définie selon les catégories de personnel et leurs métiers et garantit l'équité dans la rétribution de la performance individuelle.

Les allocations individuelles des rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle formalisée, qui prend en compte la réalisation d'objectifs, quantitatifs, qualitatifs et notamment la contribution/performance individuelle des collaborateurs aux critères suivants :

- Aux objectifs spécifiques de l'année (quoi) ;
- Aux conditions de mise en œuvre et la manière dont l'objectif a été atteint (comment) ;
- Et à la prise en compte du risque dans le cadre de leurs responsabilités (risque) pour certaines catégories de personnel.

B.1.4.3.3 La rémunération variable individuelle des collaborateurs ayant une activité dite « commerciale »

Les collaborateurs ayant une activité commerciale et intermédiaire en contact avec les Agents et les Courtiers.

La part variable comprend les primes d'objectifs et d'autres « incentives » des réseaux de distribution qui sont régis par des plans définis et validés annuellement. Ceux-ci sont définis par la direction de la Distribution et la Direction Générale.

Les règles d'attribution prévoient des critères de qualité et de prévention des risques pour l'entreprise et le client. Le respect de ces règles, est une condition d'éligibilité à ces rémunérations variables et « incentives ». Ces conditions sont précisées de manière explicite aux salariés considérés lors de l'attribution de cette rémunération.

Parmi ces conditions on retrouve notamment le respect :

- De la réglementation (notamment la lutte anti terrorisme & lutte anti blanchiment) ;
- Des règles internes en matière de souscription (notamment recevabilité et justificatifs), de gestion (encaissements, décaissements, sinistres) ;
- Du devoir de bon conseil délivré aux clients en dommages comme en Vie (notamment avec la mise à jour régulière du recueil des exigences et besoins des clients) ;
- Du respect des règles internes en matière de protection des données clients.

Le non-respect de ces règles peut entraîner une réduction ou la perte de la part de la rémunération variable.

Les collaborateurs exerçant au sein d'une activité dite « plateforme téléphonique »

La définition des objectifs, les modalités et la périodicité des versements de rémunérations variable des activités de plateforme téléphonique sont définis selon le métier de l'assurance et les besoins de l'activité. La périodicité des versements est fixée selon les règlements en vigueur des plans de variables.

Les objectifs associés se composent de critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs notamment la prise en compte de qualité et du devoir de conseil vis-à-vis des clients d'Abeille.

La part variable ne permet pas d'inciter la prise de risque pour l'entreprise. Ceux-ci peuvent être revus selon les besoins de l'entreprise et de l'activité.

B.1.4.3.4 La rémunération des intermédiaires non-salariés

Les intermédiaires nommés Agents et les Courtiers qui agissent pour Abeille IARD & Santé ne sont pas gérés dans la politique salariale.

B.1.4.3.5 La rémunération variable individuelle des cadres dirigeants

Le plan de bonus annuel

Les allocations individuelles des rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle formalisée, qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et notamment la contribution/performance individuelle des collaborateurs aux critères suivants :

- Aux objectifs spécifiques de l'année (quoi) ;
- Aux conditions de mise en œuvre et la manière dont l'objectif a été atteint (comment) ;

- Et à la prise en compte du risque dans le cadre de leurs responsabilités (risque).

L'enveloppe de rémunération variable est calculée sur la base de la performance financière de l'entreprise ainsi que d'éléments quantitatifs et qualitatifs dont la gestion appropriée des risques. La structure de la rémunération variable, peut être composée de deux parties : numéraire et différée sur une période donnée. L'acquisition de la partie différée est soumise aux conditions du plan, notamment la présence du salarié.

Le cas des fonctions de contrôle

Les enveloppes des rémunérations variables des fonctions de contrôle (Risques, Vérification de la Conformité, Audit Interne et Fonction Actuarielle) sont définies sur la base de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions, et ce, indépendamment des indicateurs financiers des activités qu'elles contrôlent.

Ces garanties permettent d'assurer leur indépendance et leur objectivité notamment dans le cadre de leurs missions de contrôle en matière de politique de rémunération. Il est précisé que, pour les cadres dirigeants rapportant à une fonction métier globale, la proposition individuelle est discutée entre le responsable de la fonction métier globale et la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Le plan d'intéressement long terme

La politique de rémunération des cadres dirigeants vise à lier les niveaux de rémunération à la performance et au progrès de l'entreprise dans le long terme et à aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Dans le cadre d'une stratégie globale d'intéressement de ses collaborateurs, Aviva Plc propose un plan de variable long terme sous forme d'attribution d'actions gratuites (RSU) pour ses cadres dirigeants identifiés comme talents stratégiques, aux ressources clés et aux plus performants. Les attributions sont décidées par Aviva France et Aviva Plc en début de l'année.

L'acquisition de ces actions est soumise à condition de présence du salarié à leur date d'acquisition, ainsi qu'au respect du dispositif de malus décrit ci-après.

La rémunération variable différée en actions et la mise en œuvre en œuvre d'un système de malus.

L'acquisition de la partie variable différée est assortie d'un système de malus c'est-à-dire que sous certaines conditions, l'application d'un malus entraîne une réduction ou la perte des actions.

Les conditions justifiant l'application d'un malus, sont notamment :

- Une augmentation significative du niveau de risque du fait du Collaborateur supporté par la société ;
- Une prise de risque ou un comportement jugé inacceptable par la Direction Générale.

B.1.4.3.6 La rémunération variable collective

Les collaborateurs bénéficient d'une rémunération variable collective qui est le fruit de la performance économique de l'entreprise. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement (accord d'intéressement conclu pour 3 ans et renouvelable) dont bénéficient les salariés des entités constituant l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) du sous-groupe Abeille Assurances.

B.1.4.3.7 Les autres périphériques de la rémunération

L'ensemble des collaborateurs bénéficient de différents dispositifs qui complètent la rémunération globale.

Le Plan d'Epargne Groupe (PEG)

La rémunération globale est complétée d'un Plan d'Epargne Groupe (PEG) défini dans l'accord équilibre n°5 et d'un Plan d'Epargne Retraite Entreprise au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs de l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) du sous-groupe Abeille Assurances.

Le Plan Epargne Retraite Entreprise Aviva

Le plan Epargne Retraite Entreprise Aviva (anciennement intitulé contrat Article 83) est un contrat d'assurance retraite collective destiné aux collaborateurs. Ce Plan Epargne Retraite Entreprise prend la forme d'un régime dit à " cotisations définies ", le montant de la cotisation est fixe et versé par l'entreprise sous forme d'un pourcentage du salaire de base. Le collaborateur peut également réaliser des versements à titre volontaire. A date le nom du plan reste inchangé.

Le Plan d'actionnariat salarié du Groupe Aviva Plc

Les collaborateurs bénéficiaient également de la possibilité d'adhérer chaque année au plan d'actionnariat salarié du Groupe Aviva Plc. Il s'agissait d'un dispositif d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des collaborateurs du Groupe Aviva, dans le cadre d'un dispositif intitulé Global Matching Share ("GMS Plan "). Il reposait sur une démarche volontaire du collaborateur intéressé, qui devrait adhérer au "GMS Plan " et investir pour acquérir des actions d'Aviva.

B.1.5 Autres informations

Abeille IARD & Santé n'a pas conclu de transactions importantes durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Contexte et objectifs

Abeille Assurances applique la norme « Fit & Proper Minimum Requirements » (Exigences minimales en termes de compétences et d'honorabilité), qui expose les exigences minimales garantissant une cohérence dans le cadre du contrôle de l'ensemble des entités du Groupe, tout en veillant à assurer la conformité aux exigences réglementaires locales.

Le principe d'honorabilité et de compétences vise à s'assurer que les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent des fonctions clés satisfont aux exigences d'honorabilité (réputation, intégrité) et de compétences (connaissance, expérience) requises.

L'entreprise doit fournir les preuves que ces exigences sont respectées. L'objectif est de permettre une gestion saine et prudente.

Les fonctions clés concernées par ces exigences de compétence et d'honorabilité sont l'Audit Interne, la Fonction Actuarielle, les Risques, et la Conformité.

En pratique, la politique se décline à deux niveaux d'application :

- **Les personnes notifiées** : ce sont les personnes qui participent à la direction de l'entreprise et les responsables titulaires des fonctions clés. Les justifications et éventuels changements les concernant sont communiqués au régulateur.
- **Les personnes non notifiées** : ce sont les personnes qui contribuent aux fonctions clés (en général, directeurs et collaborateurs « N-1 » des personnes notifiées). Les justifications et éventuels changements les concernant sont disponibles en cas de demande du régulateur.

Cette politique s'applique à toutes les sociétés du Groupe Abeille Assurances entrant dans le périmètre de contrôle de l'ACPR (dont Abeille IARD & Santé).

L'organigramme des personnes « Fit & Proper » en date d'établissement du présent rapport est présenté en annexe 1.

B.2.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

L'ensemble des exigences d'aptitudes de connaissances et d'expertise des personnes notifiées et non notifiées sont définies dans une fiche descriptive appelées « Role Profile ».

Celle-ci présente l'ensemble des éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités (missions, niveau de classe et principaux indicateurs d'activité et de performance) ;
- L'environnement relationnel (organisation de la fonction, lieu fonctionnel, relations internes y compris avec le Groupe, interlocuteurs externes) ;
- Qualifications (qualifications, savoirs et savoir-faire, expérience) ;
- Compétences personnelles (état d'esprit et attitude).

Les fiches « Role profile » sont revues chaque année par les personnes notifiées et non notifiées.

B.2.3 Les processus mis en place par Abeille Assurances

Abeille Assurances a mis en place un processus permettant de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de compétences et d'honorabilité. Ce processus s'intègre de façon normale au processus général RH du cycle de vie des salariés.

La Direction des Ressources Humaines contribue au respect des exigences en s'assurant de la bonne qualité du processus « Fit & Proper ». Elle est en charge de la collecte des preuves aux moments opportuns :

- Identification du poste : identification du poste comme Fit & Proper, et « notifié » ou « non notifié » ;
- Recrutement (interne/externe) : contrôle des références, fourniture de l'extrait de casier judiciaire vierge, vérification des liens avec le Commissaire aux Comptes, signature d'une lettre d'honorabilité ;
- Intégration : formalisation du programme de formation / certification ;
- Talent & performance : vérification du plan de succession lors des comités de carrières, évaluation tous les ans des personnes Fit & Proper via le cycle de gestion des performances et des talents ; plan de formation (notamment formation lutte anti-fraude) ;
- Si longue absence : renseigner Workday¹ (pour les absences supérieures à 90 jours), s'assurer que le plan de succession est en œuvre et que l'intérim du poste est pourvu ;
- Transition (mobilité, évolution...) : mise à jour de la liste et vérification tous les ans des éléments à contrôler avec un principe d'escalade. Une personne Fit & Proper Partner est en charge du recueil des éléments de preuves ;
- Fin d'emploi : mise à jour de la liste.

B.2.4 Suivi de l'évolution des compétences

Constitution du dossier d'entreprise

Un dossier « Entreprise » a été constitué et présenté au Conseil d'Administration d'Abeille Assurances, comprenant :

- Un organigramme ;
- La liste des fonctions clés et les titulaires en poste ;
- La liste des personnes notifiées et non notifiées ;
- Les plans de succession des personnes clés ;
- La politique de rémunération ;
- La procédure de notification au superviseur ;
- La procédure d'évaluation et de suivi des personnes notifiées.

Constitution du dossier individuel

Des dossiers individuels sont constitués et révisés selon une périodicité fixée à deux ans.

Ils comprennent :

- Pour les personnes notifiées membres des conseils d'administration, non-salariés d'Abeille :

¹ Workday est le progiciel RH utilisé par Abeille et qui permet d'accompagner la vie des collaborateurs dans tous les aspects de sa vie quotidienne (absences, gestion des talents...)

- La référence aux exigences « Fit & Proper » dans les lettres de nomination ;
- La lettre d'honorabilité : une déclaration annuelle sur l'honneur de respect des exigences « Fit & Proper ».
- Pour les personnes notifiées, salariés d'Abeille :
- Les descriptions de poste dans le Role Profile, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
 - La lettre d'honorabilité ;
 - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
 - Un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 2 ans.
- Pour les personnes non notifiées, salariés d'Abeille :
 - Les descriptions de poste dans le Role Profile, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
 - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
 - La lettre d'honorabilité.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.1 Système de gestion des risques de l'entreprise : stratégie et objectifs

Durant une période dite « transitoire » après le rachat d'Abeille Assurances par Aéma Groupe, l'ensemble des politiques locales et du dispositif de gestion des risques continuent de s'appliquer. Durant cette période, les politiques locales, ainsi que l'ensemble des standards métiers, sont revus en tenant compte des adaptations nécessaires à l'environnement d'Aéma Groupe et son cadre de Gestion des Risques.

Ainsi, sur l'exercice 2021, le système de gestion des risques d'Abeille Assurances s'est inscrit dans le cadre normatif du Groupe Aviva Plc (« Risk Management Framework Policy » ou RMF) s'appuyant sur :

- Une stratégie (section B.3.1.2) et une appétence aux risques (section B.3.1.3) ;
- Une structure de gouvernance des risques décrivant les rôles et responsabilités des 3 lignes de défense (section B.3.3).

Ce système est décliné sur toutes les filiales du sous-groupe, incluant Abeille IARD & Santé.

B.3.1.1 Risk Management Framework Policy

Le cadre de gestion des risques d'Abeille IARD & Santé est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La méthodologie de gestion des risques est basée sur la mise en place de processus et d'outils permettant d'identifier, mesurer, contrôler, gérer et établir un suivi des risques au sein d'Abeille IARD & Santé

Le cadre de gestion des risques est défini dans une politique de gestion des risques (déclinaison applicable à Abeille IARD & Santé de la politique de gestion des risques du Groupe Aviva Plc « Risk Management Framework Policy - RMF Policy »). Jusqu'au 30 septembre, Abeille IARD & Santé disposait de 7 politiques du Groupe et 35 politiques locales ainsi que 52 Standards métiers, couvrant l'ensemble des risques majeurs de la compagnie :

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
Risk Management Framework Policy	Gestion des risques
	Compétence et honorabilité
	ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)
	Gouvernance des données (hors S2)
	Gouvernance des données solvabilité II (yc TOR comité données SII)
	Gestion Actif-Passif
	Contrôle interne
	Traitement des réclamations
	Capacité professionnelle, Honorabilité et Développement professionnel continu du personnel en charge de la distribution de produits d'assurance
	Audit interne
	Communication Information au public
	Relations avec les autorités
	Externalisation
	Rémunération
Rémunération DDA	
Operational Risk Policy	Plan de Continuité d'Activité
	Gestion du risque opérationnel
Financial Risk Policy	Gestion du risque d'investissement
	Gestion du capital
	Gestion du risque de liquidité
	Gestion du risque d'exposition
Life Insurance Risk Policy	Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque Vie
	Gestion du risque de souscription et de provisionnement Vie

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
	Gestion du risqué de concentration
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits Vie
General Insurance Risk Policy	Réassurance Abeille IARD & Santé
	Gestion du risque de souscription et de provisionnement
	Politique de Gestion des Distributeurs Courtage Dommage
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits GI
Conduct Risk Policy	Politique des personnes vulnérables
	Conflits d'intérêt
	Vérification de la conformité
	Politique de connaissance client en matière de devoir de conseil (assurance-vie et retraite)
Autres politiques	Conservation des données
	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

Tableau 11 – Abeille IARD & Santé - Liste des politiques du Groupe et des politiques locales

Ces politiques de gestion des risques définissent la stratégie en matière de risques et l'appétence au risque du Conseil d'Administration d'Abeille IARD & Santé. Elles sont validées au moins annuellement par le Conseil d'Administration.

Elles précisent, en particulier :

- Le cadre de l'appétence aux risques devant être utilisé par la compagnie ;
- L'approche en matière d'identification, mesure, gestion, surveillance et reporting des risques (processus Identify, Measure, Manage, Monitor and Report ou processus IMMMR) ;
- Les rôles et les responsabilités (y compris le modèle des trois lignes de défense) ;
- Les structures de gouvernance en matière de gestion des risques.

Suite au passage en cours d'année, du Modèle Interne vers la Formule Standard, les 4 politiques suivantes ont cessées de s'appliquer :

- Validation Indépendante du Modèle Interne Vie
- Changement de Modèle Vie
- Changement de Modèle non-Vie
- Validation Indépendante du Modèle Interne

A l'inverse, 2 nouvelles politiques ont été validées et mises en place :

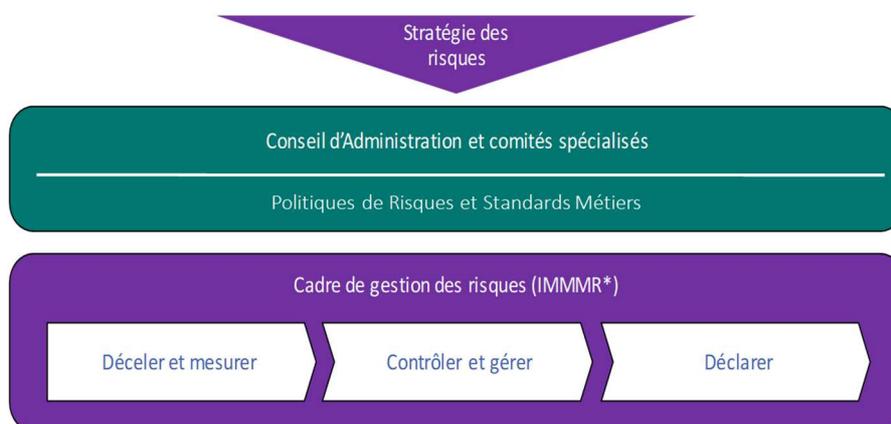
- Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
- Politique de Gestion des Distributeurs Courtage Dommage

B.3.1.2 Stratégie

Abeille IARD & Santé alloue son capital disponible pour optimiser les rendements en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau de capital économique et réglementaire permettant de couvrir l'ensemble de ses risques. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques d'Abeille IARD & Santé sont :

- De diffuser une gestion de risques rigoureuse au sein des métiers, sur la base d'un niveau d'appétence aux risques clair et en restant dans les limites définies ;

- De s'assurer que le capital est affecté là où il produit le meilleur rendement en fonction des risques choisis ;
- D'être conforme avec les attentes des clients, des investisseurs et des superviseurs en maintenant un niveau de surplus de capital permettant de tenir nos engagements, même en cas de risques extrêmes.



B.3.1.3 Dispositif d'appétence aux risques

Le dispositif d'appétence aux risques d'Abeille Vie comprend :

- **L'appétence aux risques** (« Risk Appetite ») qui exprime de manière quantitative, à un niveau agrégé, le niveau de risque soutenable par Abeille Vie (exemple : niveau de capital pouvant être mis à risque, niveau de liquidité) ; L'appétence est définie pour les principaux risques, comprenant la solvabilité, la liquidité et le risque opérationnel et constitue une contrainte forte ; Le dispositif d'appétence au risque opérationnel est détaillé dans la politique de gestion des risques opérationnels.
- **Les préférences de risques** (« Risk Preferences ») qui sont les définitions qualitatives pour les risques individuels (ex : actions, longévité) exprimant les risques qu'Abeille Vie souhaite accroître, les risques que l'entreprise souhaite maintenir stables ainsi que les risques que l'entreprise souhaite réduire et le rationnel associé ;
- **Les tolérances aux risques ou limites opérationnelles** qui sont les limites opérationnelles pouvant être spécifiques aux lignes d'activités. Les principaux indicateurs de tolérance (liste non exhaustive) sont la tolérance au risque de taux d'intérêt (l'indicateur de mesure est la variation du ratio de couverture SII aux changements des taux d'intérêt), ainsi que la tolérance aux risques opérationnels qui est définie dans notre registre des risques opérationnels.

La gouvernance en place permet de définir l'appétence aux risques et les préférences aux risques, de les mettre à jour de façon régulière et de les intégrer au processus de définition de la stratégie de l'entreprise.

Les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques sont mis à jour annuellement et présentés au Comité Capital (cf. section B.3.4) pour discussion, puis au Comité d'Audit et des Risques pour approbation. Le Conseil d'administration valide les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques. Ces informations sont ensuite présentées aux comités opérationnels.

Le Conseil d'Administration définit la stratégie d'Abeille IARD & Santé et le plan financier annuel en prenant en considération le profil de risques de l'entreprise ainsi que son dispositif d'appétence aux risques. En effet, Abeille IARD & Santé alloue son capital disponible pour optimiser les retours sur investissement en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau approprié de capital économique et réglementaire. La politique de gestion des risques explicite l'approche vis-à-vis des différents types de risques auxquels les entités font face.

B.3.1.3.1 L'appétence aux risques

Le Conseil d'Administration d'Abeille Assurances valide les niveaux d'appétence aux risques en fonction de quatre principaux critères :

Critère de capital économique

Le capital économique d'Abeille Vie est géré à horizon du Plan financier. Il donne une indication sur les risques portés par le bilan d'Abeille Assurances (par entité juridique couverte). En cohérence avec les principes de Solvabilité II, il couvre l'ensemble des risques quantifiables et modélisables, qu'il s'agisse des risques assurantiels déjà souscrits ou à prendre, des risques financiers pris, ou de certains risques spécifiques et quantifiables.

Critère de liquidité

La position de liquidité reflète la capacité à honorer à l'avenir les engagements. À noter que le ratio de liquidité, LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), se calcule sur les prochains 24 mois, en cohérence avec les méthodes de calcul du Capital Économique.

Critère de taux d'intérêt

Conformément à la politique du Groupe Abeille, Abeille Assurances doit également effectuer un suivi de son appétence aux risques de taux d'intérêt. La politique des risques du Groupe Abeille définit l'appétence aux risques de taux d'intérêt sur la base de la sensibilité de son ratio de couverture du SCR aux variations des niveaux de taux d'intérêt.

Critère de risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de processus, de personnes ou de systèmes inadéquats ou défaillants et d'événements externes.

B.3.1.3.2 Les préférences de risques

Les préférences de risques (« Risk Préférences ») précisent les risques que l'entreprise souhaite accroître, maintenir stables, ou réduire. Elles sont mises à jour annuellement.

Les risques couverts sont d'ordre financiers, assurantiels et opérationnels, tels que :

- Le risque de crédit
- Le risque de santé
- Le risque sur les coûts
- Le risque sur les actions
- Le risque de taux d'intérêt
- Le risque immobilier
- Les risques non-vie
- Les risques opérationnels.

Les préférences sont également définies pour le risque sur la gestion d'actifs, la réputation et les risques « conduct ».

B.3.1.3.3 Les tolérances aux risques opérationnels

Les tolérances aux risques opérationnels sont définies dans le registre des risques opérationnels. Il s'agit d'un registre listant tous les risques opérationnels auxquels l'entreprise est exposée en précisant les tolérances du groupe pour chaque risque.

B.3.2 Cadre de gestion du capital

La gestion du capital s'appuie sur un cadre de gestion des risques robuste. Ce dernier est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La prise en compte des impacts en termes de capital lors des prises de décision est définie dans le dispositif ORSA ou *Own Risk and Solvency Assessment*.

L'ORSA s'inscrit dans les activités courantes implémentées dans le cadre de la gestion du capital formalisé dans la politique de gestion du capital et la politique ORSA

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée, ou pourrait être exposée, et de s'assurer que les exigences en termes de capital de solvabilité sont respectées à chaque instant.

Ces processus fournissent aux conseils les éléments nécessaires pour effectuer les évaluations suivantes :

- Evaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;
- Evaluation du respect permanent des exigences de capital, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan triennal ;
- Evaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

Le cycle de gestion du capital peut se résumer comme suit :

- Le Conseil et le Comité de Direction Générale établissent la stratégie de long terme de l'entreprise, y compris la stratégie en termes de risques lors de la définition des appétences aux risques (basées sur le profil de risque de la compagnie et du besoin global de solvabilité de la compagnie) ;
- Le management définit ensuite les actions de court et moyen terme afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie (financiers, commerciaux...) ;
- Ces actions ont un impact sur tous les métiers de l'entreprise (développement de produit, souscription, distribution, tarification, gestion des sinistres, investissement...) ;
- Ces actions ont des impacts en termes de revenus et de coûts qui sont communiqués au département Finance pour la construction du plan à trois ans ;
- Les équipes actuarielles calculent ensuite les chiffres de capital (fonds propres, SCR, MCR) pour les positions actuelle et projetée, pour permettre aux Conseils d'Administration de s'assurer de la conformité continue d'Abeille IARD & Santé vis-à-vis des exigences réglementaires en termes de capital ;
- Des simulations de crises (SST) et des simulations de crises inversées (RST) sont appliquées au plan triennal. Le management contribue à la définition des scénarios et à l'identification des décisions de gestion (management actions) appropriées (réassurance, investissement, etc.) permettant de revenir dans les limites de l'appétence aux risques ;

- Les résultats de ces simulations de crises et les analyses a posteriori d'une année à l'autre servent à fournir au Conseil d'Administration une meilleure vision afin d'ajuster la stratégie ;
- Il existe aussi de nombreux processus transverses/fonctionnels globaux qui contribuent aux activités courantes de la compagnie et fournissent une évaluation du cadre de gestion du risque et de la solvabilité (Identification des risques, rapport actuariel, rapport du Directeur des Risques, rapport de Conformité, Audit Interne).

Les résultats en sortie de tous les processus mentionnés ci-dessus servent de contributions au rapport ORSA.

Dans le cadre de son processus de gestion du capital, Abeille IARD & Santé produit un certain nombre de paramètres de performance (projection du capital requis et du ratio de couverture Solvabilité II, Capital generation, Underlying capital generation (UCG), Operating capital generation (OCG), Economic Value Added (EVA) – qui mesure la performance d'une activité au regard de l'immobilisation du capital).

Les décisions en matière de dividendes tiennent également compte des projections de capital du plan stratégique et des limites de l'appétence aux risques.

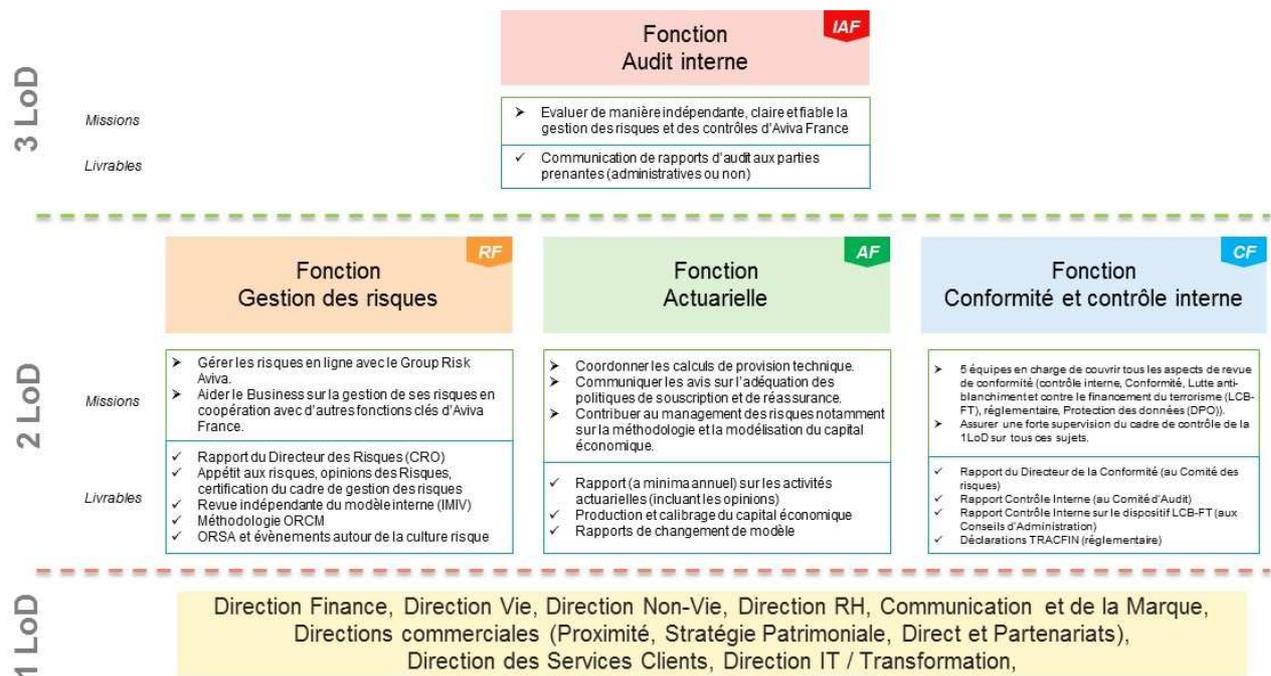
Par ailleurs, en 2021, le dispositif ORSA est complété par le plan préventif de rétablissement (PPR) qui permet à Abeille IARD & Santé de mener une réflexion anticipée (en dehors de toute période de crise) sur la gestion d'une situation de quasi-faillite en rétablissant son équilibre financier et prudentiel ou en organisant l'extinction ordonnée de son activité. Le PPR est élaboré une fois tous les deux ans, au niveau du sous-groupe Abeille Assurances, et permet au Collège de résolution de l'ACPR d'envisager le plan de résolution qui serait mis en œuvre en cas de faillite avérée. Il est présenté au Comité d'Audit et des Risques puis au Conseil d'Administration d'Abeille IARD & Santé pour validation, avant transmission à l'ACPR.

B.3.3 Mise en œuvre du système de gestion des risques

Le dispositif général de contrôle au sein du sous-groupe Abeille Assurances s’inscrit dans l’organisation en trois lignes de défense de la gestion des risques :

- 1ère ligne de défense (1LoD) : les opérationnels (y compris les équipes de Contrôle Interne) ;
- 2ème ligne de défense (2LoD) : Il s’agit des fonctions de contrôle clés de la gestion des risques, de l’actuariat et de la conformité ;
- 3ème ligne de défense (3LoD) : Il s’agit de la fonction de contrôle clé de l’audit interne.

L’articulation des trois lignes de défense autour des quatre fonctions clés exigées par la réglementation se présente comme suit :



B.3.3.1 La première ligne de défense : les opérations

La 1LoD est la responsable principale de l’identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques auprès du management d’Abeille IARD & Santé. Le management de la 1LoD est responsable de la mise en œuvre et de l’utilisation de la gestion des risques.

Le dispositif de contrôle interne de l’entreprise est au cœur de la première ligne de défense.

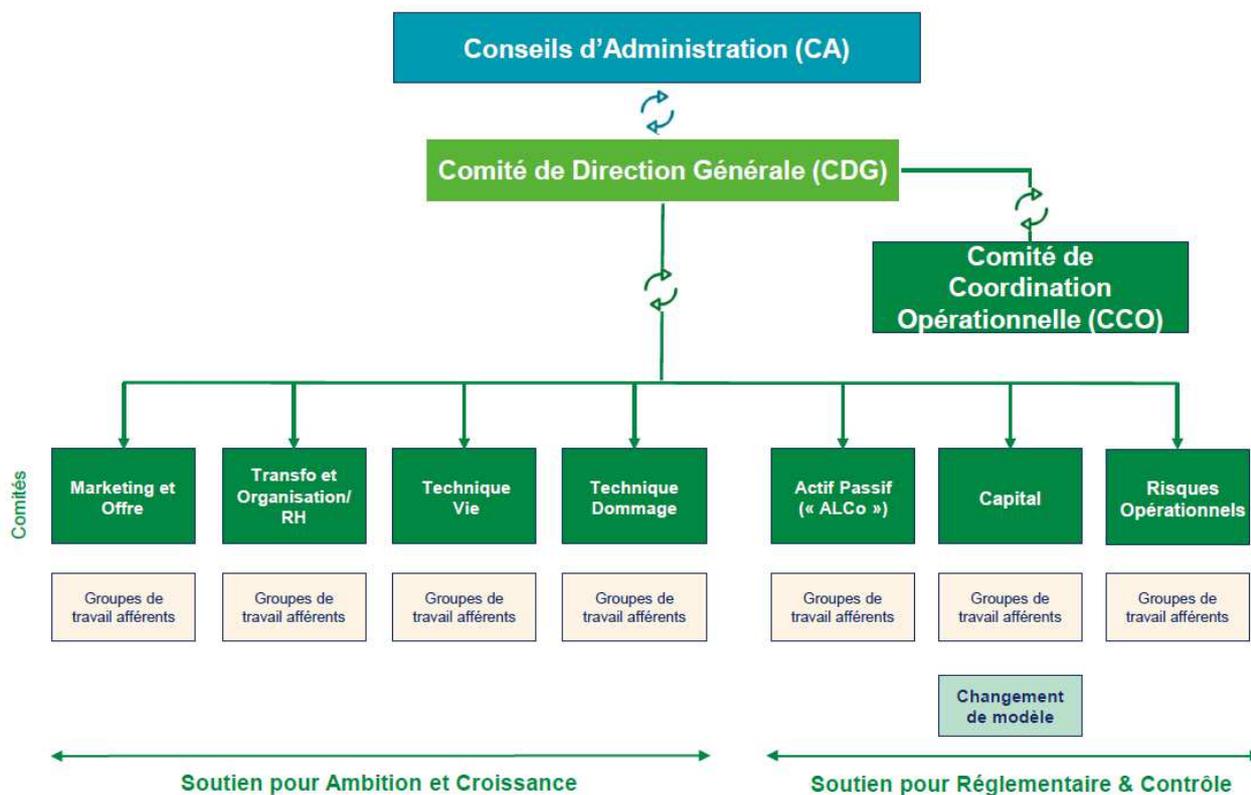
Pour plus de précisions sur le système de contrôle interne, se référer à la section B.4.

B.3.3.2 Les deuxième et troisième lignes de défense

Il s’agit des fonctions clés, telles que décrites en section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

B.3.4 Une gouvernance intégrée

La gouvernance d'Abeille IARD & Santé n'a pas évolué en 2021, les sous-comités continuent d'être accompagnés de groupes de travail sur des sujets dédiés. La présence du CCO vise à assurer une plus grande fluidité de l'information entre le CDG et les Comités Opérationnels, ainsi que des prises de décision plus rapides.



Le schéma de gouvernance ci-dessus s'applique de manière similaire pour les Conseils d'Administration d'Abeille Assurances et de ses entités légales devenues Abeille Vie, Abeille Retraite Professionnelle, Abeille Epargne Retraite et Abeille IARD & Santé.

Le Conseil d'Administration délègue la gestion des opérations et la gestion opérationnelle des risques au Directeur Général d'Abeille Assurances, lui-même assisté des membres du Comité de Direction Générale. Le Directeur Général délègue alors l'autorité de l'implémentation de la présente politique et la gestion quotidienne des risques au responsable de la fonction clé de gestion des risques.

Ces activités sont encadrées par le Comité de Direction Générale. Le Comité de Direction Générale est soutenu par un Comité de Coordination Opérationnelle.

Le Comité de Direction Générale a établi des sous-comités jouant un rôle primordial dans le dispositif de gestion des risques :

- **L'ALCo ou Comité Actif-Passif** pilote les risques financiers et assurantiels d'Abeille Assurances. Il supervise la stratégie d'investissement d'Abeille Assurances et s'assure de l'optimisation des investissements au regard du rendement espéré et de l'appétence au risque des différentes entités d'Abeille Assurances.
- **L'ORC ou Comité des Risques Opérationnels** est chargé d'assurer la supervision globale des risques opérationnels, liés aux activités d'Abeille Assurances, de ses filiales et des sociétés apparentées. Pour chacun des risques identifiés dans notre registre des risques opérationnels, un dispositif de contrôle est identifié et évalué, sous la supervision du Contrôle Interne.

- **Le Comité Capital** est en charge de suivre les questions relatives au pilotage du Capital et ses impacts sur les entités légales. Il s'assure de la bonne gouvernance relative à la validation des Provisions Techniques en normes IFRS et Solvabilité. Il veille aussi à la bonne application du standard sur la gestion du capital.
- **Le Comité Transformation, Organisation et People** auquel les comités RH rapportent. Les sujets d'organisation et de ressources humaines y sont présentés.
- **Le Comité Excellence Technique Non-Vie** a pour mission principale d'examiner la projection du rendement financier d'un produit, d'un canal de distribution et ce de manière consolidée, de challenger et valider les principales hypothèses de projection.
- **Le Comité Marketing et Offre** a une focalisation sur la conception des offres vie et non-vie. Ceci permet de renforcer le périmètre des décisions Comité Marketing et Offre afin de le rendre plus conforme au processus de décision du lancement et de l'évaluation des offres produit.
- **Le Comité Excellence Technique Vie** suit et valide la conception/évolution des produits Vie (Epargne, prévoyance, retraite et emprunteur) en réponse aux besoins exprimés (l'offre).

B.4 Système de Contrôle Interne

Conformément à l'article 46 de la directive Solvabilité 2 (2009/138/CE), les entreprises d'assurance doivent mettre en place un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum :

- Des procédures administratives et comptables,
- Un cadre de contrôle interne,
- Des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise,
- Une fonction de vérification de la conformité.

B.4.1 Contrôle interne

Abeille Assurances a mis en place un système de contrôle interne efficace et adéquat, commun aux filiales du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Abeille IARD & Santé). Ce système vise à assurer le respect total des normes et obligations externes et internes et comprend des procédures administratives, opérationnelles et comptables, un cadre de contrôle interne des activités, le suivi des risques, et un cadre de remontée d'informations fiables et complètes, nécessaires à la prise de décision.

Le Directeur du Contrôle Interne reporte au Directeur des Risques qui rapporte au Directeur Général d'Abeille Assurances, ainsi qu'à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances (ex-Comité d'Audit et des Comptes).

La Direction du Contrôle Interne assure la supervision des équipes opérationnelles en matière d'environnement de contrôle. En lien avec les Commissaires aux Comptes, la Direction du Contrôle Interne fournit aussi au Directeur Financier et aux commissaires aux comptes une assurance raisonnable quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des états financiers, en évaluant l'environnement de contrôle relatif à l'information financière et prudentielle.

La Direction du Contrôle Interne n'a donc aucune responsabilité opérationnelle, ce qui garantit son indépendance, assure la séparation des tâches et évite tout conflit d'intérêts potentiel.

Le Directeur Général s'assure de plus que la Direction du Contrôle Interne dispose, à tout moment, d'un accès libre et direct à toutes les activités des entités du sous-groupe Abeille Assurances et à toutes les informations pertinentes, et des ressources nécessaires. A ce titre, le Directeur des Risques est membre permanent des principaux Comités du sous-groupe Abeille Assurances.

Les activités de la Direction du Contrôle Interne sont menées conformément à la réglementation, à la législation, aux procédures et instructions du groupe Aviva Plc (jusqu'au 30 septembre, puis d'Aéma Groupe) au Standard métier 'Contrôle Interne' et à la politique locale 'Contrôle Interne'.

B.4.1.1 Objectifs

Les objectifs de la Direction du Contrôle Interne, au sein de la Direction des Risques, sont de :

- Garantir l'adéquation et l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne ;
- Prévenir le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou inopérants, de personnes ou de systèmes ;
- Prévenir le risque d'erreurs ou d'anomalies dans les états financiers et les informations connexes résultant de processus internes inadéquats ou inopérants, de personnes ou de systèmes ;
- Contribuer au renforcement de l'environnement de contrôle à travers le dispositif de contrôle permanent consistant au challenge des contrôles opérationnels.

B.4.1.2 Activités

L'activité principale de la Direction du Contrôle Interne consiste à évaluer, surveiller et rendre compte de l'adéquation et de l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne, y compris l'environnement de contrôle interne sur les processus d'information financière.

La Direction du Contrôle Interne est aussi responsable du pilotage du cadre et de la stratégie du contrôle interne, et de l'animation, la coordination et l'évaluation régulière du dispositif de contrôle interne de 1re ligne. A cet effet, elle s'appuie sur un réseau de correspondants chargés de veiller à la bonne efficacité du dispositif de contrôle de 1er niveau.

La Direction du Contrôle Interne met également en œuvre des contrôles de second niveau. De plus, elle est l'interlocutrice des organes exécutifs et de gouvernance, ainsi que du régulateur, sur les questions de contrôle interne.

L'évaluation systématique et permanente du dispositif de contrôle interne est définie selon les résultats et informations issus des activités suivantes :

- Évaluation du niveau de maîtrise des risques auxquels font face les activités gérées par les entités du sous-groupe Abeille Assurances ;
- Plan de Contrôle Permanent couvrant la maîtrise des risques opérationnels et l'évaluation des risques résiduels ;
- Dispositif sur le reporting financier qui s'assure que les états comptables, financiers et prudentiels sont exacts et produits dans les temps ;
- Coordination avec d'autres équipes 'Risques et Contrôles' de 1er niveau ; et les directions du contrôle interne des filiales non-assurantielles.

En cas de problèmes et défaillances potentiels identifiés (contrôle jugé insuffisant ou inefficace), la Direction du Contrôle interne fait des propositions de changement, d'ordre organisationnel et procéduraux visant à assurer des contrôles adéquats et efficaces. La Direction du Contrôle interne s'assure ensuite de l'adéquation et de l'efficacité des améliorations organisationnelles, dans le respect des engagements de délais pris par les responsables des processus et des contrôles.

B.4.1.3 Rôles et Responsabilités

La Direction du Contrôle interne reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Abeille Assurances et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet d'importance particulière identifié dans le cadre des activités de contrôle interne.

La Direction du Contrôle interne rend également compte trimestriellement au Comité d'Audit et des Risques (ex-Comité d'audit et des Comptes) conformément aux termes de référence (ou mandat) dudit Comité, de son évaluation globale de l'environnement de contrôle interne couvrant les états financiers et les risques opérationnels.

En outre, les résultats des activités de contrôle en lien avec la mise en œuvre du Plan de Contrôle Permanent sont reportés de façon mensuelle au Comité des Risques Opérationnels ; et de façon trimestrielle, au Comité d'Audit et des Risques (ex-Comité d'Audit et des Comptes).

B.4.2 Vérification de la Conformité

Comme indiqué en début de la section B.4, l'organisation de Fonction Vérification de la Conformité s'inscrit également dans le cadre de l'article 46 de la Directive Solvabilité II.

B.4.2.1 Organisation de la Direction de la Conformité

L'activité de vérification de la conformité est réalisée par deux départements au sein de la Direction de la Conformité :

- Protection des intérêts des clients et éthique des affaires ; et
- Sécurité financière.

B.4.2.2 Objectifs

L'objectif de la Direction de la Conformité est de prévenir les risques de non-conformité, notamment en matière :

- De sécurité financière (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude externe, respect des sanctions internationales) ;
- D'éthique professionnelle (lutte contre la corruption et la fraude interne) ;
- De protection des intérêts des clients (gouvernance produit, information des clients, devoir de conseil, conflits d'intérêts, réclamations...) ;

Pour ce faire, la Direction de la Conformité est en charge de définir les dispositifs sur ces différents domaines qui permettent d'agir dans le respect de la législation, de la réglementation et des instructions du Groupe Aéma.

Ces dispositifs comprennent notamment des politiques et des procédures dont le respect doit être vérifié via des contrôles.

B.4.2.3 Activités – Plan de Conformité

Afin de répondre à ses objectifs, la Direction de la Conformité met en œuvre un plan annuel de conformité visant à l'amélioration continue des dispositifs de conformité et à la maîtrise des risques. Ce plan est défini notamment sur la base :

- Des évolutions législatives et réglementaires récentes ou à venir et leur impact sur les activités du sous-groupe Abeille Assurances ;
- Des objectifs et rapports stratégiques définis par les organes de direction et/ou les instances de gouvernance ;
- Des zones de risques et défaillances potentielles identifiées lors des activités de surveillance passées ;
- Des remontées d'informations (reportings) par les équipes opérationnelles ;
- Des résultats de toute activité d'inspection réglementaire ;
- Des points d'attention soulignés par les régulateurs ;
- Des instructions et points d'attention définis par la fonction conformité du groupe Aéma.

Le plan de conformité est approuvé par le Conseil d'administration de chaque entité juridique après avoir obtenu l'avis positif du comité d'audit et des risques.

La Direction de la Conformité est susceptible de proposer des adaptations de ce plan en cours d'année pour prendre en compte de nouveaux risques qu'elle aurait identifiés.

Pour permettre la définition et l'exécution du plan de conformité, la Direction de la Conformité est notamment impliquée dans :

- La coordination du processus de veille juridique et réglementaires (y compris l'évaluation des impacts liés en termes de processus opérationnels et de procédures de la compagnie) ;
- L'évaluation des nouveaux produits, services et partenariats (y compris leurs modifications significatives) en fonction des risques qu'ils présentent ;
- L'évaluation des prestataires critiques ;
- L'évaluation des différents dispositifs de gouvernance contribuant à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de conformité (fournisseurs, prestataires, anti-fraude, ...)

Par ailleurs la Direction de la Conformité, sans être impliquée dans les activités :

- Conseille les équipes opérationnelles sur la mise en œuvre de dispositifs adéquats à leurs niveaux ;
- Sensibilise, informe et forme les équipes opérationnelles sur les risques de non-conformité et l'importance de leur maîtrise pour les clients, les collaborateurs et Abeille Assurances.

B.4.2.4 Rôles et responsabilités

Le Directeur de la Conformité reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Abeille Assurances et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet ou événement significatif ou d'importance particulière identifié dans le cadre du plan annuel de conformité. Cela assure l'absence d'interférence fonctionnelle, ou de circonstances préjudiciables pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

Dans tous les cas, le Directeur de la Conformité reporte immédiatement au Directeur Général et/ou au Conseil d'Administration tout cas significatif de non-conformité.

Le Directeur de la Conformité établit un rapport trimestriel au Comité d'Audit et des risques sur les sujets pertinents associés aux activités réalisées par ses équipes.

B.5 Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne a pour objectif d'aider le Conseil d'Administration et la Direction Générale à protéger les actifs, la réputation et la pérennité du sous-groupe Abeille Assurances et de ses filiales, en donnant une assurance indépendante et objective destinée à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les activités du sous-groupe.

La fonction d'Audit Interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Pour ce faire, l'Audit Interne évalue si la direction et la fonction de gestion des risques ont identifié et signalé de manière appropriée tous les risques importants au Conseil d'Administration et à la Direction Générale; elle apprécie si ces risques sont gérés de manière adéquate; et elle invite la Direction Générale à améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes.

L'Audit Interne est autorisé à revoir tous les domaines du sous-groupe Abeille Assurances et a un accès libre et illimité à toutes les activités, les dossiers, les biens ainsi que le personnel nécessaire pour mener à bien sa mission. Le périmètre de ses activités s'étend à toutes les entités légales du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Aviva Assurances).

Le Directeur de l'Audit Interne assiste à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques, ainsi qu'à tout autre comité de la gouvernance du sous-groupe Abeille Assurances ou il juge nécessaire de participer.

Le Directeur de l'Audit Interne a aussi le droit d'assister à tout ou partie des comités exécutifs et à d'autres instances où des décisions clés sont prises, y compris au niveau des filiales du sous-groupe Abeille Assurances.

Par ailleurs, il est attendu de la Direction Générale qu'elle s'assure que l'Audit Interne soit informé dans un délai d'une semaine de tous changements importants des activités commerciales, de la structure organisationnelle, des processus opérationnels, des systèmes informatiques, des politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que de toute défaillance significative du contrôle interne, des pertes qui en résulterait, des suspicions d'irrégularités ou de fraudes identifiées par la direction ou les auditeurs externes ou violations graves de la réglementation.

La Direction Générale doit s'assurer que l'équipe d'Investigation du sous-groupe Abeille Assurances (intégrée à l'Audit Interne) soit informée dans les deux jours ouvrables de tout soupçon ou allégation de:

- a) faute professionnelle interne et non-client; et
- b) infraction financière commise par une personne et pouvant avoir un impact financier et/ou de réputation sur le sous-groupe Abeille Assurances.

La politique d'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances décrit le cadre des travaux de l'Audit Interne, conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II, dans son article 47.

La politique se conforme à l'article L354-1 du Code des assurances et aux recommandations de l'ACPR au travers de sa notice « Solvabilité II – Système de Gouvernance » du 17 décembre 2015.

L'Audit Interne doit, en outre, se conformer aux pratiques professionnelles et orientations de l'Institute of Internal Auditors (IIA) dans la mesure où elles sont compatibles avec les exigences légales et réglementaires.

B.5.1 Les activités de l'Audit Interne

L'Audit Interne mène, de manière objective et indépendante, six activités principales :

- Evaluer et reporter aux Comités des d'Audit et des Risques et à la Direction Générale, sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement de l'environnement de contrôle permettant d'évaluer et de gérer les risques ;

- Evaluer et reporter au Comité d'Audit et des Risques et à la Direction Générale sur l'efficacité des mesures mises en place pour remédier aux déficiences de l'environnement de contrôle et des risques hors tolérance ;
- Évaluer les événements clés de l'entreprise, tels que les acquisitions / désinvestissements et les décisions d'externalisation, afin de déterminer et d'indiquer si les risques clés sont correctement pris en compte. A la suite d'événements indésirables significatifs survenus dans l'organisation, l'Audit Interne peut également analyser a posteriori si les « enseignements tirés » sont pertinents ;
- Enquêter et signaler les cas de criminalité financière présumée, de fraude et de malversation ;
- Entreprendre des missions de conseil mandatées par la Direction Générale à condition qu'elles ne menacent pas l'indépendance de l'Audit Interne.

B.5.2 Les responsabilités de l'Audit Interne

Dans le cadre énoncé de l'activité de l'Audit Interne, le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances doit signaler tous les trimestres au Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances les évolutions matérielles relatives à la gestion de la fonction Audit Interne, ainsi que :

- Lui présenter les résultats, les conclusions, les recommandations et le suivi des défaillances résultant des précédentes missions d'audit ;
- Lui remonter les cas où l'Audit Interne pense que la Direction Générale a accepté un niveau de risque résiduel qui peut s'avérer inacceptable pour le sous-groupe Abeille Assurances;
- Lui signaler les cas où l'Audit Interne pense qu'il y a eu un retard injustifié pour obtenir une réponse de la Direction Générale concernant une défaillance liée à un contrôle ou à un risque hors tolérance, qu'elle ait été remontée par l'Audit Interne ou par d'autres sources;
- Lui confirmer que les risques identifiés dans le cadre du plan d'audit sont pris en compte ;
- Lui signaler les manquements de la Direction Générale à mener des actions appropriées et en temps opportun pour régler des défaillances liées à des contrôles ou des risques hors tolérance. Le cas échéant, il peut demander à la Direction Générale de présenter des plans d'action détaillés et de fournir les raisons du retard au Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances.

B.5.3 Indépendance de la Fonction Audit Interne

L'Audit Interne doit être indépendant de la Direction pour être efficace dans l'exercice de ses activités. Les dispositions visant à protéger l'indépendance de l'Audit Interne sont énoncées ci-dessous.

Nomination et rattachement

- Le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances a un double rattachement à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances, et à la Direction Générale d'Abeille Assurances. Il a un accès direct et illimité au Président du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances et à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances
- Le Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances peut :
 - Recommander la nomination ou la révocation du Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances au Conseil d'Administration;
 - Et participer, conjointement avec le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances à la détermination de ses objectifs et à l'évaluation de ses résultats, en consultation avec la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Membres des équipes d'Audit Interne

- Les membres de l'équipe d'Audit Interne ne doivent avoir aucune responsabilité directe ou quelconque autorité sur les activités opérationnelles contrôlées dans le cadre de leurs missions, ni endosser de telles responsabilités pour le compte d'autres personnes.
- L'Audit Interne doit maintenir une politique de rotation de ses équipes afin de veiller au maintien de son indépendance.
- Par ailleurs, les auditeurs internes en cours de mobilité ne peuvent pas auditer les domaines d'activité dont ils étaient auparavant responsables.

L'Audit Interne fournit aux Comités d'Audit et des Risques et du sous-groupe Abeille Assurances une confirmation annuelle de son indépendance, accompagnée d'un formulaire de déclaration d'indépendance signé par tous les membres de l'équipe d'Audit Interne d'Abeille Assurances.

Communication avec les autorités de contrôle

La responsabilité première de la communication régulière des évolutions significatives affectant les activités du sous-groupe Abeille Assurances aux autorités de contrôle (autres que les questions relatives à l'évolution de la fonction Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances) incombe aux membres concernés du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances.

En cas de circonstances exceptionnelles ayant un impact significatif sur les activités d'Abeille Assurances, le Directeur de l'Audit Interne France peut être amené à informer directement les autorités de contrôle.

B.6 Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle a été créée en septembre 2015 au sein du sous-groupe Abeille Assurances. Elle couvre l'ensemble des activités d'assurances vie et non-vie et est organisée autour de trois pôles :

- Fonction Actuarielle Vie
- Fonction Actuarielle Non-Vie
- Risque financier et calibrage financier
- Gouvernance du modèle interne (en cours de revue suite à la sortie du Modèle Interne)

A fin décembre 2021 et en accomplissement de son plan de recrutement, la Fonction Actuarielle était composée de 14 ETP (dont FA Non-Vie composée de 4 ETP, FA Vie composée de 4 ETP, FA Finance composée de 4 ETP, gouvernance du modèle avec 1 ETP).

Le responsable de la fonction clé Fonction Actuarielle est rattaché depuis le 1er décembre 2017 au Directeur Général Délégué et Directeur des Risques d'Abeille Assurances. Il est à noter que cette gouvernance était en place avant l'entrée d'Abeille Assurances dans le groupe Aéma.

L'article 48 de la Directive 2009/138 Solvabilité II définit le champ d'application de la Fonction Actuarielle qui a à sa charge de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Ces missions concernent toutes les entités du sous-groupe Abeille Assurances, parmi lesquelles Abeille IARD & Santé.

La synthèse de l'ensemble de ses travaux est retranscrite dans le rapport actuariel. Ce rapport est produit au moins une fois par an, validé par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*Administrative Management or Supervisory Body, AMSB*) c'est-à-dire par les Conseils d'Administration. Il est tenu à disposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Le contenu du rapport est défini à l'article 272 du Règlement Délégué : « il rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations pour y remédier ».

La Fonction Actuarielle est, par ailleurs, régie par une charte actuarielle, déclinaison de la charte actuarielle du Groupe Aviva. En plus des exigences réglementaires, cette charte définissait un périmètre supplémentaire lié à la gestion du modèle interne et lui attribuait la responsabilité de la méthodologie, du calibrage des facteurs de risques et de la gestion de la documentation du modèle interne.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 La politique de sous-traitance

B.7.1.1 La démarche d'externalisation

La démarche, encadrée par la politique et la stratégie d'externalisation d'Abeille Assurances, se déroule en plusieurs étapes :

- Le recensement des projets potentiels en lien avec la stratégie d'Abeille Assurances et de ses filiales.
- La revue des projets stratégiques par le Comité de Direction Générale
- L'analyse de la rentabilité (business case) et arbitrages éventuels
- La consultation avec les institutions représentatives du personnel pour les projets éligibles ;
- Le lancement du projet et rédaction du cahier des charges
- La rédaction et le lancement de l'appel d'offre
- L'analyse des risques par le « comité expert » avant contractualisation
- La contractualisation avec le fournisseur
- La gouvernance relative aux externalisations critiques ou importantes :

Conformément à la directive Solvabilité II, les conditions clés des accords relatifs à des activités externalisées critiques sont présentées préalablement au Conseil d'Administration ou à un organe délégué.

La compagnie notifie à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution son intention d'externaliser les activités jugées critiques ou importantes 6 semaines avant le début de l'accord (au sens de l'article R354-7 du Code des Assurances).

B.7.1.2 L'appétence à l'externalisation

Les entités du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Abeille IARD & Santé) n'ont pas vocation à externaliser à date leurs activités, à moins d'être confrontées à un manque d'expertise en interne ou que des avantages économiques soient anticipés par cette externalisation, qui ne pourraient être obtenus en interne. L'externalisation des activités et le recours à des prestataires peuvent être pris en considération pour :

- Accélérer ou faciliter la réalisation des objectifs stratégiques ;
- Devancer le marché sur l'accès aux nouvelles technologies et à des compétences clés ;
- Répondre à court, moyen et long terme à des écarts de compétences avec le marché ;
- Bénéficier d'un avantage compétitif ;
- Accroître la flexibilité du modèle opérationnel ;
- Réduire les coûts, tout en conservant le contrôle des opérations externalisées ;
- Réduire de manière significative notre profil de risque ;
- Renforcer la relation avec des tiers clés (clients, intermédiaires ou agents) ;
- Générer une croissance rentable des activités.

A l'inverse, les entités du sous-groupe Abeille Assurances n'ont pas d'appétence à externaliser :

- L'intégralité de l'activité de la relation client. Une partie de cette activité pourra être externalisée lorsque cette opération sera jugée bénéfique (notamment lorsque les plages horaires internes ne sont pas adaptées aux besoins des clients) ;
- L'intégralité du processus de tarification et des provisions de sinistres pour leurs produits clés ;
- Le processus de gouvernance, et les fonctions de gestion des risques et de vérification de la Conformité ;
- Les fonctions ou activités qui généreraient un risque inacceptable en matière de satisfaction client, conformité avec la réglementation ou de coûts des opérations.

Toute activité / fonction externalisée doit rester conforme à l'image de marque d'Abeille Assurances et à ses valeurs, et Abeille Assurances ne doit en aucun cas déléguer sa responsabilité en matière de satisfaction client, de conformité avec la réglementation ou de gestion des coûts.

Dans tous les cas, Abeille Assurances doit veiller à maintenir une gouvernance, une activité de contrôle et une supervision de ses activités externalisées proportionnelles à son appétit aux risques et conformes aux exigences réglementaires.

B.7.2 Détails sur les prestataires de services

B.7.2.1 La sélection du prestataire

Dans le cadre de la sélection du prestataire, un cahier des charges détaillant une description de la prestation est rédigé par le prescripteur métier qui sera communiquée à la Direction Achats à destination des éventuels fournisseurs sollicités.

En parallèle une analyse interne des risques est réalisée en amont de la contractualisation afin d'identifier les risques majeurs et les moyens de traitement de ces risques. Un comité constitué des différentes fonctions de gestion des risques au sein de la compagnie et de la fonction Achats est chargé de réaliser cette analyse. Cette analyse permettant de définir les éléments complémentaires à fournir par les fournisseurs afin de déterminer

- Leur capacité à assumer la prestation de manière fiable et dans les temps ;
- La maturité de leur processus de sécurité physique et informatique de leurs installations ;
- La gestion de la confidentialité des données et de la continuité d'activité ;

Le prestataire doit préciser dans sa réponse les moyens techniques et les processus qui lui permettront de satisfaire la prestation.

Dans le cadre de l'appel d'offre, des auditions des prestataires ainsi que d'éventuelles visites sur site sont réalisées par les différentes parties prenantes (métier, acheteurs, chargé de projet...) pour évaluer la capacité du fournisseur à assurer la prestation. Par ailleurs, une note sur la santé financière du prestataire est réalisée pour le dossier de sélection.

B.7.2.2 La rédaction du contrat

La Direction Juridique a défini une matrice de contrat cadre disposant d'une liste exhaustive de clauses contractuelles qui formalise légalement l'engagement du prestataire sur un certain nombre de domaines dont les obligations contractuelles relatives à la sous-traitance d'activités ou fonctions critiques et importantes :

- Les devoirs et responsabilités des deux parties
- L'engagement du prestataire de se conformer aux exigences réglementaires

- La continuité d'activité ;
- Le droit d'audit et la collaboration avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- La réversibilité ;
- Le suivi de la performance ;
- La gestion des données confidentielles ;
- Les clauses de responsabilité.

A ce contrat cadre s'ajoutent également la ratification par le prestataire d'un code de déontologie ainsi que certaines annexes (engagement de niveau de service, plan qualité, plan de continuité d'activité...).

B.7.2.3 Processus lors de la prestation

Abeille Assurances s'est dotée d'un certain nombre d'outils permettant de contrôler la capacité de ses prestataires à satisfaire leurs engagements :

- Le suivi et le contrôle du dépôt des documents réglementaires de nos prestataires, réalisé par Provigis (immatriculation et attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF) ;
- Le suivi de la santé financière à travers les alertes et les rapports transmis par Altares ou Credit Safe;
- Le pilotage de la performance à travers des comités de pilotage réguliers ;
- Une évaluation de la maturité du dispositif de sécurité informatique, physique et de continuité d'activité à travers un programme d'audit annuel selon son appétit au risque ;
- Des visites sur site menées par les équipes métiers pour vérifier les conditions de réalisation de la prestation ;
- Un suivi des activités externalisées critiques conformément à la politique d'Externalisation d'Abeille Assurances.
- Une Gestion des risques au travers du standard Groupe (Procurement & Outsourcing)
- Un outil de pilotage dédié : Ariba

B.7.2.4 Le Groupement d'Intérêt Economique Abeille Assurances

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Abeille Assurances, contrôlé à 100% par le Groupe Aéma, fournit pour le compte de l'entité juridique Abeille IARD & Santé un certain nombre de services relatifs à des fonctions supports et notamment les fonctions clés, en conformité avec les exigences de compétences et d'honorabilité « Fit & Proper ».

Abeille IARD & Santé et le GIE Abeille Assurances ont une gouvernance commune garantissant un dispositif de gestion des risques opérationnels, de continuité d'activité et de contrôle interne totalement intégré.

Section C

Profil de risque

C.1	RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	63
C.2	RISQUE DE MARCHÉ	72
C.3	RISQUE DE CRÉDIT	76
C.4	RISQUE DE LIQUIDITÉ	80
C.5	RISQUE OPÉRATIONNEL	82

C. Profil de risque

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Exposition

Afin de bien appréhender le risque de souscription, il convient en premier lieu de préciser qu'Abeille IARD & Santé est une société d'assurance qui distribue principalement des produits « classiques » d'assurance aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises. Ce sont spécifiquement :

- Des produits d'assurance Dommages (automobile, multirisque habitation, responsabilité civile) ;
- Des produits d'assurance Santé.

Les risques auxquels Abeille IARD & Santé fait face en termes de souscription sont ainsi considérés comme « standards » du fait de son activité de proximité et de sa politique de souscription très encadrée sur le marché des particuliers et des professionnels.

C.1.1.1 Identification des risques

Abeille IARD & Santé est exposée aux risques de souscription Non-Vie, Santé et Vie. Concernant le risque de souscription Santé, nous faisons la distinction entre l'assurance santé similaire à l'assurance Vie (Santé SLT) et l'assurance santé similaire à l'assurance Non-Vie (Santé non-SLT).

Les risques de souscription Non-Vie et Santé non-SLT inhérents à l'entreprise sont les suivants :

Risque	Définition
Prime	Le risque de prime correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues.
Réserve	Le risque de réserve est le risque lié à la sous-estimation des provisions en raison de la nature aléatoire des sinistres.
Cessation	Le risque de cessation en non-vie est le risque lié à la variation défavorable de fonds propres à la suite d'une baisse des bénéfices attendus dans les primes futures (et donc une augmentation des provisions techniques de prime) des contrats d'assurance existants, résultant d'une cessation des contrats d'assurance.
Catastrophe	Le risque catastrophe est le risque lié aux événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Tableau 12 – Abeille IARD & Santé - Risques de souscription Non-Vie inhérents au 31/12/2021

Les risques de souscription Vie et Santé SLT concernent les rentes issues des sinistres sur les contrats d'assurance Non-Vie (Responsabilité Civile Auto et Responsabilité Civile Générale) et Santé (Protection du Revenu). Ils se présentent dans les sous-modules suivants :

Risque	Définition
Longévité	Le risque de longévité est associé aux produits d'assurance pour lesquels l'entreprise garantit un ou plusieurs paiements en cas de vie de l'assuré
Invalidité – morbidité	Le risque d'invalidité – morbidité est associé aux produits d'assurance pour lesquels l'entreprise garantit des paiements en cas d'invalidité ou d'incapacité.
Dépenses	Le risque de dépenses provient de la variation dans les dépenses des contrats en service et correspond au risque lié au paramètre des frais et des dépenses encourues dans la gestion des contrats d'assurance
Révision	Le risque de révision provient de la variation des taux de révision applicables aux rentes sous l'effet d'un changement de l'environnement juridique ou de l'état de santé de la personne assurée

Tableau 13 – Abeille IARD & Santé - Risques de souscription Vie et Santé SLT au 31/12/2021

Chaque module de risque est découpé en sous-modules spécifiques comme suit :

Risque de Souscription	Sous-modules de risque		
Non-Vie	Prime		
	Réserve		
	Cessation		
	Catastrophe	Catastrophe Naturelle (climatique)	Risque de tempête
			Risque de séisme
			Risque d'inondation
			Risque de grêle
			Risque sécheresse / affaissement de terrain
		Catastrophe d'origine humaine	Risque de responsabilité civile automobile
			Risque d'incendie
		Risque de responsabilité civile	
Santé	Santé non-SLT	Primes	
		Réserve	
		Cessation	
		Catastrophe Santé	Risque d'accident de masse
	Risque de concentration d'accidents		
	Risque de pandémie		
	Santé SLT	Longévité	
Invalidité – morbidité			
Dépenses			
Révision			
Vie	Vie, hors Santé	Longévité	
		Dépenses	
		Révision	

Tableau 14 – Abeille IARD & Santé – Risques de souscription modélisés par la Formule Standard au 31/12/2021

Le risque de souscription est globalement calculé par segments (ligne d'activité solvabilité II) présentés dans le tableau suivant :

Risque de souscription Formule Standard	N° de ligne d'activité	Lignes d'activité
Non-Vie (hors Santé)	4	Assurance de responsabilité civile automobile
	5	Autre assurance des véhicules à moteur
	6	Assurance maritime, aérienne et transport
	7	Assurance incendie et autres dommages aux biens (y compris la construction)
	8	Assurance de responsabilité civile générale (y compris la construction)
	9	Crédit et Caution
	10	Assurance de protection juridique
	11	Assurance assistance
	28	Réassurance dommages non proportionnelle
Santé non-SLT	1	Assurance des frais médicaux
	2	Assurance de protection du revenu
Santé SLT	33	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-Vie et liées aux engagements d'assurance santé : il s'agit des rentes Santé
Vie	34	Rentes découlant des contrats d'assurance Non-Vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé : il s'agit des rentes RC Générale et RC Auto.

Tableau 15 - Abeille IARD & Santé – Risques de souscription modélisés par la formule standard au 31/12/2021

C.1.2 Risque de concentration

Le risque de concentration en matière de risque de souscription est calculé dans la Formule Standard à deux niveaux :

- **Au sein du risque de souscription Non-Vie** dans le sous-module « Catastrophes d'origine humaine » du SCR Catastrophe Non-Vie.

La plus forte concentration est évaluée à partir :

- Des risques en portefeuille géocodés ;
- De la somme assurée totale correspondante par cercle de 200 m autour des risques supérieurs à 10 M€.

Au 31 décembre 2021, ce risque a été évalué en net de réassurance à 7,5 M€.

- **Au sein du risque de souscription Santé** dans le sous-risque « Concentration d'accidents » du SCR Catastrophe Santé.

La plus forte concentration est évaluée à partir des risques en portefeuille concernés par ce type de risque, à savoir les contrats Santé et Prévoyance couvrant les accidents du travail et/ou les contrats « Homme-Clé ».

Au 31 décembre 2021, ce risque a été évalué en net de réassurance à 4,1 M.

C.1.3 Atténuation des risques

C.1.3.1 Limitation du risque de souscription

Les limites et contours de souscription applicables à Abeille IARD & Santé s'inscrivent dans le cadre normatif de la gouvernance du groupe Aviva dont est issue l'entreprise avant son rachat le 30 septembre 2021 par Aéma. Cette gouvernance s'appuie sur des documents factuels fournis par Aviva Insurance Ltd (AIL) en particulier les Group Boundaries et Underwriting Statement. Ces documents servent de base à l'élaboration de notre politique de gestion des risques d'assurance non-vie, en listant les principales exclusions et interdits de souscription applicables sur nos différentes branches d'assurances.

Ce dispositif d'appétence au risque est ensuite complété par un « Underwriting Statement » ou « Cadre de Souscription » spécifique à Abeille IARD & Santé, qui en plus des restrictions groupe, vient préciser les interdits, exclusions et limites de garanties applicables spécifiquement à la compagnie.

Ce cadre de souscription sert de base à l'élaboration des délégations de souscription, qui, en fonction des autorités de souscription allouées à nos différentes populations de souscripteurs, décrivent de façon précise et spécifique la mise en œuvre opérationnelle de notre politique de souscription. Les limites maximales mobilisables par ligne d'activité (Incendie, Construction, Risques Techniques, Responsabilité Civiles, Automobiles...) sont ainsi détaillées et adaptées en fonction du niveau de séniorité du souscripteur.

Ce dispositif est également complété par des guides de souscription et des guides produits spécifiques à chaque ligne d'activité.

Ces documents précisent, pour chaque produit commercialisé :

- Les règles d'acceptation des risques, et notamment les cibles, les risques acceptés, les risques acceptables sous conditions (ex : de prévention) et les interdits de souscription
- Les limites opérationnelles d'exposition
- Les règles d'évaluation et d'appréciation du risque
- Les règles de tarification du risque.

C.1.3.2 Réassurance

Fonctionnement général de la réassurance

La réassurance d'Abeille IARD & Santé s'inscrivait dans une stratégie groupe Aviva Plc qui permettait de bénéficier d'un placement global et de profiter de la mutualisation des risques dans des programmes de réassurance communs, construits pour répondre aux exigences de chaque filiale tout en profitant de conditions tarifaires favorables et de conditions de couverture plus larges. A partir de l'appétence au risque de chaque entité, le groupe recherchait la structure la plus efficace, permettant de limiter la volatilité des résultats, de protéger le capital de la compagnie et d'optimiser le gain en capital économique au niveau groupe.

Ainsi le groupe Aviva Plc prenait en charge les programmes de réassurance destinés à couvrir les risques d'ampleur ou à forts enjeux, tels que les risques d'incendie/conflagration ou les événements naturels. La réassurance des risques répondant à des spécificités locales ou des pratiques marchés particulières, était laissée à la main d'Abeille IARD & Santé. Il s'agit par exemple des risques Construction (DO/RCD) ou RC Auto/RCG.

Concernant les courtiers de réassurance, le choix était fait directement par l'équipe Réassurance Groupe suite à un process d'appels d'offre qui intervenait tous les 3 ans environ. A l'issu de ce processus, un courtier de réassurance par type de couverture (Dommages (par risque et par événement), RC) était choisi par le Groupe et s'imposait à Abeille IARD & Santé.

Aviva France devenue aujourd'hui Abeille Assurances dépendait de ce choix pour les couvertures « standalone » placées en France.

Au-delà des points mentionnés ci-dessus, ce mode de fonctionnement permettait également de profiter des relations privilégiées entre Aviva Plc et les deux principaux réassureurs leaders du marché européen que sont Munich Re et SwissRe, qui sont les plus à même de fournir la capacité que le groupe Aviva recherchait.

Par ailleurs, le groupe Aviva Plc gérait également le risque de contrepartie et validait les capacités par réassureur sur tous les traités de toutes les entités.

Le programme de réassurance d'Abeille IARD & Santé pour 2021 est présenté ci-après :

Catégorie	Traités	Marché Groupe / Local	Tranche 2021	Modélisé dans le Modèle Interne	
Dommages	Aggregate multiligne	Aggregate Multiligne	98M€ XS 12M€	Partiel	
		Incendie tranche sous-jacent	Incendie tranche sous-jacent 7M€ XS 3M€	Oui	
		Terrorisme CCR tranche sous-jacent	102M€ XS 8,5M€	Non	
		Risque techniques tranche sous-jacent	8,5M€ XS 1,5M€	Non	
	Fire	Grêle et Multi-périls	Local	SL 200% XS 100%	Oui
		Incendie tranche 1	Groupe	40M€ XS 10M€ par risque et par évènement	Oui
Climatique	Incendie tranche 2	Groupe	200M€ XS 50M€ par risque et par évènement	Oui	
	CAT Aggregate Groupe	Groupe	350 M€ XS 40M€ pour sinistres > 9M€	Oui	
	CAT Groupe par évènement	Groupe	215M€ XS 25M€	Oui	
	Tranche 1 section 1 et 2	Groupe	1 440M€ XS 240M€	Oui	
	CAT Groupe par évènement	Groupe			
	Tranche 2	Groupe			
RC	Auto et Particulier	Automobile & Particulier	Local	Fréquence 8 sinistres XL 4 sinistres	Partiel
		XS Fréquence	Local	Illimité XS 6M€	Oui
	Professionel	Automobile & Particulier	Local		
		Tranche 1	Local		
		RC Professionnel par Risque	Local	13M€XS3M€ par risque	Oui
	Administrateurs et dirigeants	RC Professionnel par évènement	Local	47M€XS3M€ par évènement	Non
		RC Professionnel Facob	Local	Facob: 34M€ XS 16M€ par risque	Non
	Construction	D&O - QP 20%	Local	QP 20%	Non
D&O - XS sur rétention		Local	5M€ XS 3M€ sur rétention	Non	
Construction par risque		Local	57M€XS3M€ par risque	Non	
Construction par évènement		Local	42M€XS3M€ par évènement	Non	
	XS déclaratif par chantier	Local	XS déclaratif par chantier	Non	
Autres	Caution	Caution- QP 70%	Groupe	QP 70%	Non
		Caution - XS sur rétention	Groupe	2,5M€ XS 1M€ sur rétention	Non
		Tranche 1	Groupe	1M€ XS 3,5M€ sur rétention	Non
	Accident individuel	Caution - XS sur rétention	Groupe		
		Tranche 2	Groupe		
		Tranche 3	Groupe		
	Traité non-négociable	Terrorisme CCR		SL Annuel : Illimité XS 109M€	Non
	Autre	Optimum récoltes		QP 100% optimum récolte / 40% Grele & ARC	Non

Tableau 16 – Abeille IARD & Santé - Programme de réassurance 2021

Traités spécifiques

Par ailleurs, Abeille IARD & Santé participe au programme de réassurance mutuelle de plusieurs pools:

- Gareat (section des risques lourds) ;
- AMS Re ;
- Et Assurpol.

Un traité en Quote-part à 100% avec une commission de 10% en faveur d'Abeille IARD & Santé existe depuis 2008 entre Aviva Insurance UK Ltd (réassureur) et Aviva Assurances pour des risques souscrits en France.

C.1.3.3 Atténuation du risque sur la période de planification

Renouvellement du plan de réassurance 2021

Le Plan de réassurance 2021 a été en partie modifié par la sortie des traités Groupe Aviva. En effet dès lors qu'Abeille IARD & Santé n'était plus filiale de AVIVA Plc, soit dès la date officielle de clôture de l'opération de rachat par Aéma Groupe au 1er Octobre 2021, Abeille IARD & Santé a perdu sa qualité de réassuré au titre des Traités de réassurance placés par Aviva Plc.

De ce fait, son plan de réassurance a été revu afin de remplacer les traités qui dépendaient du Groupe par une solution de réassurance indépendante. Les traités concernés sont le CAT (TGN + Cat Nat), le traité Incendie et l'individuelle accident/GAV.

L'objectif principal de ces nouveaux traités de réassurance était de maintenir le même niveau de protection que celui dont Abeille IARD & Santé bénéficiait via Aviva Plc afin de rester dans son appétence au risque. Les capacités achetées correspondent ainsi aux expositions maximales de notre portefeuille par Risque pour le traité incendie, par événement pour le risque de conflagration et concernant les événements naturels à un scénario 1/250 ans, soit supérieur aux exigences SII. Les rétentions et portées des traités de réassurance sont revues chaque année afin de suivre l'évolution des portefeuilles, répondre à sa stratégie de développement, et trouver le bon équilibre entre son profil de sinistralité et les exigences/demandes des réassureurs.

Plusieurs critères sont examinés systématiquement avant toute décision d'optimisation du plan de réassurance.

Ces critères sont :

1. Le budget de réassurance et résultat de réassurance as-if (Récupérations moyennes cédées – primes cédées).
2. Gain en capital requis;
3. La volatilité du COR (Ratio Combiné).

La décision finale est prise par les membres du Comité de Direction Générale et validée par le Comité Capital et les Conseils d'Administration d'Abeille Assurances et d'Abeille IARD & Santé.

Le renouvellement des traités au 1er janvier concerne les branches Dommages aux biens, Grêle et ARC sur cultures, Construction, Caution et Responsabilité des Dirigeants.

Le renouvellement du programme au 1er janvier 2021 a été marqué par des évolutions spécifiques à certains traités :

- **Traité Multiline Aggregate.** Ce traité à été mis en place en 2017 en protection de la rétention du traité Par Risque placés par Aviva Plc. Il est donc sous-jacent au traité Incendie (qui attache à 10M€) et couvre les branches Incendie, Risques techniques, Terrorisme et Grêle et ARC sur cultures. Ce traité permet donc de mutualiser des risques provenant de 4 lignes différentes et donc de contenir et de stabiliser le budget de réassurance d'Abeille IARD & Santé. Il permet aussi un meilleur résultat de réassurance en vision historique. Le traité a été calibré pour une période de retour de 5 ans, seuil acceptable par les réassureurs

Depuis sa mise en place en 2017, la structure de ce traité n'a jamais été fondamentalement revue, mais a connu des réajustements de seuil afin de la rendre moins travaillante pour les réassureurs.

- En 2021 et suite à une sinistralité dégradée pour les réassureurs, ces derniers nous ont imposé:
 - Une augmentation de la rétention de l'aggregate de 98M€ à 12M€
 - Une restructuration de la rétention Grêle/ARC pour passer d'un aggregate par département à une structure Stop Loss 100%, plus simple dans son fonctionnement et surtout modélisable dans notre modèle interne..

Ces ajustements ont permis de négocier un budget de prime fortement revu à la baisse, passant de 7,3M€ en 2020 à 4,8M€ en 2021.

Aucun changement notable a été fait concernant les traités Construction, Responsabilité des dirigeants et Caution.

Traités Groupe

Au 1er janvier 2021, le budget réassurance alloué aux Traités Groupes pour Abeille IARD & Santé a augmenté d'environ 14% en raison notamment du durcissement du marché de la réassurance Cat (événements naturels), ainsi qu'à une augmentation d'exposition due à la croissance du portefeuille dommage.

Les structures traitées ont été maintenues avec des capacités très supérieures aux besoins d'Abeille IARD & Santé.

La vente d'Aviva France au 30 septembre 2021, a nécessité de rechercher une couverture de réassurance en propre pour Abeille IARD & Santé pour les risques incendie, les risques techniques et les risques événements naturels, soit pour les principaux risques auxquels Abeille IARD & Santé doit faire face. En terme budgétaire, ces principaux traités pesaient pour plus de 50% du budget de réassurance annuel.

- CAT (TGN + Cat Nat) : Abeille est resté sur les critères de PML 1/250 ans afin de définir sa limite de traité. Alors qu'elle bénéficiait d'une couverture jusqu'à 1.38Mds, la limite du traité au 1er Octobre est de 500M€. La rétention est restée identique à 25M€.
- Le Cat aggregate : un accord spécifique a été conclu entre Aviva Plc et Aéma Groupe afin que Abeille IARD & Santé reste couvert sur toute l'année 2021. Cet accord est indépendant du traité de réassurance, Abeille IARD & Santé ne pouvant plus bénéficier de la couverture du Traité Cat AGG de Aviva Plc à compter de la date de closing, soit le 30/09/2021 au soir.
- Incendie : Le traité a été calibré afin de permettre à Abeille IARD & Santé de maintenir les limites de souscription à un niveau suffisant pour éviter toute perturbation sur son activité et sur les engagements pris en cours d'année. Pour le traité « Par Risque », le dimensionnement s'est donc fait en ajustant au plus juste la capacité traitée au profil de portefeuille, et pour le traité « Par Evénement » (conflagration), en reprenant le scénario Cat Man Made S2 c'est-à-dire sur le scénario « Rayon de 200m ». La limite du traité est ainsi passée à 200M€ pour la conflagration et 100M€ pour le par risque (avec possibilité de 5 affaires à 150M€).

Le placement de ces traités au 1er Octobre 2021 a conduit à une augmentation du budget sur 2021 de 5.8Me par rapport au Prévisionnel.

Au 1er juillet 2021, le renouvellement des traités concerne les branches RC Auto et RC des Particuliers, RC Générale et Individuelle Accident / GAV.

Dans un contexte de durcissement du marché du au taux bas et de part l'augmentation significative du nombre de corporels Graves sur le passé et sur les années 2020 et 2021, les impacts ont été soit une augmentation du budget soit une restructuration.

- RC Auto et RC des Particuliers : Illimitée XS 6 M€
- Fréquence RC Auto et RC des particuliers : Ce traité a été mis en place en 2017. Il permet de couvrir Abeille en cas de fréquence de sinistres supérieur à 3M€.
- RC Générale : La dégradation de la sinistralité sur les antérieurs ainsi que le durcissement du marché, ont conduit les réassureurs à augmenter fortement leur cotation. La priorité a été augmenté de 3M€ à 3.5M€.
- Individuelle Accident / GAV : suite à la confirmation de la vente d'Abeille Assurances par Aviva Plc, le traité est revenu en France. L'impact est une meilleure couverture, plus adaptée au marché français, mais un budget en forte hausse, Abeille IARD & Santé n'ayant plus le bénéfice de la mutualisation du Groupe Aviva.

Chaque traité a été examiné afin de vérifier s'il rentrait dans la catégorie réassurance « finite ». Aucun traité n'a été classé dans cette catégorie.

Traités spécifiques

Par ailleurs, Abeille Assurances participe au programme de réassurance mutuelle de plusieurs pools tels que:

- Gareat (section des risques lourds),
- Assuratome,
- AMS Re,
- Et Assurpol.

Un traité en Quote-part à 100 % avec une commission de 10 % en faveur d'Abeille IARD & Santé existe depuis 2008 entre Aviva Insurance UK Ltd (Réassureur) et Abeille IARD & Santé pour des risques souscrits en France.

Réassurance intra-groupe « Mixer »

Par ailleurs, un programme de réassurance intra-groupe a été mis en place (traité « Mixer ») en Août 2016 avec effet rétroactif au 01/01/2016. Ce dispositif de réassurance permet de réduire significativement l'exposition aux risques de la société, et par voie de conséquence, le niveau de son capital de solvabilité requis en permettant la mutualisation des risques de toutes les entités participant au Mixer et matérialisant le bénéfice de diversification des activités du Groupe :

- Traité French GI Mixer entre Abeille IARD & Santé (FGI) et Aviva International Insurance Ltd (All)
- Réassurance proportionnelle en quote-part 50% net des programmes de réassurance existants
- Couvre les risques techniques sur l'ensemble du portefeuille à compter de la prise d'effet (y compris sinistres en run-off) puis pour les affaires nouvelles ultérieures
- Couvre les risques de marché sur la part des actifs relative aux engagements réassurés

Renouvellement au 1er Janvier 2021 par tacite reconduction, avec calcul d'une « overriding commission » (mécanisme de partage des profits entre All et FGI) estimée à 0%.

Ce traité a été maintenu pour toute l'année 2021 et a pris fin au 31 décembre 2021, conséquence de la sortie du groupe Aviva, trois mois plus tôt.

C.1.4 Sensibilité

Chaque année, Abeille IARD & Santé (anciennement Aviva Assurances) effectuait des calculs de sensibilité dans le cadre de l'exercice « SST » (Stress and Scenario Testing) mené par le Groupe Aviva. Avec le rachat de l'entreprise par le groupe Aéma, c'est désormais ce dernier qui définit les sensibilités à mener. De manière globale, nous restons sur des sensibilités similaires à celles des années précédentes. La volonté du Groupe Aéma est de disposer d'un nombre significatif de sensibilité du taux de couverture du SCR du Groupe à des variations de paramètres marché et souscription. Pour cela, l'exercice consiste à faire des sensibilités au niveau « risques seuls » sur base des résultats au 31/12/N.

L'exercice mené par toutes les entités du Groupe Aéma sur la base de scénarios communs et de scénarios locaux est détaillé dans la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Le but de cet exercice est de stresser le bilan dans les situations définies par le Groupe et de quantifier les impacts sur les valeurs des fonds propres, de la marge de risque et du SCR. Les situations comprennent des stress sur les actifs (par exemple actions, immobilier) et passifs (par exemple provisions techniques).

Les données au 31 décembre 2021 ont ainsi été prises en compte pour la première étape sur les « risques seuls ». Cette analyse a été effectuée net de réassurance. Pour chaque analyse de sensibilité, un bilan Solvabilité II a été reconstruit (actif, passif et marge de risque) afin de pouvoir calculer l'impact des stress sur le passif d'impôt différé (montant réutilisé dans le calcul du SCR final).

Le tableau ci-dessous présente les résultats des sensibilités des risques de passif au 31 décembre 2021 :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Fonds propres éligibles	SCR diversifié	Surplus	Ratio de solvabilité (diversifié)
Résultat de référence	817,8	681,2	136,6	120,0%
Ratio S/P +5%	(40,6)	27,0	(67,6)	(10,3)%

Tableau 17 – Abeille IARD & Santé – résultat des sensibilités 2021 – risques de passif

Ces résultats montrent que du côté du passif, le ratio de solvabilité d'Abeille IARD & Santé est sensible aux hausses de ratio sinistres à primes, ce qui est cohérent avec le fait que le risque de souscription est le contributeur majeur du SCR Non-Vie.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Exposition

C.2.1.1 Quantification des risques et définition de la matérialité par entité

Abeille IARD & Santé est exposée aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs. Le risque de marché correspond au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements.

Les risques de marché inhérents à Abeille IARD & Santé sont :

Risque	Définition
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus par Abeille IARD & Santé. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque lié à l'évolution défavorable de la courbe des taux.
Spread	Le risque de spread est lié à une évolution défavorable des spreads de crédit des actifs obligataires résultant de mouvements de marché, de dégradation de notation ou de défaut.
Change	Le risque de change correspond aux risques de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent en portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille IARD & Santé.

Tableau 18 – Abeille IARD & Santé - Risques de marché inhérents au 31/12/2021

C.2.2 Risque de concentration

C.2.2.1 Politique de gestion du risque

Les actifs détenus dans le portefeuille d'Abeille IARD & Santé font l'objet d'un mandat de gestion entre Abeille IARD & Santé et Abeille Asset Management, qui s'engage à respecter les limites d'investissement imposées par Abeille IARD & Santé et à porter à la connaissance d'Abeille Assurances les dépassements éventuels.

Le respect des limites ainsi que la mise à jour du mandat de gestion avec Abeille Asset Management sont suivis par la Direction des Investissements pour tous les portefeuilles des entités du sous-groupe Abeille Assurances, parmi lesquelles Abeille IARD & Santé.

C.2.2.2 Evaluation en formule standard

Le risque de concentration en matière de risque de marché est évalué dans la Formule Standard. Il a pour but de quantifier le capital requis correspondant à un manque de diversification ou à une surexposition au risque de défaut d'un même émetteur.

Il s'appuie sur tous les actifs d'investissement détenus par Abeille IARD & Santé, à l'exception des actifs dont le risque est entièrement porté par les preneurs, les titres émis par l'entreprise ou une entreprise du groupe, la valeur des participations déduites des fonds propres, les expositions incluses dans le champ d'application du risque de contrepartie, les actifs d'impôts différés et les immobilisations incorporelles.

Ainsi, au 31 décembre 2021, Abeille IARD & Santé a enregistré une exposition totale de 2 819,9 m€ pour le risque de concentration au sein du risque de marché. Le capital requis correspondant est toutefois nul au 31 décembre 2021 car le portefeuille d'actif est bien diversifié (l'exposition en excès par signature est peu significative pour toutes les signatures).

C.2.3 Atténuation des risques

Les méthodes d'atténuation du risque de marché sont présentées ci-dessous (impact mesuré au niveau d'Abeille IARD & Santé) :

Méthode	Description	Impacts au niveau d'Abeille IARD & Santé
Couverture du risque de crédit	Des achats de protection contre le risque d'écartement des spreads de crédit ont été réalisés au cours de l'année 2020. Le programme est exécuté pour un notionnel de 350 millions d'€ de notionnel et il se composait majoritairement de TRS (Total Return Swap) sur l'indice Iboxx Corporate et complété par des achats de protection sur la sous-composante Financials (senior et subordonnée) de l'indice européen iTraxx Main. Les instruments de couverture n'ont pas été renouvelés en septembre avec la situation économique / crédit améliorée durant l'année 2021. Il n'y avait plus de couverture crédit dans le portefeuille le 31/12/2021.	Diminution du SCR Crédit au niveau d'Abeille IARD & Santé.

Tableau 19 – Abeille IARD & Santé - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2021

C.2.4 Sensibilité

Chaque année, Abeille IARD & Santé (anciennement Aviva Assurances) effectuait des calculs de sensibilité dans le cadre de l'exercice « SST » (Stress and Scenario Testing) mené par le Groupe Aviva. Avec le rachat de l'entreprise par le groupe Aéma, c'est désormais ce dernier qui définit les sensibilités à mener. De manière globale, nous restons sur des sensibilités similaires à celles des années précédentes. La volonté du Groupe Aéma est de disposer d'un nombre significatif de sensibilité du taux de couverture du SCR du Groupe à des variations de paramètres marché et souscription. Pour cela, l'exercice consiste à faire des sensibilités au niveau « risques seuls » sur base des résultats au 31/12/N.

L'exercice mené par toutes les entités du Groupe Aéma sur la base de scénarios communs et de scénarios locaux est détaillé dans la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Le but de cet exercice est de stresser le bilan dans les situations définies par le Groupe et de quantifier les impacts sur les valeurs des fonds propres, de la marge de risque et du SCR. Les situations comprennent des stress sur les actifs (par exemple actions, immobilier) et passifs (par exemple provisions techniques).

Les données au 31 décembre 2021 ont ainsi été prises en compte pour la première étape sur les « risques seuls ». Cette analyse a été effectuée net de réassurance. Pour chaque analyse de sensibilité, un bilan Solvabilité II a été reconstruit (actif, passif et marge de risque) afin de pouvoir calculer l'impact des stress sur le passif d'impôt différé (montant réutilisé dans le calcul du SCR final).

Les tableaux ci-après présentent les résultats des sensibilités des risques de marché au 31 décembre 2021 :

- Taux d'intérêt :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Fonds propres éligibles	SCR diversifié	Surplus	Ratio de solvabilité (diversifié)
Résultats de référence	817,8	681,2	136,6	120,0%
Taux d'intérêt +25bps	(17,7)	1,4	(19,1)	2,8%
Taux d'intérêt -25bps	18,1	(1,4)	19,5	(2,9)%
Taux d'intérêt +50bps	(34,8)	2,7	(37,5)	5,6%
Taux d'intérêt -50bps	37,0	(2,9)	39,9	(6,0)%
Taux d'intérêt +100bps	(67,4)	5,1	(72,5)	10,7%
Taux d'intérêt -100bps	76,6	(6,1)	82,8	(12,4)%
Taux d'intérêt +200bps	(127,3)	10,2	(137,5)	20,2%

Tableau 20 – Abeille IARD & Santé – résultat des SST 2021 - taux d'intérêt

- Actions et Immobilier :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Fonds propres éligibles	SCR diversifié	Surplus	Ratio de solvabilité (diversifié)
Résultats de référence	817,8	681,2	136,6	120,0%
Action +10%	5,0	1,1	3,9	(0,5)%
Action -10%	(5,0)	(1,4)	(3,6)	0,5%
Action +25%	12,6	1,1	11,5	(1,7)%
Action -25%	(12,6)	(3,5)	(9,1)	1,2%
Immobilier +10%	26,2	(4,9)	31,1	(4,7)%
Immobilier -10%	(26,2)	5,0	(31,2)	4,7%

Tableau 21 – Abeille IARD & Santé – résultat des SST 2021 - actions

- Spread :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Fonds propres éligibles	SCR diversifié	Surplus	Ratio de solvabilité (diversifié)
Résultats de référence	817,8	681,2	136,6	120,0%
Spread (obligations d'entreprise) +50bps	(35,8)	8,9	(44,7)	(6,7)%
Spread (obligations d'entreprise) -50bps	37,3	(9,3)	46,6	7,2%
Spread (obligations d'entreprise) +100bps	(71,6)	17,9	(89,5)	(13,3)%
Spread (obligations souveraines) +50bps	(12,3)	1,5	(13,8)	(2,1)%
Spread (obligations souveraines) -50bps	16,3	(2,6)	19,0	2,9%
Spread (obligations souveraines) +100bps	(24,4)	3,1	(27,5)	(4,1)%

Tableau 22 – Abeille IARD & Santé – résultat des SST 2021 - spread

Les résultats montrent que le ratio d'Abeille IARD & Santé est sensible aux variations des taux d'intérêt et que pour un niveau de choc équivalent, il est plus sensible aux actions qu'à l'immobilier. Il ressort également que le ratio de solvabilité d'Abeille IARD & Santé est plus sensible aux variations des spreads sur les obligations d'entreprise que sur les obligations souveraines.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à deux types de risques en Formule Standard :

- Le risque de spread ;
- Le risque de défaut de contrepartie des émetteurs.

Le risque de spread étant traité au sein des risques de marché dans la Formule Standard, celui-ci est donc décrit dans la section C.2. Par conséquent, cette section C.3 fera uniquement référence au risque de défaut de contrepartie tel que défini par la Formule Standard.

C.3.1 Exposition

Abeille IARD & Santé est exposée au risque de contrepartie lié à la détention des actifs tels que des produits dérivés, des passifs cédés aux réassureurs, des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques, des réassureurs ou d'autres entités du Groupe Aéma.

C.3.1.1 Identification des risques

La Formule Standard distingue deux types d'exposition pour l'évaluation du risque de contrepartie, détaillées ci-dessous :

Expositions de Type 1

Les expositions de type 1 sont les expositions liées aux contrats d'atténuation du risque, notamment les contrats de réassurance, les véhicules de titrisation et dérivés d'assurance, aux avoirs en banque, aux dépôts auprès des entreprises cédantes, ainsi qu'aux engagements juridiquement contraignants que l'entreprise a fournis ou convenus et qui sont susceptibles de faire naître des obligations de paiement dépendant de la qualité de crédit ou du défaut d'une contrepartie.

Au 31/12/2021 Contreparties En millions d'euros	Valeurs de marché
Expositions de Type 1 – TOTAL	361,3
Avoirs en banque (yc repo)	78,3
Comptes courants coassureurs débiteurs	6,7
Créances de réassurance	67,0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	7,6
BE des provisions cédées aux réassureurs	677,6

Tableau 23 – Abeille IARD & Santé – Risque de contrepartie : expositions de Type 1 au 31/12/2021

Les principaux réassureurs auxquels Abeille IARD & Santé est exposée au 31 décembre 2021 en termes de réserves sont détaillés dans le tableau suivant :

Au 31/12/2021 Réassureur	Rating S&P
SCOR SE	AA-
Swiss Re Europe S.A.	AA-
MUNCHENER RUCK Allemagne	AA-
ODYSSEY	A-
AVIVA INSURANCE UK LTD	AA-

Tableau 24 – Abeille IARD & Santé - Principaux réassureurs au 31/12/2021

Expositions de Type 2

Les expositions de type 2 sont tous les risques de crédit non couverts dans le sous-module « risque de spread » et qui ne sont pas de type 1, notamment les montants à recevoir d'intermédiaires et les créances sur les preneurs.

Au 31/12/2021 Contreparties En millions d'euros	Valeurs de marché
Expositions de Type 2 - Total	211,4
Montants à recevoir d'intermédiaires dus dans plus de 3 mois	40,2
Primes arriérés contentieux	26,6
Autres créances	13,6
Toutes expositions de type 2 autres que les montants à recevoir d'intermédiaires dus dans plus de 3 mois	171,2
Primes arriérés	108,8
Comptes courants & Fonds de caisse agents	17,8
Indemnité Compensatrice	10,2

Tableau 25 – Abeille IARD & Santé - Expositions de Type 2 au 31/12/2021

Les arriérés de primes correspondent à des primes dont le paiement a été différé et contractualisé avec les clients par l'intermédiaire de l'agent. Elles ne sont pas encore dues mais les polices correspondantes sont émises. Quelle que soit la période de l'année à laquelle la prime est due, le risque de contrepartie correspondant est de même nature et doit être traité de manière homogène. Ces primes sont donc classées en créances de Type 2 de maturité inférieure à trois mois.

Conformément à l'article L113-3 du Code des Assurances, dix jours après l'échéance de la prime, Abeille IARD & Santé met l'assuré en demeure de payer ses arriérés de primes. Les primes sont transférées au poste des arriérés de primes en contentieux. Les montants de ces derniers sont par prudence considérés comme des créances de Type 2 et de maturité supérieure à trois mois.

La combinaison de ces expositions conduit à estimer le risque de contrepartie d’Abeille IARD & Santé au 31 décembre 2021 comme suit :

Au 31/12/2021 Risque de Marché En millions d’euros	SCR net de reassurance en m€
Risque de Contrepartie – TOTAL diversifié	70,4
Diversification	(2,4)
Risque de Contrepartie – TOTAL non diversifié	72,8
Contreparties de Type 1	10,9
Contreparties de Type 2	61,9

Tableau 26 – Abeille IARD & Santé – SCR du Risque de Contrepartie au 31/12/2021

Le risque de Contrepartie est le troisième risque d’Abeille IARD & Santé avec une contribution de 6% au SCR total diversifié.

C.3.2 Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d’investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d’une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille IARD & Santé.

Ce risque est suivi principalement par la Direction des Investissements pour chaque entité d’Abeille Assurances. Les investissements et désinvestissements réalisés par Abeille IARD & Santé font l’objet d’un mandat de gestion avec Abeille Asset Management, qui s’engage à respecter les limites strictes imposées par Abeille IARD & Santé. Les éventuels dépassements de limites et de dégradation de notation d’émetteur sont analysés en réunion de suivi des risques de crédit et de liquidité, et peuvent, le cas échéant, être soumis à l’ALCo pour décision finale.

Les principaux types de limites définis dans le cadre du mandat de gestion sont :

- Limites d’exposition brute par émetteur ;
- Limites de détention de la dette totale d’un émetteur ;
- Limites de risque action.

C.3.3 Atténuation des risques

C.3.3.1 Politique de gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit d’Abeille IARD & Santé intègre des limites définies dans le mandat de gestion avec Abeille Asset Management. Ces limites sont présentées dans la section C.3.2.

Une réunion de suivi du risque de crédit et de liquidité se tient mensuellement entre Abeille Asset Management, la Direction des Investissements, la Direction des Risques et la Comptabilité des Valeurs Mobilières. Cette réunion permet de suivre le respect des limites d’investissements définies et, le cas échéant, de définir des plans d’action en cas de dépassement.

Le mandat avec Abeille Asset Management est mis à jour annuellement. Les principales décisions d’investissement font l’objet de dossiers de décision communiqués dans le cadre de l’ALCo France commun aux différentes entités du sous-groupe Abeille Assurances (dont Abeille IARD & Santé).

C.3.3.2 Opérations en cas de dépassement des limites d'exposition

Le respect des limites d'exposition imposées permet de réduire les impacts du risque de crédit. Les dépassements de limites peuvent conduire la Direction des Investissements à réaliser des opérations pour réduire le niveau d'exposition sur l'émetteur identifié.

C.3.4 Sensibilité

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition

C.4.1.1 Niveau d'exposition à court terme

Le risque de liquidité à court terme est géré de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, centralisée pour toutes les entités du sous-groupe Abeille Assurances. Le service Trésorerie Groupe, au sein de la Direction des Investissements assure au quotidien la disponibilité des liquidités pour faire face aux dépenses courantes (frais généraux, impôts et taxes), aux charges correspondant aux sorties de passif, et aux investissements à l'actif, sur la base d'éléments prévisionnels communiqués par différents départements.

Les placements de trésorerie à court terme font l'objet d'un mandat de gestion confié à Abeille Asset Management, qui gère et commercialise différents compartiments d'OPC monétaires (notamment AI Monétaire ISR). Abeille Assurances dispose d'environ 1,5 milliards d'actifs monétaires liquides répartis sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements.

Les excédents de trésorerie sont investis au jour le jour en OPC monétaires par Abeille Asset Management, sur la base des ordres communiqués par la Trésorerie. De même, en cas de besoin de trésorerie, Abeille Asset Management procède aux désinvestissements pour couvrir les positions de trésorerie débitrices.

En plus des liquidités investies sur les OPC monétaires, Abeille IARD & Santé disposait en 2021 d'une réserve de liquidités d'environ 100 millions d'euros en dépôt à vue sur un compte bancaire détenu chez BNP, afin de faire face aux éventuels besoins de liquidité. Ce montant a été réduit à 70 millions d'euros au 31 décembre 2021.

C.4.1.2 Niveaux d'exposition à moyen terme : méthodologie de calcul des indicateurs et analyse des ratios de liquidité

C.4.1.2.1 Principe

Le suivi du risque de liquidité à moyen terme s'effectue au travers de l'analyse du ratio de liquidité, calculé au niveau des principaux portefeuilles d'actifs. L'objectif est de s'assurer chaque trimestre, que le niveau de liquidité disponible sur les différents portefeuilles est suffisant pour faire face aux échéances de la société sur 24 mois glissants, en situation de stress au niveau de l'actif (scenario de crise financière équivalent à 2008) et du passif (hausse des sinistres liée aux événements climatiques ou à une catastrophe naturelle). D'autres stress spécifiques sont déterminés dans le cadre des travaux de l'ORSA, avec une évaluation de l'impact sur le niveau de liquidité de la société.

C.4.1.2.2 Méthodologie de calcul

Le ratio de liquidité est calculé par la Direction des Investissements chaque trimestre sur la base des flux de trésorerie prévisionnels des vingt-quatre prochains mois, et analysé comme suit :

- Le ratio LCR à moyen / court terme doit permettre de s'assurer que les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins de liquidité à 1 mois sur les 24 prochains mois, dans une situation de crise extrême ayant une probabilité de survenance de 1 sur 200 ans.
- Le ratio LCR à moyen / long terme doit permettre de s'assurer que les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins de liquidité à 6 mois sur 24 mois glissants, dans une situation de crise ayant une probabilité de survenance de 1 sur 200 ans.

Les résultats du calcul du LCR sont analysés au niveau de chaque portefeuille d'investissement et utilisés dans le cadre du suivi de l'appétit au risque d'Abeille Assurances. Le ratio de liquidité doit être supérieur à 1 afin de s'assurer que les encaissements sont suffisants et permettent de couvrir les besoins de trésorerie à moyen terme.

C.4.1.3 Exposition à long terme

La gestion du risque de liquidité à long terme s'effectue au travers des études ALM (analyse à moyen et long terme des éléments de passif pour ajuster l'actif en termes de rendement, risque et de duration).

Le résultat des études ALM annuelles permet d'optimiser l'allocation des différents actifs composant le portefeuille, et notamment de calibrer la taille de la poche de liquidité (dépôts ou OPC monétaires) nécessaire pour faire face aux sorties de passif.

C.4.1.4 Bénéfice attendu dans les primes futures

Le risque de liquidité est considéré comme non matériel, en particulier dans le contexte de suivi de la liquidité tel qu'exposé au point C.4.3.

Par ailleurs, le calcul de l'Expected Profit In Future Premiums (EPIFP, soit le profit attendu venant des primes futures) ne prend pas en compte le bénéfice d'un apport de liquidité grâce à ces primes.

C.4.2 Risque de concentration

Le risque de concentration pour le risque de liquidité correspond au risque de concentration des émetteurs pour le risque crédit, détaillé dans la section C.3.2.

C.4.3 Atténuation de risque

C.4.3.1 Suivi quotidien du niveau de liquidité et plan de réaction

Le risque de liquidité à court terme est suivi de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, donnant lieu chaque jour à des ordres d'investissements et désinvestissement sur les différents portefeuilles d'actifs, afin de faire face aux diverses échéances (clients, apporteurs, fournisseurs, salariés, contreparties financières, administration fiscale, etc.).

Lorsque les niveaux de liquidités immédiatement disponibles sur le marché monétaire passent en deçà des seuils définis dans le cadre des mandats de gestion avec Abeille Asset Management, ou en cas de besoin exceptionnels, la Trésorerie alerte les équipes en charge du suivi des portefeuilles afin que les gérants procèdent à des cessions d'actifs en fonction des besoins de trésorerie.

A moyen terme, le suivi trimestriel du ratio de liquidité (LCR) permet de réaliser les ajustements nécessaires en termes d'allocation d'actifs, afin de faire face aux besoins de trésorerie des différentes entités.

En cas de dépassement des seuils d'appétit au risque de liquidité approuvés par le Comité des Risques du sous-groupe Abeille Assurances (BRC), les problématiques de liquidité et l'analyse des niveaux de LCR font l'objet de discussions en ALCO et au BRC, afin d'analyser les raisons du dépassement et définir les actions pour restaurer la liquidité dans les seuils acceptables.

C.4.3.2 Convention sur le Cash pooling

Une convention de trésorerie a été signée entre la holding Abeille Assurances et ses filiales (au nombre desquelles Abeille IARD & Santé) pour réaliser des opérations de cash pooling, permettant de regrouper les excédents de trésorerie et les besoins des différentes entités au sein d'un même groupe.

Pour Abeille Assurances, l'objectif est d'optimiser la gestion des différents comptes en limitant le nombre de virements et d'ordres d'investissement / désinvestissement sur le marché monétaire, la gestion de la trésorerie étant réalisée de manière centralisée au niveau du sous-groupe Abeille Assurances.

Il existe deux types d'application du cash pooling, encadrée par les conventions signées entre les différentes entités du Groupe, donnant lieu chacune au paiement d'intérêts à la société prêteuse :

- Cash pooling notionnel : la banque considère que tous les comptes (définis sur une liste fermée en amont) forment un seul ensemble et elle calcule les intérêts sur ce solde fusionné. Elle débite ou crédite les intérêts sur le compte de la société centralisatrice (Abeille Assurances). La fusion de comptes n'est qu'une centralisation temporaire ou notionnelle et ne sert que de base de calcul, chaque société conservant la propriété et la gestion de ses fonds, dans la limite de seuils définis par Abeille Assurances ;
- Cash pooling physique : au-delà d'un certain seuil (variable suivant les filiales), la Trésorerie Groupe effectue des virements entre les comptes des filiales et le compte pivot de la société centralisatrice (Abeille Assurances). Les comptes de filiales sont donc régulièrement nivelés, via le transfert effectif des fonds. Les opérations de centralisation intra-groupe sont matérialisées via des écritures de compte courant avec Abeille Assurances généralement en fin de trimestre.

C.5 Risque opérationnel

Conformément à la définition du risque opérationnel par la Directive Solvabilité II, le risque opérationnel auquel Abeille IARD & Santé est exposé est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs ».

Abeille IARD & Santé utilise la Formule Standard pour estimer son risque opérationnel.

Section D

Valorisation à des fins de solvabilité

D.1	ACTIFS	85
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES	93
D.3	AUTRES PASSIFS	98
D.4	MÉTHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE	100

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan prudentiel Solvabilité II, ainsi que le bilan comptable correspondant, et les écarts entre ces deux bilans, s'établissent comme suit au 31 décembre 2021 :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	93,3	(93,3)
Actifs incorporels	-	0,4	(0,4)
Immobilisations corporelles pour usage propre	19,2	2,7	16,5
Immobilier (autre que pour usage propre)	97,9	252,6	(154,7)
Participations	-	0,6	(0,6)
Actions	226,2	2,0	224,2
Obligations	2 001,7	1 953,7	48,0
Fonds d'investissement	721,0	680,0	41,0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0,1	0,1	-
Prêts	0,1	0,1	-
Provisions techniques cédées	679,2	797,4	(118,2)
Dépôts auprès des cédantes	7,6	7,6	-
Créances nées d'opérations d'assurance	242,5	707,6	(465,1)
Créances nées d'opérations de réassurance	81,7	81,7	-
Autres créances	290,6	290,6	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	78,3	78,3	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0,3	16,5	(16,2)
Total de l'actif	4 446,4	4 965,2	(518,8)

Provisions techniques	2 477,3	3 476,1	(998,8)
Provisions autres que les provisions techniques	44,4	41,9	2,5
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	1,0	1,0	-
Impôts différés passifs	67,7	-	67,7
Dettes envers les établissements de crédit	14,2	14,2	-
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	1,6	1,6	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	75,8	75,8	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	556,9	638,4	(81,5)
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	389,7	380,8	8,9
Dettes Subordonnées	300,0	300,0	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	15,3	(15,3)
Total du passif	3 928,6	4 945,1	(1 016,5)

Actif net	517,8	20,1	497,7
------------------	--------------	-------------	--------------

Tableau 27 – Abeille IARD & Santé - Ecart entre le bilan Solvabilité II et le bilan comptable au 31/12/2021

D.1 Actifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les principaux postes de l'actif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux.

D.1.1 Ecarts d'acquisition

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Total	-	-	-

Tableau 28 – Abeille IARD & Santé - Ecarts d'acquisition au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 12 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les éventuels écarts d'acquisition figurant dans les états financiers comptables ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation Solvabilité II.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2021, de tels écarts d'acquisition au bilan comptable d'Abeille IARD & Santé.

D.1.2 Frais d'acquisition reportés

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Frais d'acquisition reportés	-	93,3	(93,3)
Total	-	93,3	(93,3)

Tableau 29 – Abeille IARD & Santé - Frais d'acquisition reportés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Les éventuels frais d'acquisition reportés figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation Solvabilité II.

D.1.3 Actifs incorporels

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Actifs incorporels	-	0,4	(0,4)
Total	-	0,4	(0,4)

Tableau 30 – Abeille IARD & Santé - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 12 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs incorporels ne peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro que s'ils peuvent être vendus séparément, et qu'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels identiques ou similaires.

Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2021, les actifs incorporels inscrits au bilan comptable d'Abeille IARD & Santé sont constitués, pour leur plus grande partie, par des malis techniques de fusion. Pour de tels actifs, dont la valeur résiduelle est indissociable du bilan dans lequel ils figurent, la valorisation à des fins de solvabilité est de zéro.

Les autres actifs incorporels ont également été jugés avoir une valeur nulle à des fins de solvabilité.

D.1.4 Immobilisations corporelles pour usage propre

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Immobilier d'exploitation	16,5	-	16,5
Autres immobilisations corporelles	2,7	2,7	-
Total	19,2	2,7	16,5

Tableau 31 – Abeille IARD & Santé - Immobilisations corporelles au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs immobiliers d'exploitation sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les autres immobilisations corporelles conservent une valeur identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur résiduelle, nette d'amortissement, en date de clôture.

Différence par rapport au bilan comptable

Au montant issu du bilan comptable d'Abeille IARD & Santé au titre des immobilisations corporelles, soit 2,7 M€, viennent s'ajouter 16,5 M€ au titre de l'immobilier d'exploitation (en valeur de réalisation), reclassés depuis le poste « Immobilier » (cf. D.1.5).

D.1.5 Immobilier

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Immobilier	97,9	252,6	(154,7)
Total	97,9	252,6	(154,7)

Tableau 32 – Abeille IARD & Santé – Actifs immobiliers au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs immobiliers doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont déterminées sur la base d'expertises quinquennales, qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant, et reflètent à la fois la valeur vénale des biens concernés, et leur valeur d'usage, dans un contexte de marché actif.

Seuls les immeubles détenus en direct ont vocation à être présentés dans cette rubrique. Les parts de sociétés immobilières sont classées en « fonds d'investissement » si elles sont assimilées à des FIA (ce qui est le cas des SCPI, des OPCI, et de certaines SI), ou en « actions » dans le cas contraire.

Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2021, un montant total de 252,6 M€ est inscrit au bilan comptable d'Abeille IARD & Santé, correspondant au total de la valeur nette comptable des immeubles et parts de sociétés immobilières, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation en direct	17,4	(4,1)	13,3	16,5
Immeubles de placement en direct	68,5	(15,3)	53,2	97,9
Parts de sociétés immobilières (FIA)	14,0	-	14,0	16,8
Parts de sociétés immobilières (Autres)	194,0	(21,9)	172,1	222,1
Total	293,9	(41,3)	252,6	353,3

Tableau 33 – Abeille IARD & Santé – VNC des immeubles, placements et parts de sociétés immobilières et OPCI au 31/12/2021

L'écart constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II, soit (154,7) M€, s'explique par :

- Le reclassement des parts de sociétés immobilières, pour (186,1) M€ (en VNC) ;
- Le reclassement des immeubles d'exploitation détenus en direct en immobilisations corporelles, pour (13,3) M€ (en VNC) ;
- La valorisation des immeubles détenus en direct à leur valeur de réalisation, pour 44,7 M€.

D.1.6 Participations

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Participations	-	0,6	(0,6)
Total	-	0,6	(0,6)

Tableau 34 – Abeille IARD & Santé - Participations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Le détail des participations figurant au bilan comptable d'Abeille IARD & Santé au 31 décembre 2021, et le traitement qui leur est appliqué à des fins de solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Détail des Participations en VNC	Qualification retenue pour le bilan Solvabilité II	Traitement retenu pour les participations au bilan Solvabilité II
Assercar	0,3	Action ordinaire (non cotée)	
DARVA	0,3	Action ordinaire (non cotée)	
Total	0,6		

Tableau 35 – Abeille IARD & Santé - Détail des participations et méthodes de valorisation au 31/12/2021

Les actions non cotées des sociétés DARVA (0,3 M€) et Assercar (0,3 M€), ainsi que d'autres sociétés (individuellement non significatives), figurant au bilan comptable d'Abeille IARD & Santé au 31 décembre 2021 en Participations, ne sont pas considérées comme des Participations au sens de Solvabilité II, et sont reclassées, au bilan Solvabilité II, en « actions non cotées », pour un montant total de 0,6 M€.

D.1.7 Actions

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Action cotées	-	-	-
Action non cotées	226,2	2,0	224,2
Total	226,2	2,0	224,2

Tableau 36 – Abeille IARD & Santé – Actions au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Les actions, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Différence par rapport au bilan comptable

L'écart global de 224,2 M€ constaté entre la valeur figurant au bilan comptable et la valeur retenue au bilan Solvabilité II, sur ces rubriques, s'explique par :

- Le reclassement en actions non cotées des actions non qualifiées de participations en vision SII, pour 0,6 M€ (cf. paragraphe D.1.6) ;
- Le reclassement des parts de sociétés immobilières non assimilées à des FIA, depuis la rubrique « Immobilier », pour 172,1 M€ (en VNC) (cf. paragraphe D.1.5) ;
- La valorisation de ces parts de sociétés immobilières à leur valeur de réalisation pour 16,8 M€ ;
- La valorisation d'une ligne d'actions BPI France, à sa valeur de réalisation, pour 1,5 M€.

D.1.8 Obligations

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Obligations souveraines	621,2	597,4	23,8
Obligations d'entreprise	1 358,5	1 335,0	23,5
Obligations structurées	22,0	21,3	0,7
Titres garantis	-	-	-
Total	2 001,7	1 953,7	48,0

Tableau 37 – Abeille IARD & Santé – Obligations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les obligations, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Pour les titres cotés (qui constituent l'essentiel du portefeuille d'Abeille IARD & Santé), la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès des contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés, ou dont le cours coté n'est pas disponible auprès des contributeurs, les valeurs sont obtenues auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Pour la valorisation à des fins de solvabilité, ces valeurs de réalisation s'entendent y compris les éventuels intérêts courus et non échus en date de clôture.

Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2021, un montant total de 1 953,7 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Abeille IARD & Santé au titre des obligations. Ce chiffre correspond à la valeur nette comptable des obligations, hors impact de la surcote / décote obligataire, figurant au bilan comptable en comptes de régularisation. Le tableau ci-dessous présente le détail de ce chiffre, ainsi que les valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation correspondantes :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Valeur nette comptable hors surcote/décote	Correction de valeur surcote/décote	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation (hors intérêts courus)	Intérêts courus	Valeur de réalisation (yc intérêts courus)
Obligations souveraines	597,4	(8,4)	589,0	616,9	4,3	621,2
Obligations d'entreprise	1 335,0	(1,5)	1 333,5	1 352,1	6,4	1 358,5
Obligations structurées	21,3	0,1	21,4	22,0	-	22,0
Titres garantis	-	-	-	-	-	-
Total	1 953,7	(9,8)	1 943,9	1 991,0	10,7	2 001,7

Tableau 38 – Abeille IARD & Santé – Détail VNC et réalisation des obligations au 31/12/2021

L'écart de 48,0 M€ constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II s'explique par :

- Le reclassement du montant net de surcote / décote obligataire, depuis les comptes de régularisation correspondants, à l'actif (5,5 M€) et au passif (15,3 M€), pour (9,8) M€ ;
- La valorisation des obligations à leur valeur de réalisation hors intérêts courus et non échus, pour 47,1 M€ ;
- Le reclassement des intérêts courus et non échus depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif, pour 10,7 M€.

D.1.9 Fonds d'investissement

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Parts d'OPCVM	704,2	680,0	24,2
Parts de sociétés immobilières et d'OPCI	16,8	-	16,8
Total	721,0	680,0	41,0

Tableau 39 – Abeille IARD & Santé – Fonds d'investissement au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Outre les parts d'OPCVM, les parts d'OPCI et de sociétés immobilières assimilées à des FIA sont également classées en « fonds d'investissement » dans le bilan Solvabilité II.

Les parts de fonds d'investissement, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Pour les parts d'OPCVM et d'OPCI, il est retenu la dernière valeur liquidative disponible en date de clôture.

Pour les parts de SCPI, la valeur de réalisation est déterminée par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

Pour les parts des autres sociétés immobilières assimilées à des FIA, la valeur de réalisation est déterminée sur base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué dans le cas contraire.

Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2021, un montant total de 680,0 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Abeille IARD & Santé au titre des fonds d'investissement, correspondant au total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Parts d'OPCVM	680,2	(0,2)	680,0	704,2
Total	680,2	(0,2)	680,0	704,2

Tableau 40 – Abeille IARD & Santé – Détail de la VNC des parts d'OPCVM au 31/12/2021

L'écart constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II s'explique par :

- Le reclassement des parts de sociétés immobilières, en VNC, depuis la rubrique « Immobilier », pour 16,8 M€ (cf. paragraphe D.1.5) ;
- La valorisation des fonds d'investissement (yc parts de sociétés immobilières) à leur valeur de réalisation, pour 24,2 M€.

D.1.10 Dépôts auprès des cédantes

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dépôts auprès des cédantes	7,6	7,6	-
Total	7,6	7,6	-

Tableau 41 – Abeille IARD & Santé – Dépôts auprès des cédantes au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ces dépôts sont des actifs liquides, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire leur valeur faciale en date de clôture.

D.1.11 Trésorerie et équivalents trésorerie

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Trésorerie et équivalents trésorerie	78,3	78,3	-
Total	78,3	78,3	-

Tableau 42 – Abeille IARD & Santé - Trésorerie et équivalent trésorerie au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Cette rubrique correspond à des liquidités (principalement les soldes des comptes courants bancaires), dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire leur valeur faciale en date de clôture.

D.1.12 Autres postes d'actif

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0,1	0,1	-
Prêts	0,1	0,1	-
Créances nées d'opérations d'assurance	242,5	707,6	(465,1)
Créances nées d'opérations de réassurance	81,7	81,7	-
Autres créances (hors assurance)	290,6	290,6	-
Autres actifs non mentionnés par ailleurs	0,3	16,5	(16,2)
Total	615,3	1 096,6	(481,3)

Tableau 43 – Abeille IARD & Santé – Autres postes d'actifs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ces rubriques correspondent à des postes d'actif circulant, pour lesquels il n'existe pas de différence fondamentale entre la valorisation à des fins de solvabilité et la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société.

Ceci découle, en particulier, du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent sur ces rubriques, qui ne nécessitent donc pas d'ajustement spécifique lié à leur actualisation.

Ce jugement repose sur l'examen de la ventilation de ces éléments d'actif selon leur durée résiduelle, qui ne fait pas apparaître de montant significatif dont la durée excède une année.

La différence de (481,3) M€ qui ressort sur ces rubriques par rapport au bilan comptable correspond pour l'essentiel au reclassement opéré depuis les rubriques de créances d'assurance, vers les provisions techniques, au titre des frontières de contrats (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-après).

La rubrique « Autres actifs » est aussi impactée par les reclassements :

- de la décote obligatoire en obligations, pour 5,5 M€ (cf. D.1.8)
- des intérêts courus et non échus en obligations, pour 10,7 M€ (cf. D.1.8).

D.2 Provisions techniques

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques aux bilans comptables et Solvabilité II se décomposent comme suit :

Au 31/12/2021 (Chiffres en millions d'euros)	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Provisions techniques Non Vie	2 356,1	3 334,3	(978,2)
Meilleure estimation	2 241,7		
Marge de risque	114,4		
Provisions techniques Vie	121,2	141,8	(20,6)
Meilleure estimation	121,0		
Marge de risque	0,2		
Total brut de réassurance	2 477,3	3 476,1	(998,8)
Part des réassureurs :			
Provisions techniques Non Vie	(648,9)	(797,4)	148,5
Provisions techniques Vie	(30,2)		(30,2)
Total net de réassurance	1 798,2	2 678,7	(880,5)

Tableau 44 – Abeille IARD & Santé - Provisions techniques au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Au global les provisions techniques brutes de réassurance, en norme Solvabilité II, s'établissent à 2 477,3 M€ au 31 décembre 2021.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est constituée de deux composantes

- L'application des traités par risques ou par événements à notre sinistralité
- Une cession de 25% de nos réserves après rétention.

Le tableau ci-dessous présente les différents postes des provisions techniques nettes de réassurance, en norme Solvabilité II, actualisées et non actualisées :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Description	Provisions Non actualisées	Provisions Actualisées	Effet Actualisation
Best Estimate Sinistres Non Vie	Provisions pour sinistres à payer et tardifs	2 080,2	2 079,5	(0.7)
	Provisions pour frais de gestion sinistres	119,8	120,0	0.2
	Dépenses d'investissement	8,2	8,2	(0.0)
Total Best Estimate sinistres Non Vie		2 208,2	2 207,7	(0,5)
Best Estimate Primes Non Vie	Best Estimate primes lié aux frontières des contrats	(24,3)	(24,5)	(0.2)
	Best Estimate primes lié aux provisions pour primes non acquises	58,8	58,5	(0.3)
Total Best Estimate primes Non Vie		34,5	34,0	(0,5)
Total Best Estimate Non Vie		2 242,7	2 241,7	(1,0)
Best Estimate Vie (Rentés)		121,0	121,0	(0.0)
Risk Margin		114,6	114,6	0.0
Total Best Estimate + Risk Margin brut de réassurance		2 478,3	2 477,3	(1,0)

Tableau 45 – Abeille IARD & Santé – Postes des provisions techniques brutes actualisées et non actualisées au 31/12/2021

D.2.1 Best Estimate des provisions techniques

Selon la Directive Solvabilité II, les provisions techniques correspondent à la somme d'une « meilleure estimation » (Best Estimate) et d'une marge pour risque (Risk Margin).

Le Best Estimate représente l'estimation en espérance mathématique des provisions techniques, calculé comme la valeur actuelle des flux futurs estimés. En assurance Non-Vie, la distinction doit être faite entre :

- le Best Estimate des provisions pour sinistres : provisions relatives aux sinistres survenus avant la date d'évaluation ;

le Best Estimate des provisions pour primes : provisions relatives aux sinistres non encore survenus et liés à des contrats existants à la date d'évaluation.

D.2.1.1 Best Estimate des provisions pour sinistres

Les différents éléments permettant de totaliser le Best Estimate des provisions pour sinistres brut de réassurance sont présentés, par ligne d'activité (Line of Business) Solvabilité II, dans le tableau ci-après:

31 12 2021 LoB Solvabilité II En millions d'euros	Provisions sinistres brutes non actualisées					Best estimate Brut non actualisé	Best estimate Brut actualisé	Effet d'actualisation
	Provisions pour sinistres à payer	Provisions non modélisées	Provisions pour tardifs	Provisions pour frais de gestion sinistres	Dépenses d'investissement			
01_Medical expense insurance	0,1	1,1	21,9	0,4	0,0	23,5	23,6	0,1
02_Income protection insurance	24,3	0,0	0,2	1,1	0,1	25,6	25,7	0,1
04_Motor vehicle liability insurance	623,0	3,0	26,3	11,2	3,5	667,1	664,0	(3,1)
05_Other motor insurance	60,0	0,0	(9,4)	6,1	0,0	56,7	56,9	0,2
06_Marine, aviation and transport insurance	3,7	1,8	(1,3)	0,2	0,0	4,5	4,5	0,0
07_Fire and other damage to property insurance	330,8	8,8	191,6	31,8	1,1	564,2	565,9	1,7
08_General liability insurance	378,0	12,1	370,0	55,4	3,4	818,9	819,2	0,3
09_Credit and suretyship insurance	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0
10_Legal expenses insurance	18,8	0,0	11,2	13,5	0,1	43,6	43,8	0,2
11_Assistance	0,0	0,0	(0,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12_Miscellaneous financial	(0,0)	0,0	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)
28_Non-proportional property reinsurance	0,0	3,7	0,0	0,0	0,0	3,7	3,7	0,0
Total	1 439,1	30,5	610,5	119,7	8,2	2 208,2	2 207,7	(0,5)

Tableau 46 – Abeille IARD & Santé – Décomposition du Best Estimate des provisions pour sinistres par LoB SII au 31 12 2021

D.2.1.2 Best Estimate des provisions pour primes

Les provisions pour primes sont calculées par ligne d'activité Solvabilité II. Pour ce faire, les provisions liées aux primes non acquises sont distinguées des provisions liées aux frontières des contrats.

Au 31/12/2021 LoB Solvabilité II En millions d'euros	Provisions pour primes non actualisées		Best estimate Primes	Best estimate primes	Effet d'actualisation
	Frontière des contrats	Primes non acquises	Non actualisé	Actualisé	
01 Medical expense insurance	(1,6)	4,5	3,0	3,0	0,0
02 Income protection insurance	(0,6)	(0,3)	(1,0)	(1,0)	(0,0)
04 Motor vehicle liability insurance	26,4	54,9	81,1	80,8	(0,3)
05 Other motor insurance	(17,7)	(17,3)	(35,0)	(35,2)	(0,2)
06 Marine, aviation and transport insurance	(1,1)	(0,8)	(1,8)	(1,8)	(0,0)
07 Fire and other damage to property	5,3	6,8	12,1	12,2	0,1
08 General liability insurance	(0,3)	1,2	1,0	1,0	(0,0)
09 Credit and suretyship insurance	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0	0,0
10 Legal expenses insurance	(8,7)	(11,7)	(20,4)	(20,5)	(0,1)
11 Assistance	(1,0)	(2,0)	(3,0)	(3,0)	(0,0)
12 Miscellaneous financial loss	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)
28 Non-proportional property reinsurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,7	35,3	36,0	35,5	(0,5)

Tableau 47 – Abeille IARD & Santé - Best estimate des provisions pour primes

D.2.2 Calcul de la marge pour risque

La marge de risque est une composante des provisions techniques destinée à garantir un montant équivalent à celui dont les entreprises d'assurance et de réassurance auraient besoin pour reprendre et honorer leurs engagements.

Il s'agit de déterminer le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles correspondant au SCR nécessaire afin d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie. Le taux appliqué dans ce calcul est appelé taux de coût du capital.

La Formule Standard définit le calcul de la marge de risque pour le portefeuille global des engagements d'assurance et de réassurance comme suit :

$$MR = CoC \times \sum_{t \geq 0} SCR(t) / (1+r(t+1))^{t+1}$$

Avec :

MR la Marge de Risque ;

CoC le taux de coût du capital, soit 6% ;

SCR(t) le capital de solvabilité requis après t années ;

$r(t+1)$ le taux d'intérêt sans risque de base pour l'échéance $t+1$ années.

D.2.3 Passage des provisions des comptes statutaires au Best Estimate Solvabilité II

Le processus de passage des provisions pour sinistres des comptes statutaires aux provisions pour sinistres en norme Solvabilité II peut être résumé dans le tableau suivant :

Provisions pour sinistres dans les comptes statutaires	Provisions pour sinistres Solvabilité II
Provisions pour sinistres à payer (PSAP) comprenant provisions dossiers et revalorisation potentielle estimée	Provisions dossiers
Tardifs + provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM)	Provisions pour revalorisation / Tardifs et sinistres futurs
Provisions mathématiques de rentes	Best Estimate de rentes
Provisions pour primes non acquises (PPNA)	Best Estimate de primes
Provisions pour frais de gestion de sinistres (PFGS)	Provisions pour frais de gestion de sinistres
	Dépenses d'investissement
	Marge de risques
	Actualisation des flux

Tableau 48 – Abeille IARD & Santé – Passage des provisions statutaires au Best Estimate SII

D.2.4 Correction pour volatilité

Abeille IARD & Santé utilise la correction de volatilité pour l'évaluation des provisions techniques, du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles.

Les indicateurs hors correction de volatilité sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	31/12/2021	Impact du retrait de la correction de volatilité	31/12/2021 hors correction de volatilité
Fonds Propres Eligibles	817,8	(1,7)	816,1
SCR	681,2	0,5	681,7
Surplus	136,6	(2,2)	134,4
Ratio de couverture	120,0%	(0,3)%	119,7%

Tableau 49 – Abeille IARD & Santé - Indicateurs de solvabilité avant et après correction de volatilité

D.2.5 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques

Les principales incertitudes subsistant dans l'évaluation des provisions techniques sont liées

- Aux éventuelles aggravations imprévisibles de l'état des victimes de dommages corporels, ainsi qu'aux éventuelles réclamations pouvant émaner des avocats de recours.

- A la construction obligatoire compte tenu de son engagement décennal
- A l'évaluation de la charge de sinistres sécheresse réelle, par rapport aux tardifs inscrits sur la base d'un sinistre marché auquel est appliqué une part de marché historique
- Par ailleurs, il existe également des incertitudes liées au contexte économique (par exemple, les changements de taux sur les annuités) ou réglementaire.

D.2.6 Evolutions sur les hypothèses utilisées

Le processus de passage aux provisions en Best Estimate Solvabilité II n'a pas évolué au cours de l'année 2021. Pour mémoire, les principales hypothèses utilisées sont :

- **Calcul des cadences de liquidation** : estimation par ligne d'activité, à partir des historiques de paiements passés, des paiements futurs.
- **Estimation du Best estimate des rentes** : les provisions de rentes sont évaluées en vision économique à partir de la courbe des taux sans risque EIOPA y compris prise en compte d'un Volatility Adjustment (VA) et d'un Credit Risk Adjustment (CRA).
- **Estimation des profits futurs en brut et net de réassurance** : estimation du ratio combiné par ligne d'activité Solvabilité II.

D.2.7 Déductions transitoires

L'entité Abeille IARD & Santé n'a pas fait l'objet de demande de déductions transitoires.

D.3 Autres passifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les autres postes du passif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Provisions autres que les provisions techniques	44,4	41,9	2,5
Total	44,4	41,9	2,5

Tableau 50 – Abeille IARD & Santé - Provisions autres que les provisions techniques au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Les provisions pour engagements de retraite dans le bilan Solvabilité 2 tiennent compte des écarts actuariels non comptabilisés dans le bilan comptable.

Les autres provisions, correspondant pour l'essentiel à des provisions pour litiges, sont conservées, à des fins de solvabilité, à la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société, en raison du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent, et donc d'un éventuel ajustement pour actualisation des montants en question.

D.3.2 Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	1,0	1,0	-
Total	1,0	1,0	-

Tableau 51 – Abeille IARD & Santé - Dettes pour dépôts espèces des réassureurs au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ces dettes correspondent à des engagements liquides, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

D.3.3 Impôts différés passifs

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Impôts différés passifs	67,7	-	67,7
Total	67,7	-	67,7

Tableau 52 – Abeille IARD & Santé - Impôts différés passifs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 15 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, des impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan, valorisés à des fins de solvabilité, et les valeurs fiscales correspondantes issues des comptes sociaux de la société.

Conformément aux dispositions de la Loi de Finance en vigueur, le calcul des impôts différés à fin 2021 tient compte de la diminution progressive du taux d'impôt sur les sociétés de 28,41 % à 25,83 %, entre 2021 et 2022, pour les différences temporaires ayant vocation à se dénouer après le 31 décembre 2021.

Abeille IARD & Santé n'appliquant pas le principe optionnel des impôts différés dans ses comptes sociaux individuels, l'intégralité du solde d'impôts différés constaté au bilan économique apparaît en différence par rapport au bilan comptable.

D.3.4 Dettes subordonnées

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dettes subordonnées	300,0	300,0	-
Total	300,0	300,0	-

Tableau 53 – Abeille IARD & Santé - Dettes Subordonnées au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ce poste correspond à la dette subordonnée émise en décembre 2021 par Abeille IARD & Santé et souscrite par la MACIF, société parente au sein du Groupe Aéma (prix de souscription 300M€). Sa valeur Solvabilité II, conservée à l'identique de celle issue des comptes sociaux comptables.

Cette dette subordonnée relève, en termes d'éligibilité des fonds propres SII, du Niveau 2.

D.3.5 Autres postes de passif

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	14,2	14,2	-
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	1,6	1,6	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	75,8	75,8	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	556,9	638,4	(81,5)
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	389,7	380,8	8,9
Autres passifs non mentionnés par ailleurs	-	15,3	(15,3)
Total	1 038,2	1 126,1	(87,9)

Tableau 54 – Abeille IARD & Santé - Autres postes de passif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Ces rubriques correspondent à des postes de passif circulant. Pour la majorité de ces rubriques, il n'existe pas de différence fondamentale entre la valorisation à des fins de solvabilité et la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société.

Ceci découle, en particulier, du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent sur ces rubriques, qui ne nécessitent donc pas d'ajustement spécifique lié à leur actualisation.

Ce jugement repose sur l'examen de la ventilation de ces éléments de passif selon leur durée résiduelle, qui ne fait pas apparaître de montant significatif dont la durée excède une année.

Cependant, pour le poste « Dettes nées d'opérations de réassurance », une valorisation économique est appliquée.

D.4 Méthode de valorisation alternative

Cette section n'est pas applicable à l'entité Abeille IARD & Santé. Les méthodes de valorisation sont présentées dans les sous-sections ci-dessus.

Section E

Gestion du capital

E.1	FONDS PROPRES.....	102
E.2	DÉTERMINATION DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	105
E.3	UTILISATION DU SOUS MODULE « RISQUE ACTION FONDÉ SUR LA DURÉE » DANS LE CALCUL DU SCR	107
E.4	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	107
E.5	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	107

E. Gestion du capital

Depuis le rachat d'Abeille Assurances par le Groupe Aéma, Abeille Epargne Retraite utilise la formule standard. Pour des raisons de comparabilité entre les exercices 2021 et 2020, les données 2020 indiquées dans la suite du document sont issues d'un calcul en formule standard.

E.1 Fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requise sont dérivés du bilan prudentiel Solvabilité II.

Les fonds propres correspondent à la somme des fonds propres de base (tels que définis par l'article 88 de la Directive) et des fonds propres auxiliaires (tels que définis par l'article 89 de la Directive).

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- L'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan prudentiel Solvabilité II évalué conformément à l'article 75 de la Directive ;
- Les passifs subordonnés répondant aux critères d'éligibilité dans le cadre de Solvabilité II.

L'excédent ci-dessus se compose des éléments suivants :

- Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié ;
- Les fonds excédentaires qui ne sont pas considérés comme des engagements d'assurance et de réassurance conformément à l'article 91, paragraphe 2, de la Directive ;
- Les éventuelles actions privilégiées libérées et le compte de primes d'émission lié ;
- Une réserve de réconciliation constituée du report à nouveau, résultat de l'exercice et autres réserves issus des comptes sociaux, ajustés de l'impact des différences d'évaluation liées au passage du référentiel comptable au référentiel Solvabilité II.

Cet excédent est diminué, le cas échéant :

- Du montant de ses propres actions que l'entreprise détient ;
- Du montant de dividende prévu et non encore distribué au titre de l'exercice ;
- De toute autre restriction applicable prévue par la Directive.

Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Ils peuvent inclure les éléments suivants, dans la mesure où il ne s'agit pas d'éléments de fonds propres de base :

- La fraction non versée du capital social ou le fonds initial qui n'a pas été appelé ;
- Les lettres de crédit et les garanties ;
- Tout autre engagement, juridiquement contraignant, reçu par les entreprises d'assurance et de réassurance.

Les fonds propres éligibles d'Abeille IARD & Santé sont exclusivement constitués de son capital social, entièrement libéré, et de l'accumulation de ses réserves non distribuées (yc réserve de réconciliation). La

société n'a recours à aucune forme d'endettement externe, et ne fait appel à aucune forme de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres Solvabilité II d'Abeille IARD & Santé s'établissent comme suit :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Capital social libéré	178,8	178,8
Primes liées au capital	15,5	15,5
Réserve de réconciliation	323,5	320,8
Dette subordonnée éligible	300,0	-
Total Fonds Propres éligibles	817,8	515,1

Tableau 55 – Abeille IARD & Santé - Fonds propres Solvabilité II à fin 2021 et fin 2020

Ces fonds propres se réconcilient comme suit avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan prudentiel :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Excédent des actifs par rapport aux passifs	517,8	515,1
Prise en compte dette subordonnée éligible	300,0	-
Déduction du dividende prévu	-	-
Total Fonds Propres éligibles	817,8	515,1

Tableau 56 – Abeille IARD & Santé - Réconciliation fonds propres / excédent actifs-passifs à fin 2021 et fin 2020

E.1.1 Classification des fonds propres

Les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux (appelés « Tier » en anglais), respectivement 1 (étant le meilleur niveau de fonds propres), 2 et 3.

Ce classement est fonction de la qualité des éléments de fonds propres (en particulier, fonds propres de base ou fonds propres auxiliaires) et de leur disponibilité pour absorber les pertes.

Seuls les éléments répondant aux critères d'éligibilité applicables à chacun des niveaux peuvent prétendre à l'éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et au minimum de capital requis (MCR). Les éléments ne répondant aux critères d'aucun niveau sont déclassés, c'est-à-dire ne font pas partie des fonds propres prudentiels Solvabilité II.

Par ailleurs, des exigences ou limites quantitatives d'éligibilité sont fixées, pour chaque niveau de fonds propres.

A fin 2021, les fonds propres d'Abeille IARD & Santé sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base. Le capital social, les primes liées au capital et la réserve de réconciliation relèvent intégralement du Niveau 1. La dette subordonnée éligible émise en 2021 relève du Niveau 2.

Les fonds propres Solvabilité II d'Abeille IARD & Santé, éligibles en couverture du capital de solvabilité requis (SCR) s'établissent comme suit, au 31 décembre 2021 :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Fonds Propres Niveau 1	Fonds Propres Niveau 2	Fonds Propres Niveau 3
Capital social libéré	178,8	-	-
Primes liées au capital	15,5	-	-
Réserve de réconciliation	323,5	-	-
Dette subordonnée éligible	-	300,0	-
Total Fonds Propres éligibles	517,8	300,0	-

Tableau 57 – Abeille IARD & Santé – Classification des fonds propres éligibles en couverture du SCR par Tier au 31/12/2021

Les fonds propres Solvabilité II d'Abeille IARD & Santé, éligibles en couverture du minimum de capital requis (MCR) font l'objet d'une restriction en ce qui concerne la dette subordonnée de niveau 2, les fonds propres de niveau 2 n'étant éligibles en couverture du MCR qu'à hauteur de 20% de ce dernier.

Ils s'établissent comme suit, au 31 décembre 2021 :

Au 31 décembre 2021 En millions d'euros	Fonds Propres Niveau 1	Fonds Propres Niveau 2	Fonds Propres Niveau 3
Capital social libéré	178,8	-	-
Primes liées au capital	15,5	-	-
Réserve de réconciliation	323,5	-	-
Dette subordonnée éligible	-	50,6	-
Total Fonds Propres éligibles (MCR)	517,8	50,6	-

Tableau 58 – Abeille IARD & Santé – Classification des fonds propres éligibles en couverture du MCR par Tier au 31/12/2021

E.1.2 Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II

Ce passage peut être résumé de la façon suivante :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Fonds Propres comptables (*)	20,1	244,5
Evaluation des placements en valeur de réalisation (nette de fiscalité différée)	52,0	131,4
Evaluation des provisions techniques à leur valeur Solvabilité II (nette de fiscalité différée)	387,8	107,6
Extourne des actifs incorporels	(0,4)	(1,3)
Autres	58,3	32,9
Excédent des actifs par rapport aux passifs Au bilan prudentiel Solvabilité II	517,8	515,1
Dette subordonnée éligible	300,0	-
Déduction du dividende prévu	-	-
Fonds Propres éligibles	817,8	515,1

(*) issus des comptes sociaux d'Abeille IARD & Santé, avant affectation du résultat.

Tableau 59 – Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II à fin 2021 et fin 2020

E.2 Détermination du capital de solvabilité requis

E.2.1 SCR

Le capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement ou SCR) représente le montant nécessaire pour faire face aux risques les plus importants et limiter la probabilité de ruine à 1 fois tous les 200 ans (d'où un seuil de confiance à 99.5%). Il est calculé selon les instructions EIOPA de calcul de la formule standard.

Le SCR diversifié se présente comme suit :

Risque En millions d'euros	SCR diversifié net de reassurance au 31/12/2021	SCR diversifié post Mixer au 31/12/2020	$\Delta N / N-1$
Risque de Marché	261,9	94,5	177,1%
Risque de Contrepartie	72,3	37,6	92,3%
Risque de Souscription Vie	6,9	4,3	60,5%
Risque de Souscription Santé	49,3	31,0	59,0%
Risque de Souscription Non-Vie	513,8	297,8	72,5%
Capital Diversifié de Niveau 1 Avant Ajustements	904,3	465,2	94,4%
Diversification	(223,3)	(105,4)	111,9%
Diversification %	25%	23%	8,7%
BSCR (Basic SCR) - Capital Diversifié de Niveau 2 avant	681,0	359,8	89,3%
Risque Opérationnel	67,8	58,4	16,1%
Capacité d'absorption des impôts différés	(67,7)	(57,6)	17,5%
Formule Standard SCR (net d'impôt)	681,2	360,5	89,0%

Tableau 60 – Abeille IARD & Santé - SCR diversifié par sous-module de risque à fin 2021

Des changements importants sur la couverture de réassurance d'Abeille IARD & Santé ont eu lieu suite à la sortie de l'entreprise du Groupe Aviva. Il s'agit principalement de l'arrêt du Traité « Mixer » (une protection bilantielle via une cession en quote-part à 50% qui a un impact significatif sur le ratio de couverture) mais aussi de la sortie d'Abeille IARD & Santé des traités de réassurance du Groupe Aviva (mutualisation entre les différentes entités non-vie du Groupe Aviva).

Ces changements de structure de réassurance rendent difficile la comparaison entre le SCR net de réassurance de 2021 calculé en Formule Standard et la vision Formule Standard du SCR Post-Mixer de 2020.

E.2.2 MCR

Le Minimum Capital Requirement (MCR), ou capital requis minimum est le capital minimal que l'assureur doit détenir en permanence, et en dessous duquel les ressources financières de l'entreprise deviennent insuffisantes. Il est calculé, selon les instructions EIOPA, et soumis à un plancher de 25% et un plafond de 45% du SCR.

Son calcul s'établit comme suit :

- Application d'une formule linéaire simple et facilement auditable en fonction des primes et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- Retraitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné.

Le résultat du calcul au 31 décembre 2021 est présenté dans le tableau ci-dessous avec une comparaison au 31 décembre 2020 :

En millions d'euros	Net de réassurance au 31/12/2021	Post Mixer au 31/12/2020
Fonds propres éligibles	568,4	515,1
MCR	252,9	151,9
Surplus	315,5	363,2
Ratio de solvabilité	224,8%	339,1%

Tableau 61 – Abeille IARD & Santé - MCR global à fin 2021

E.2.3 Besoin Global de Solvabilité

Compte tenu des exigences réglementaires en capitaux ainsi déterminées, la position de solvabilité d'Abeille IARD & Santé au 31 décembre 2021 ressort comme suit :

En millions d'euros	Net de réassurance Au 31/12/2021	Post Mixer au 31/12/2020
Fonds Propres Eligibles en couverture du SCR	817,8	515,1
SCR	681,2	360,5
Surplus par rapport au SCR	136,6	154,6
Ratio de couverture du SCR	120,0%	142,9%
Fonds Propres Eligibles en couverture du MCR	568,4	515,1
MCR	252,9	151,9
Surplus par rapport au MCR	315,5	363,2
Ratio de couverture du MCR	224,8%	339,1%

Tableau 62 – Abeille IARD & Santé – Couverture du SCR et du MCR à fin 2021

E.3 Utilisation du sous module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR

Abeille IARD & Santé n'utilise pas le sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Depuis le rachat d'Abeille Assurances par le Groupe Aéma, Abeille IARD & Santé utilise la formule standard pour valoriser son SCR. Ainsi, pour l'exercice du 31 décembre 2021, la formule standard a été appliqué.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Abeille IARD & Santé respecte le minimum de capital requis et le niveau de solvabilité requis.

F. Annexes : Etats QRT (en milliers d'euros)

F.1 Etat S.02.01.02 – Bilan Solvabilité II

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	19 229
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 046 930
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	97 877
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	-
Actions	R0100	226 186
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	226 186
Obligations	R0130	2 001 744
Obligations d'État	R0140	621 271
Obligations d'entreprise	R0150	1 358 479
Titres structurés	R0160	21 994
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	721 025
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	100
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	138
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	138
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	679 161
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	648 892
Non-vie hors santé	R0290	632 588
Santé similaire à la non-vie	R0300	16 304
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	30 269
Santé similaire à la vie	R0320	1 370
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	28 899
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	7 582
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	242 479
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	81 735
Autres créances (hors assurance)	R0380	290 612
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	78 254
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	235
Total de l'actif	R0500	4 446 357
		Valeur Solvabilité II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 356 061
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 300 086
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	2 186 011
Marge de risque	R0550	114 076
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	55 975
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	55 681
Marge de risque	R0590	294
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	121 265
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	5 488
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	5 478
Marge de risque	R0640	10
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	115 777
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	115 597
Marge de risque	R0680	180
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	18 656
Provisions pour retraite	R0760	25 730
Dépôts des réassureurs	R0770	958
Passifs d'impôts différés	R0780	67 681
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	14 245
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 587
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	75 827
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	556 887
Autres dettes (hors assurance)	R0840	389 655
Passifs subordonnés	R0850	300 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	300 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	3 928 551
Excédent d'actif sur passif	R1000	517 805

F.2 Etat S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	236 083	16 267	-	233 719	426 584	10 813	561 888	197 274	2 789
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	282	-	-	-	-	-	10 630	695	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	121 253	11 662	-	147 015	242 460	6 223	417 916	57 029	2 302
Net	R0200	115 112	4 605	-	86 704	184 124	4 590	154 602	140 940	487
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	234 331	16 223	-	230 719	415 541	10 374	553 870	194 819	2 786
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	282	-	-	-	-	-	10 630	716	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	121 253	11 662	-	147 015	242 460	6 223	417 916	57 031	2 302
Net	R0300	113 360	4 561	-	83 704	173 081	4 151	146 584	138 504	484
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	236 083	16 267	-	233 719	426 584	10 813	561 888	197 274	2 789
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	282	-	-	-	-	-	10 630	695	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	121 253	11 662	-	147 015	242 460	6 223	417 916	57 029	2 302
Net	R0400	115 112	4 605	-	86 704	184 124	4 590	154 602	140 940	487
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	18 300	-	-	(19 420)	(200)	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	166	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	18 300	-	-	(19 420)	(34)	-
Dépenses engagées	R0550	36 562	3 289	-	52 213	75 603	2 159	114 080	42 874	200
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour:réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	68 218	7 332	58	-	-	-	-	1 761 026
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	11 607
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	38 653	3 764	32	-	-	-	-	1 048 310
Net	R0200	29 565	3 568	27	-	-	-	-	724 323
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	67 363	7 228	62	-	-	-	-	1 733 316
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	11 628
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	38 653	3 764	32	-	-	-	-	1 048 312
Net	R0300	28 710	3 464	30	-	-	-	-	696 633
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	25 790	1 966	(12)	-	-	-	-	1 419 055
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	(21)	-	-	-	-	-	-	12 616
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	19 297	1 201	(7)	-	-	-	-	820 759
Net	R0400	6 473	765	(4)	-	-	-	-	610 911
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	(100)	-	-	-	-	-	-	(1 420)
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	166
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	(100)	-	-	-	-	-	-	(1 254)
Dépenses engagées	R0550	22 919	1 265	4	-	-	-	-	351 166
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut	R1510	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1520	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1600	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	-	-	-	548	(21 114)	-	-	(20 565)
Part des réassureurs	R1620	-	-	-	-	9	1 259	-	-	1 268
Net	R1700	-	-	-	-	540	(22 373)	-	-	(21 833)
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	-	-	-	(531)	23 632	-	-	23 101
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	-	-	-	(531)	23 632	-	-	23 101
Dépenses engagées	R1900	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R2500									-
Total des dépenses	R2600									-

F.3 Etat S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010		-	-	-	-	-	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 761 026	-	-	-	-	-	1 761 026	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	11 607	-	-	-	-	-	11 607	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs	R0140	1 048 310	-	-	-	-	-	1 048 310	
Net	R0200	724 323	-	-	-	-	-	724 323	
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 733 316	-	-	-	-	-	1 733 316	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	11 628	-	-	-	-	-	11 628	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs	R0240	1 048 312	-	-	-	-	-	1 048 312	
Net	R0300	696 633	-	-	-	-	-	696 633	
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	1 419 055	-	-	-	-	-	1 419 055	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	12 616	-	-	-	-	-	12 616	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs	R0340	820 759	-	-	-	-	-	820 759	
Net	R0400	610 911	-	-	-	-	-	610 911	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	(1 420)	-	-	-	-	-	(1 420)	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	166	-	-	-	-	-	166	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	
Net	R0500	(1 254)	-	-	-	-	-	(1 254)	
Dépenses engagées	R0550	351 166	-	-	-	-	-	351 166	
Autres dépenses	R1200							-	
Total des dépenses	R1300							351 166	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400	-	-	-	-	-	-
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises							
Brut	R1410	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1420	-	-	-	-	-	-
Net	R1500	-	-	-	-	-	-
Primes acquises							
Brut	R1510	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1520	-	-	-	-	-	-
Net	R1600	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres							
Brut	R1610	(20 565)	-	-	-	-	(20 565)
Part des réassureurs	R1620	1 268	-	-	-	-	1 268
Net	R1700	(21 833)	-	-	-	-	(21 833)
Variation des autres provisions techniques							
Brut	R1710	23 101	-	-	-	-	23 101
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	23 101	-	-	-	-	23 101
Dépenses engagées	R1900	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R2500						-
Total des dépenses	R2600						-

F.4 Etat S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	-		-	-		-	-	115 597	-	115 597
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-		-	-		-	-	28 899	-	28 899
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	-		-	-		-	-	86 698	-	86 698
Marge de risque	R0100	-	-			-			180	-	180
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-	-			-			115 777	-	115 777

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030			-	5 478	-	5 478
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			-	1 370	-	1 370
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-	-	4 109	-	4 109
Marge de risque	R0100	-			10	-	10
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-			5 488	-	5 488

F.5 Etat S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque													
Meilleure estimation													
Provisions pour primes													
Brut	R0060	7 086	-725	-	77 412	(23 705)	(1 650)	959	(3 475)	(2)	(19 081)	(2 796)	(0)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	4 125	230	-	(3 499)	11 482	190	(11 223)	(4 433)	2	1 415	189	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 961	-955	-	80 911	-35 187	(1 840)	12 182	958	(4)	(20 497)	(2 985)	(0)
Provisions pour sinistres													
Brut	R0160	23 623	25 697	-	663 994	56 927	4 483	565 932	819 167	355	43 790	18	(4)
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 798	6 152	-	205 594	12 689	1 711	187 645	216 080	89	7 541	4	(1)
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	17 825	19 545	-	458 400	44 238	2 772	378 288	603 088	266	36 249	13	(3)
Total meilleure estimation – brut	R0260	30 709	24 972	-	741 406	33 222	2 833	566 891	815 692	353	24 709	-2 778	(4)
Total meilleure estimation – net	R0270	20 786	18 591	-	539 311	9 051	932	390 470	604 045	262	15 752	-2 972	(3)
Marge de risque	R0280	198	96	-	37 920	1 992	78	18 476	54 658	5	923	23	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques													
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total													
Provisions techniques – Total	R0320	30 906	25 068	-	779 326	35 214	2 911	585 367	870 351	357	25 631	(2 755)	(4)
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	9 922	6 381	-	202 095	24 171	1 900	176 421	211 647	90	8 957	193	(1)
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	20 984	18 687	-	577 231	11 043	1 011	408 946	658 704	267	16 675	(2 949)	(3)

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-	-	-	-	34 022
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	-	(1 523)
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	-	-	-	35 545
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	-	-	-	3 688	2 207 670
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	7 114	650 415
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-	-	-	(3 426)	1 557 255
Total meilleure estimation – brut	R0260	-	-	-	3 688	2 241 692
Total meilleure estimation – net	R0270	-	-	-	(3 426)	1 592 800
Marge de risque	R0280	-	-	-	-	114 369
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	-	-	-	3 688	2 356 061
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	-	-	7 114	648 892
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-	-	-	(3 426)	1 707 169

F.6 Etat S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année d'accident

Année		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 250
N-14	R0110	380 371	140 884	27 798	14 332	10 284	10 742	8 698	4 968	6 428	4 529	1 172	1 840	1 338	6 313	7 394	
N-13	R0120	389 329	143 844	24 352	12 753	12 945	11 903	7 275	8 032	5 333	1 477	2 106	1 508	-41	1 212		
N-12	R0130	452 593	162 186	32 070	20 840	9 438	9 956	11 762	6 663	5 496	4 143	2 405	501	3 264			
N-11	R0140	443 358	161 853	28 687	14 455	8 509	16 098	9 758	10 849	8 881	1 769	3 142	1 217				
N-10	R0150	436 413	161 236	31 600	21 514	17 947	13 354	9 194	10 303	9 600	2 946	4 144					
N-9	R0160	477 108	175 346	32 285	19 343	14 130	7 996	7 866	3 893	7 142	8 818						
N-8	R0170	501 691	210 174	48 133	17 980	17 199	8 252	7 677	3 319	3 333							
N-7	R0180	541 235	194 308	38 148	17 478	12 920	8 305	9 635	10 617								
N-6	R0190	530 517	195 722	35 523	20 444	10 371	8 230	7 704									
N-5	R0200	577 227	217 664	43 721	33 155	16 800	19 270										
N-4	R0210	568 400	213 862	47 303	25 512	22 945											
N-3	R0220	556 369	251 853	48 511	31 263												
N-2	R0230	569 430	273 834	69 744													
N-1	R0240	530 554	237 757														
N	R0250	597 958															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	20 250	20 250
R0110	7 394	627 091
R0120	1 212	622 028
R0130	3 264	721 318
R0140	1 217	708 576
R0150	4 144	718 252
R0160	8 818	753 927
R0170	3 333	817 757
R0180	10 617	832 646
R0190	7 704	808 510
R0200	19 270	907 836
R0210	22 945	878 022
R0220	31 263	887 997
R0230	69 744	913 008
R0240	237 757	768 311
R0250	597 958	597 958
Total	1 046 893	11 583 487

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)**

Année d'accident

		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 839
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 302	142 113	13 298	16 885	12 874	14 350	
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	46 691	39 681	25 026	21 246	25 805	22 929		
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	52 220	40 682	26 166	27 000	23 128	19 853			
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	62 824	49 322	23 749	20 096	13 694	12 680				
N-10	R0150	-	-	-	-	-	107 850	86 523	62 396	46 018	40 317	31 232					
N-9	R0160	-	-	-	-	104 310	91 086	73 168	68 609	55 575	42 852						
N-8	R0170	-	-	-	113 409	99 450	72 067	56 326	50 512	40 223							
N-7	R0180	-	-	142 327	114 030	95 241	84 761	71 205	58 115								
N-6	R0190	-	223 343	182 768	141 936	128 312	122 792	120 223									
N-5	R0200	553 703	230 733	195 018	157 083	145 327	133 938										
N-4	R0210	535 798	257 653	191 822	178 802	168 484											
N-3	R0220	557 722	263 638	215 623	201 748												
N-2	R0230	552 680	302 526	243 881													
N-1	R0240	536 321	334 407														
N	R0250	687 698															

Fin d'année
(données
actualisées)

	C0360
R0100	52 004
R0110	11 247
R0120	4 434
R0130	12 696
R0140	9 016
R0150	19 517
R0160	31 576
R0170	30 730
R0180	42 164
R0190	63 954
R0200	86 735
R0210	117 993
R0220	148 334
R0230	173 971
R0240	232 196
R0250	498 937
Total R0260	1 535 505

Total

F.7 Etat S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2 477 326			2 386	-
Fonds propres de base	R0020	817 805			(1 676)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	817 805			(1 676)	-
Capital de solvabilité requis	R0090	681 164			453	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	568 381			(1 676)	-
Minimum de capital requis	R0110	252 880			154	-

F.8 Etat S.23.01.22 - Fonds propres

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	178 772	178 772		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	15 559	15 559		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-		-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-		-	
Actions de préférence	R0090	-	-		-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-		-	-
Réserve de réconciliation	R0130	323 474	323 474			
Passifs subordonnés	R0140	300 000			300 000	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-		-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-		-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	817 805	517 805		300 000	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	817 805	517 805		300 000	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	817 805	517 805		300 000	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	817 805	517 805		300 000	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	568 381	517 805		50 576	
Capital de solvabilité requis	R0580	681 164				
Minimum de capital requis	R0600	252 880				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	120%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	225%				

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	517 805
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	194 331
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	323 474
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	105 825
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	105 825

F.9 Etat S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
C0010	C0020	C0030
Risque de souscription non-vie		513 826
Risque de souscription santé		49 266
Risque de souscription vie		6 949
Risques de marché & de crédit		261 916
Risque de contrepartie		72 343
Risques opérationnels		67 796
Autres risques		-
Capacité d'absorption des impôts différés		(67 681)

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	904 416
Diversification	R0060	(223 251)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire)	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	681 164
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	681 164
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	-
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	(67 681)
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

F.10 Etat S.25.02.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel

La société Abeille IARD & Santé n'est pas concernée par cet état.

F.11 Etat S.25.03.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral

La société Abeille IARD & Santé n'est pas concernée par cet état.

F.12 Etat S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

La société Abeille IARD & Santé n'est pas concernée par cet état.

F.13 Etat S28.02.01 - Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie			Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0010	C0020			C0030	C0040	C0050	C0060
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	250 973	-						
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	20 786	166 876	-	-				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	18 591	11 578	-	-				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-	-	-				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	539 311	165 336	-	-				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	9 051	300 115	-	-				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	932	7 390	-	-				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	390 470	406 752	-	-				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	604 045	141 593	-	-				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	262	-	-	-				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	15 752	48 293	-	-				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	502	-	-				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-	-	-				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-	-	-				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-	-	-				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-	-	-				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-	-	-				
		Activités en non-vie	Activités en vie			Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0070	C0080			C0090	C0100	C0110	C0120
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	1 907						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	-	-	-				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-	-	-	-				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-	-	-	-				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	-	-	-			90 806	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	-	-	-	-				

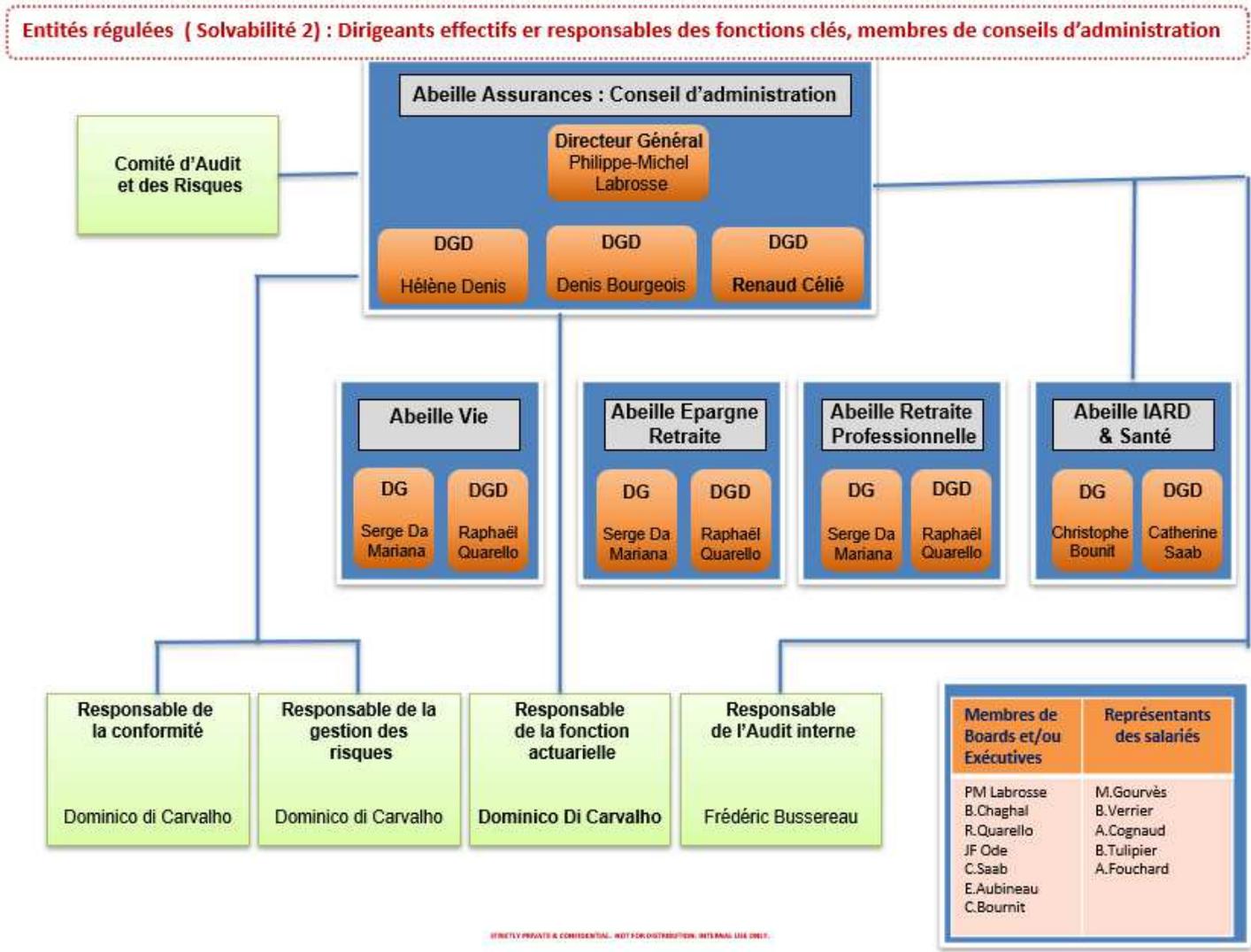
Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	252 880
Capital de solvabilité requis	R0310	681 164
Plafond du MCR	R0320	306 524
Plancher du MCR	R0330	170 291
MCR combiné	R0340	252 880
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	252 880

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	250 973	1 907
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	681 164	-
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	306 524	-
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	170 291	-
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	252 880	-
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 200	-
Montant notionnel du MCR	R0560	250 973	1 907

Annexes

Annexe 1 : Organigramme de la Direction du sous-groupe Abeille Assurances



Annexe 2 : Glossaire

Terme	Définition
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de régulation des compagnies d'assurance françaises
AER	Abeille Epargne Retraite SA
AFER	Association Française d'Epargne et de Retraite. On parle aussi du contrat AFER, dont le portefeuille est partagé entre Abeille Vie et AER
ASM	Abeille Asset Management (ASM)
ALCo	Assets and Liabilities Committee = comité de gestion actif-passif
ALM	Assets and Liabilities Management = gestion actif-passif
AMSB	Administrative, Management and Supervisory Body, comprendre par Organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la compagnie.
Bottom Up Risk Assessment	Analyse des risques par les équipes de la première ligne de défense, il est constitué des risques identifiés et modélisés, complété par le processus RCSA
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BRC	Board Risk Committee = Comité des Risques d'Abeille Assurances
CIC	Complementary Identification Code
COR	Combined Operating Ratio = ratio combiné opérationnel
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
FRCF	Financial Reporting Control Framework = Cadre de contrôle du reporting financier. Evaluation de la qualité de l'environnement de Contrôle Interne des processus métiers et informatiques concourant à la production des états financiers IFRS, MCEV, Capital économique et normes locales
GI	General Insurance. Assurance non vie / dommage
IFRS	International Financial Reporting Standards, normes comptables internationales
IFT	Instruments financiers à terme
LCR	Liquidity coverage ratio = Ratio de couverture de liquidité
LEI	Legal Entity Identifier
Liquidité	La liquidité des actifs indique la capacité à convertir facilement et rapidement les actifs en cash.
LoB	Line of Business, branche d'activité
MCR	Minimum Capital Requirement = niveau minimal de capital économique requis sous Solvabilité II
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en valeurs mobilières
ORC	Operating Risk Committee = comité des risques opérationnels
ORCF	Operational Risk and Control Framework
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment = Evaluation interne des risques et de la solvabilité
Ratio de couverture	Fonds propres / capital de solvabilité requis
RCSA	Risk and Control Self-Assessment, analyse des risques opérationnels
Risque de réputation	Le risque de réputation correspond à l'impact que peuvent avoir certains sujets sensibles sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de nos parties-prenantes internes et externes
RMF	Risk Management Framework, cadre de gestion des risques du Groupe Aviva
SCR	Solvency Capital Requirement = capital requis sous Solvabilité II
SST	Stress & Scenarios Test = analyses de sensibilité

Terme	Définition
Top Down Risk Assessment	Analyse par la Direction Générale des risques principaux et des risques émergents
UC	Supports en unités de compte
U.E.S	Unité Economique et Sociale